



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 132 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les propositions correspondant aux ressources dont la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq aura besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, soit au total 136 994 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Compte tenu du dépassement de crédit estimé à 4 412 200 dollars à la fin de 2014, le montant supplémentaire demandé pour la Mission ressort à 141 406 200 dollars.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 décembre 2014).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. La Mission : passé, présent et rôle futur	3
II. Mandat et résultats attendus	21
III. Ressources nécessaires	32
A. Services organiques	36
B. Appui à la mission	59
IV. Analyse des ressources nécessaires	86
A. Militaires et personnel de police	87
B. Personnel civil	90
C. Dépenses opérationnelles	91
V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad	100
 Annexes	
I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	101
II. Organigrammes pour 2015	107

I. La Mission : passé, présent et rôle futur

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité avait demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq en vue de faciliter la transition politique de ce pays et de l'aider à faire face à ses besoins d'ordre humanitaire, de reconstruction et de développement. Ensuite, par sa résolution 1500 (2003), il avait établi la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Plus tard, dans sa résolution 1546 (2004), il a affirmé que les Nations Unies devaient jouer un rôle de premier plan pour aider le peuple et le Gouvernement irakiens dans la formation d'un gouvernement démocratiquement élu. En vertu de cette résolution, la MANUI a effectivement joué un rôle crucial à l'appui tant des élections nationales que d'un référendum sur la Constitution iraquienne. À la suite de ces réalisations, le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI par sa résolution 1770 (2007) et l'a renouvelé par ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010), 2001 (2011), 2061 (2012), 2110 (2013) et 2169 (2014).

2. À la demande du Gouvernement iraquien, la MANUI est actuellement chargée d'un certain nombre d'activités décisives, et notamment de fournir des conseils, un soutien et une aide au Gouvernement et au peuple irakiens en vue de faciliter un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, de prêter son concours pour le processus électoral, de faciliter le dialogue dans la région entre l'Iraq et ses voisins, de promouvoir la protection des droits de l'homme et la réforme de la justice et du système juridique et de promouvoir la coordination et d'améliorer l'acheminement des secours humanitaires et de l'aide au développement.

3. Pour 2015, l'évolution demeure imprévisible et se ressentira probablement de l'insécurité et de la crise humanitaire qui perdurent. Sur le plan de la sécurité, la situation, déjà précaire, a empiré en 2014, où des groupes terroristes et des groupes armés ont pris le contrôle de vastes pans des provinces de l'ouest et du nord-ouest. Malgré le succès en avril 2014 des élections au Conseil des représentants, qui a suscité un optimisme modéré, les répercussions du conflit armé sur la vie politique et la sécurité vont sans doute continuer à se faire sentir en 2015. Le processus de formation d'un nouveau gouvernement après les élections, conjugué à une forte aggravation de la menace du terrorisme et à la poursuite de la violence armée et les retombées du conflit toujours en cours en Syrie, devraient continuer à agir sur les relations interethniques et la sécurité en Iraq, ainsi qu'à nuire à la protection des civils et au respect de leurs droits fondamentaux.

4. À l'heure de la formation du nouveau gouvernement, de profondes divergences politiques subsistent sur les principales questions en suspens. La crise survenue en 2014 sur le plan de la sécurité a détérioré un peu plus encore les relations entre Bagdad et Erbil, le Gouvernement régional kurde ayant pris, par l'intermédiaire de ses forces de sécurité, le contrôle de facto des zones riches en pétrole contestées qui sont proches de la frontière interne, y compris Kirkouk. Cet état de chose a altéré encore les relations et modifié le rapport de forces entre Bagdad et Erbil sur les autres questions en suspens, y compris le différend concernant la gestion et le partage des recettes pétrolières et gazières qui a continué d'entraver l'adoption de la loi sur le budget fédéral de 2014. Si les membres du Conseil des représentants demeurent incapables de s'entendre pour adopter les textes législatifs encore en suspens en 2015, et qu'il y ait peu de progrès sur le plan judiciaire, les autres

grandes réformes seront encore reportées et l'achèvement des travaux sur la Constitution se trouvera retardé.

5. La détérioration des conditions de sécurité et du climat politique ne devrait pas manquer de nuire fortement à la protection et au respect des droits de l'homme, et les tendances d'évolution observées en 2013 et 2014 devraient ainsi se poursuivre, avec une augmentation des pertes humaines, une diminution du respect de l'état de droit, la corruption et des effets néfastes sur le développement économique et social, au détriment en particulier des catégories les plus vulnérables et les plus marginalisées de la société.

6. Malgré le potentiel qu'assure à l'Iraq son rang de deuxième producteur mondial de pétrole, son développement économique devrait continuer à être entravé par la faiblesse de son système actuel de gouvernance, l'insécurité due au terrorisme et aux conflits interethniques, les différends au sujet du partage des recettes et l'étranglement de sa base économique. Le nouveau plan de développement national, qui couvre la période 2013-2017, part de l'hypothèse d'une stabilité de la situation politique et du climat de sécurité, qui paraît maintenant loin d'être probable. Certes, l'Iraq cherche actuellement à déterminer la manière de s'acquitter de son obligation de transférer des recettes pétrolières accrues aux provinces productrices, mais le retard dans l'adoption du budget et sa mauvaise exécution au niveau national et dans les provinces vont compromettre encore la prestation des services essentiels. Il faudra donc renforcer davantage la gouvernance et l'administration publique pour atténuer les disparités persistantes de niveaux de vie entre provinces comme entre les villes et les campagnes et pour répondre aux attentes de la population qui compte voir s'améliorer les niveaux de vie, la sécurité, l'emploi et ses chances de se procurer des moyens de subsistance.

7. Au niveau régional, l'Iraq devrait en principe continuer à progresser dans la normalisation de ses relations bilatérales avec le Koweït, en particulier dans les domaines culturel et économique. Si elle n'est pas réglée, la question des tensions nées de la revendication, par la région du Kurdistan, d'une plus grande autonomie, y compris pour les exportations pétrolières et gazières via la Turquie, et les ventes sur les marchés internationaux, continuera à peser sur les relations entre le gouvernement central et Erbil, mais risque aussi de nuire à celles de l'Iraq avec ses voisins. On peut s'attendre à ce que les ouvertures respectives en vue de resserrer les relations se poursuivent entre l'Iraq et l'Arabie saoudite, comme avec d'autres pays voisins.

8. Le conflit qui perdure en Syrie devrait continuer à compromettre la sécurité et la stabilité en Iraq, notamment à travers l'afflux incessant de réfugiés. De plus, la crise que traversent les provinces de l'ouest et du nord-ouest de l'Iraq par suite des incursions de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et de la réapparition de groupes armés associés va probablement durer longtemps et donner lieu à de nouveaux déplacements de civils et violations des droits de l'homme. L'insécurité et l'instabilité politique, conjuguées à l'ampleur des déplacements et des besoins d'aide humanitaire qui en résultent, entraveront fortement le processus de développement du pays et fragiliseront encore plus l'économie de la région du Kurdistan, celle qui accueille le plus de nationaux déplacés.

Coopération avec d'autres entités

9. L'appui fourni par l'Équipe d'assistance électorale intégrée reste un parfait exemple d'intégration au sein de la Mission. La MANUI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont dispensé conjointement au Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante et à ses divers services une assistance technique et des conseils sur la passation de marchés, la planification et l'exécution des opérations complexes et de la logistique, le recomptage des résultats de tous les bureaux de vote et son organisation matérielle, les systèmes électoraux et leur mise en œuvre, la réforme du Code électoral, l'appui aux entités politiques, la gestion des résultats, la planification de l'inscription biométrique des électeurs, l'élaboration des procédures électorales, les installations d'informatique électorale et la gestion du contentieux électoral. C'est grâce à toutes ces activités que les élections au Conseil de représentants, tenues le 30 avril 2014, se sont bien déroulées et que la Haute Commission s'est montrée capable de les gérer et les conduire avec professionnalisme. Le programme électoral qu'elle a mis au point conjointement avec l'Équipe d'assistance électorale intégrée vise à lui permettre de devenir une institution durable de l'exécutif iraquien qui exerce son mandat constitutionnel en toute indépendance, en faisant preuve d'efficacité, de transparence, de sens des responsabilités et de professionnalisme. Les objectifs du programme reposent sur les résultats d'une évaluation complète de ses capacités effectuée en octobre et novembre 2009, sur ses propres recommandations et sur les suggestions des conseillers internationaux qui ont travaillé en étroite collaboration avec elle, ainsi que sur les enseignements tirés des dernières élections. Il s'agit ainsi de combler les lacunes qui subsistent sur les points suivants : cadre institutionnel et juridique, établissement des listes électorales, prise en compte de la problématique hommes-femmes et moyens organisationnels de la Haute Commission en tant qu'institution électorale permanente de l'Iraq, capacités de son personnel, au siège comme dans les bureaux de province, moyens technologiques dont elle dispose pour assurer durablement la gestion des élections.

10. La MANUI et l'UNOPS mènent ensemble un programme de renforcement des capacités des commissaires et du personnel de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme qui met l'accent sur ses capacités de recevoir et de traiter les plaintes pour violations des droits de l'homme déposées par des Iraquiens, de mener des enquêtes publiques, d'effectuer des recherches et de publier des rapports, ainsi que d'adresser au Parlement et au Gouvernement iraquiens des recommandations détaillées sur les questions de droits de l'homme. De plus, la MANUI, l'UNOPS et le PNUD ont entrepris de consolider les institutions et de renforcer les capacités d'un certain nombre d'organes du Conseil des représentants, notamment la Commission parlementaire des droits de l'homme et la Commission des affaires juridiques, en vue d'approfondir leur connaissance et leur compréhension des aspects de la procédure législative qui touchent aux droits de l'homme.

11. Le Bureau de l'intégration et de la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire et le PNUD vont organiser une table ronde d'interlocuteurs de haut niveau pour créer une dynamique en faveur de la paix civile et de la cohésion sociale. Cette table ronde a un triple objectif : examiner la notion de cohésion sociale appliquée à l'Iraq et ce que tout un chacun et la collectivité peuvent faire pour y contribuer; permettre aux organisations de mieux comprendre le contexte dans lequel la cohésion sociale s'inscrit en Iraq en vue d'élaborer des

solutions pertinentes qui conviennent; rassembler des éléments en vue d'établir une note d'orientation sur la cohésion sociale à l'intention du gouvernement. Ladite table ronde est aussi destinée à faciliter l'application du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Cadre stratégique intégré de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies et elle aura sa place dans les activités que la MANUI doit mener pour promouvoir la réconciliation nationale à travers la contribution à la cohésion sociale. La Mission a aussi pris part à l'organisation de la Journée internationale de la paix aux côtés d'autres organismes des Nations Unies [PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] et a collaboré avec l'UNESCO pour organiser la célébration de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement. Lors de ces manifestations, qui ont suscité beaucoup d'intérêt parmi les représentants politiques et la société civile irakiens, des messages de paix et de cohésion sociale ont été diffusés, ainsi que des explications sur le rôle et le mandat de l'ONU en Iraq.

12. Depuis la signature, en avril 2014, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019, le Bureau de l'intégration et de la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire coopère avec l'équipe de pays pour élaborer des plans d'action annuels, constituer des groupes de travail sur les thèmes prioritaires et appliquer le plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation. Le Plan-cadre prévoit un certain nombre de programmes communs visant à établir un socle de protection sociale, à renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe, à planifier le développement au niveau des provinces et à élaborer des solutions durables pour les personnes déplacées de longue date. Le Bureau facilitera l'analyse des principales questions, prêter son concours pour la mise au point de programmes communs et en appuiera la mise en œuvre pour qu'elle soit cohérente. Il continuera d'ailleurs à faciliter l'exécution de ceux qui sont en cours, tels le programme de modernisation du secteur public, auquel participent huit organismes des Nations Unies, et le programme de développement local, qui en réunit cinq.

13. Sur le front humanitaire, le Bureau et l'équipe de pays ont intensifié en 2014 leurs interventions humanitaires auprès des déplacés irakiens et des réfugiés syriens. En 2015, le Bureau continuera, en collaboration avec l'équipe de pays, à prêter son appui pour la coordination et la planification des interventions humanitaires stratégiques, la mobilisation des ressources et la programmation des opérations de secours d'urgence. Il apportera aussi son aide pour l'élaboration de programmes qui permettent aux organismes des Nations Unies de poursuivre leur action dans les zones où se trouvent des civils en danger, plaidera pour leur protection, en particulier s'ils appartiennent à des minorités et améliorera l'accès des organismes humanitaires aux civils qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence pour survivre.

14. En collaboration avec l'équipe de pays et la Banque mondiale, le Bureau a aussi commencé à prévoir l'établissement, à l'intention du nouveau Gouvernement, d'un certain nombre de notes d'orientation sur la protection sociale, la gestion des finances publiques, le budget et le partage des recettes, la modernisation du secteur public, la diversification économique, la décentralisation, la loi sur les hydrocarbures et la cohésion sociale.

15. En ce qui concerne le renforcement des institutions de l'État, le Groupe conjoint de l'analyse collabore actuellement avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies pour fournir un appui analytique et technique aux institutions irakiennes dans le cadre de programmes de formation et de perfectionnement. Les activités portent sur la modernisation du secteur public irakien, sur les questions environnementales, humanitaires et sociales et la justice et sur la mise en place d'une cellule spéciale de la réduction des risques de catastrophe au Ministère de l'environnement. Le Groupe collabore aussi avec l'équipe de pays pour aider les institutions irakiennes dans la gestion de l'information, avec le PNUD, pour appuyer la mise en place et la tenue à jour de plusieurs bases de données pour le Conseil des représentants, et avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour faciliter la mise en place et la tenue à jour d'une base de données pour le Ministère de la santé. En outre, il élabore avec le Conseil national de la sécurité un projet de coopération et de renforcement des capacités qui vise à accroître ses capacités d'analyse et à créer des effets de synergie entre les institutions irakiennes chargées de la sécurité et l'ONU pour l'échange d'information et l'intégration de l'état de droit et des droits de l'homme dans leurs travaux d'analyse et de planification.

16. Avec ONU-Femmes et le PNUD en renfort, la MANUI continue à plaider auprès des hauts responsables politiques irakiens pour qu'ils défendent le principe d'un rôle plus actif des femmes dans le dialogue national et le règlement des conflits, ainsi que dans le processus de formation du nouveau Gouvernement. En janvier 2014, elle a fourni un appui technique pour l'organisation de la Conférence des femmes dans le cadre de l'Initiative de paix sociale. Elle continue à réclamer davantage d'efforts en faveur de la participation des femmes au règlement des conflits, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et au Plan d'action national que le Conseil des ministres a adopté en février 2014 pour la mise en œuvre de cette résolution. De janvier à avril 2014, des réunions et des consultations, et sous la direction conjointe de la MANUI et d'ONU-Femmes, le Groupe de travail des Nations Unies sur la participation des femmes aux élections a donné des conseils techniques aux membres de l'Équipe pour l'égalité des sexes de la Haute Commission électorale indépendante. Ces réunions étaient axées sur le renforcement de la présence féminine au Conseil des représentants, notamment par la diffusion de messages de sensibilisation ciblés sur les électrices.

17. Le Groupe de la problématique hommes-femmes du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Bagdad a continué d'aider les organismes des Nations Unies à fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées par la crise dans la province d'Anbar. En mars 2014, il a dispensé une formation sur l'utilisation du marqueur de l'égalité hommes-femmes dans le cadre du plan d'intervention stratégique pour Anbar durant la réunion de coordination des groupes sectoriels. Les responsables des groupes sectoriels ont été instamment priés de veiller à ce que les préoccupations particulières des femmes, des hommes, des filles et des garçons soient prises en considération dans les projets de chaque groupe. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes a permis de réfléchir davantage sur l'analyse de l'aide humanitaire pour faire en sorte que l'appui fourni soit adéquat et réponde aux besoins particuliers des bénéficiaires.

Complémentarités et synergies sur les questions de fond

18. En ce qui concerne l'assistance électorale, la charge des différentes activités prévues au programme est répartie entre les bureaux participants des Nations Unies

selon leur mandat, leur expérience et les moyens d'exécution dont ils disposent. L'Équipe d'assistance électorale intégrée est chargée de mettre toutes les activités programmées à exécution suivant le plan de travail et les règles et procédures convenues avec la Haute Commission électorale indépendante. Aux termes de son mandat, prorogé par la résolution 1936 (2010) du Conseil de sécurité, la MANUI a pour rôle d'exercer un contrôle technique. Ses activités viennent compléter les actions de renforcement des capacités menées par la Haute Commission et d'autres partenaires, tels que l'International Foundation for Electoral Systems. Le fonctionnement de la collaboration entre l'ONU et la Haute Commission est suivi par deux organes de concertation, le Comité directeur des projets d'assistance électorale, chargé de la coordination et du contrôle global de tous les projets des Nations Unies, et le Conseil du programme, chargé de la gestion des activités entrant dans le programme électorale, tous deux étant composés de représentants de la Haute Commission, de la MANUI, du PNUD et de l'UNOPS. Cette structure de gestion associe pleinement tous les partenaires du programme, qui sont collectivement chargés de suivre les progrès obtenus et l'exécution des produits prévus, de réexaminer le plan de travail et d'y apporter les ajustements ou les modifications qui pourraient être nécessaires.

Partage des coûts et collaboration dans les activités d'appui

19. La Haute Commission électorale indépendante et les organismes représentés dans l'Équipe d'assistance électorale intégrée se sont partagé les frais des activités d'assistance électorale, à savoir : le financement des élections, la mise à jour et l'affichage ainsi que leur contestation des listes électorales et celle des listes de candidats, la certification des entités et coalitions politiques, les observateurs, les entités politiques, les plaintes et contestations, les médias, la campagne électorale, l'accréditation des observateurs, le vote à l'étranger. La certification des candidats et le contact et l'inscription biométriques des électeurs.

20. Le Bureau de l'intégration et de la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire dispose de trois postes temporaires (dont celui de son chef) financés par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD). Ce partage des coûts a renforcé l'intégration et resserré la collaboration entre la MANUI et l'équipe de pays sur les aspects humanitaires et les questions de développement du mandat de la Mission.

21. La MANUI et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continuent de se partager les dépenses afférentes aux activités du Bureau d'appui commun de Koweït qui portent sur les finances et sur les ressources humaines. Depuis 2013, les deux missions se partagent aussi les services des spécialistes de la déontologie et de la discipline dont le responsable est en poste au Koweït et prête son concours à l'une et à l'autre.

22. La MANUI et l'équipe de pays continuent à se partager les dépenses afférentes aux mesures de sécurité applicables en Iraq. Le modèle prescrit par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité contient huit éléments relevant du partage des coûts, à savoir, la sélection du personnel, l'appui opérationnel, la structure de communication, la formation à la sécurité, le centre de gestion des crises, le soutien psychologique, les gardes et la sécurité statique. Compte tenu des effectifs, la MANUI prend à sa charge 51 % de ces coûts et l'équipe de pays, le reste. Cela dit, ces éléments relevant du partage des coûts ne

représentent au total que 10 % du budget de sécurité de la MANUI. Celle-ci a passé avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies un accord, actualisé tous les ans, qui stipule les formules de partage et de recouvrement des coûts des services fournis par ses soins – pour lesquels cet accord ne lui a d'ailleurs pas permis de rentrer intégralement dans ses frais. Cela étant, en s'appuyant sur les paragraphes 48, 49 et 59 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, la MANUI propose qu'en 2015 les coûts des services de sécurité soient répartis en fonction de la taille des effectifs. La répartition de la charge des services de sécurité sera arrêtée d'un commun accord entre la Mission et les organismes, fonds et programmes.

Priorités pour 2015

23. La MANUI concentrera ses priorités stratégiques et ses activités d'appui au Gouvernement iraquien en continuant à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale à travers ses bons offices, ses conseils techniques et ses services de médiation, en coordonnant et facilitant les activités de l'équipe de pays, en renforçant le dialogue régional et aidant à faire progresser la normalisation des relations entre l'Iraq et les pays voisins. Elle apportera au besoin son soutien pour le dialogue en cours et son aide pour le règlement de toutes les questions qui se poseraient au sujet de la formation du gouvernement dans le sillage des élections au Conseil des représentants du 30 avril 2014.

24. La Mission continuera à fournir au bénéfice du nouveau Gouvernement, un appui technique, des conseils d'experts et des notes d'orientation sur les lois les plus importantes, y compris le règlement des différends concernant le budget et les recettes pétrolières, l'adoption du budget fédéral et autres projets de loi en suspens, la révision de la Constitution et la décentralisation, ainsi que la promotion d'un développement équitable.

25. En vue de soutenir l'Iraq dans ses efforts de réconciliation politique et de cohésion sociale, ainsi que de réduire le conflit interne et d'améliorer la reconnaissance des droits des minorités au moyen du dialogue interconfessionnel entre chefs religieux, jeunes, femmes et représentants de la société civile, la MANUI poursuivra ses échanges avec les parties prenantes nationales et gouvernementales et jouera, si besoin est, un rôle de facilitateur.

26. La MANUI continuera de participer à l'action menée au niveau régional pour renforcer le dialogue et la coopération entre l'Iraq et ses voisins et les autres partenaires régionaux. Les avancées de l'EIL en 2014 et l'exacerbation des tensions interethniques qu'elles ont entraînée en Iraq et dans la région n'ont fait qu'accroître l'importance d'un rôle actif de la MANUI dans la région. Son Bureau des affaires politiques a donc mis l'accent sur les questions régionales touchant l'Iraq, y compris l'impact dans la région du climat d'insécurité et de la crise politique et humanitaire qui se développent dans ce pays, ainsi que les retombées du conflit syrien, tout en continuant à partager l'information et à fournir des analyses et des services de facilitation politique et de médiation. De plus, la Mission prêtera son concours au Représentant spécial du Secrétaire général pour renforcer son action dans la région, et interviendra en coordination étroite avec ses attachés de liaison à Amman et à Téhéran.

27. La MANUI s'emploiera aussi à améliorer ses moyens de suivi de la lutte contre le terrorisme à travers la collaboration entre son bureau des affaires

politiques, son groupe conjoint de l'analyse, son bureau des droits de l'homme, l'équipe de pays des Nations Unies et l'appareil de sécurité iraquien. En outre, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2170 (2014), elle aidera, dans le cadre de son mandat, dans la limite de ses moyens et dans les zones où elle opère, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004), notamment en leur communiquant des informations sur l'application des mesures visées au paragraphe 1 de la résolution 2161 (2014). Elle effectuera des analyses et intensifiera ses activités de sensibilisation et ses bons offices, de manière à promouvoir la sécurité aux frontières et les mesures de confiance entre l'Iraq et les autres États de la région, la coopération dans les secteurs du commerce et de l'énergie et autres activités économiques et les mécanismes transfrontières visant à réduire les tempêtes de sable et de poussière et à améliorer la gestion des ressources en eau. Comme le Conseil de sécurité l'en a chargée par sa résolution 2107 (2013), elle continuera aussi à encourager, soutenir et faciliter l'action menée par l'Iraq pour retrouver les nationaux et les biens, y compris les archives nationales, disparus du Koweït.

28. La promotion du respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la transparence demeurent une priorité pour la MANUI. Celle-ci continuera donc à suivre la situation des civils et les effets qu'ont sur eux la violence armée et le terrorisme et à en rendre compte, à promouvoir leur protection et à plaider pour des politiques destinées à traiter les facteurs qui favorisent la propagation du terrorisme, tout en respectant l'état de droit et les droits de l'homme. Elle continuera aussi à mettre l'accent sur les activités tendant à favoriser et renforcer le respect de l'état de droit, notamment les missions d'observation dans les prisons, la réforme juridique, politique et institutionnelle, le renforcement des capacités et la formation des procureurs, des juges et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, ainsi que les incitations à assumer la responsabilité des violations des droits de l'homme qui ont été commises, dans le cadre de programmes conjoints du Bureau des droits de l'homme et des acteurs de la société civile. De plus, la Mission s'attachera, en collaboration avec les partenaires de l'équipe de pays, à renforcer l'aptitude des institutions iraqiennes (Haute Commission indépendante des droits de l'homme, Conseil national de sécurité et commissions du Conseil des représentants) à promouvoir, protéger et respecter les droits de l'homme. Elle travaillera aussi en étroite coopération avec l'équipe de pays pour veiller à ce que le souci des droits de l'homme soit au cœur de tous les programmes, activités et politiques des organismes des Nations Unies opérant en Iraq.

29. La MANUI poursuivra son travail avec le Gouvernement et la société civile iraqiens pour renforcer le respect des droits économiques, sociaux et culturels, dans l'intérêt en particulier de groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les handicapés, les déplacés et les minorités. Elle s'attachera comme auparavant à déceler les insuffisances de la protection et du respect de leurs droits, à élaborer une stratégie propre à leur assurer une pleine participation, à égalité avec le reste de la société, à la vie économique, sociale et politique du pays, et à aider le Gouvernement à renforcer l'égalité entre les sexes et à donner aux femmes les moyens de leur autonomie. La MANUI continuera aussi à plaider pour la ratification des principaux traités et protocoles relatifs aux droits de l'homme, et pour une réforme juridique, institutionnelle et politique de nature à assurer le respect des normes internationales et constitutionnelles.

30. Avec un nouveau parlement et la formation d'un nouveau Gouvernement, la MANUI continuera, en collaboration avec l'équipe de pays, à contribuer à l'édification de l'État et au renforcement des institutions en fournissant une assistance technique aux institutions publiques (ministères, Conseil des représentants et Haute Commission électorale), en encourageant la réforme constitutionnelle en cours, en améliorant la coordination de l'action humanitaire et des activités de développement et en faisant avancer la réforme du secteur de la sécurité. Elle tâchera en priorité d'aider le Gouvernement et le peuple irakiens à privilégier une vision consensuelle d'un État irakien fédéral, notamment un système de partage équitable des ressources dans le cadre de mesures plus générales de réconciliation politique et nationale. Enfin, le renforcement des services de base fournis aux Irakiens figurera aussi en bonne place parmi ses priorités.

31. À l'avenir, il n'y aura d'assistance électorale de l'ONU qu'à la demande des autorités irakiennes et au vu des résultats de l'évaluation des besoins menée dans ce cas par le Département des affaires politiques du Secrétariat, avec la participation active des responsables de la Mission, du PNUD, de l'UNOPS et de l'équipe électorale sur place. La MANUI, l'UNOPS et le PNUD continueront à mener une action intégrée pour éliminer les dernières faiblesses techniques éventuelles de la Haute Commission, en insistant tout particulièrement sur l'établissement d'un registre électoral permanent et d'un cadre juridique général. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé, la MANUI continuera aussi à soutenir la Haute Commission sur le plan politique, en lui donnant des conseils stratégiques et politiques sur les élections, y compris la possibilité d'élections aux niveaux des districts et des sous-districts et à Kirkouk.

32. À la suite des événements enregistrés tout au long de 2014, il se peut que la MANUI soit appelée à aider le Gouvernement irakien et la région du Kurdistan à se mettre d'accord pour rendre possible la tenue d'un référendum sur le statut de Kirkouk. La Mission pourrait aussi être appelée à jouer un rôle de médiateur et de conseiller, ainsi qu'à donner des conseils techniques sur d'autres questions, y compris d'ordre constitutionnel, qui pourraient se poser après les tout derniers événements.

33. Comme il est probable que la crise humanitaire causée par les conflits armés qui se poursuivent dans le nord et le nord-ouest de l'Iraq et en Syrie continuera à faire sentir ses effets en 2015, la MANUI et l'équipe de pays continueront aussi à travailler en partenariat avec le Gouvernement irakien, les donateurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres organisations internationales qui s'efforcent par des secours humanitaires de gérer l'incidence des conflits armés sur les civils vulnérables et de mobiliser des infrastructures et des ressources pour la protection des réfugiés syriens. La Mission aidera l'équipe de pays à coordonner l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils déplacés ou touchés par le déchaînement de la violence, à assurer ou rétablir les services de base aux collectivités d'accueil touchées, ainsi qu'à plaider pour la protection des groupes à risque, comme les femmes, les enfants et diverses communautés minoritaires. Si la situation en République arabe syrienne devait se prolonger et perdurer, comme on le prévoit, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire, assistée par le Bureau de l'intégration et de la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), continuera d'aider le Gouvernement irakien et le gouvernement de la région du Kurdistan à venir en aide aux réfugiés

qui sont déjà sur place, tout en apportant un appui supplémentaire aux nouveaux arrivants en Iraq, notamment dans le cadre du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens, en coordination avec le Gouvernement iraquien.

34. La MANUI dirigera l'action menée par les Nations Unies pour desservir, suivant une démarche plus harmonisée et mieux coordonnée, les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres d'Iraq, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux enfants et aux déplacés, qui figurent parmi les priorités du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019. Elle usera aussi de ses bons offices pour favoriser le renforcement des partenariats entre le Gouvernement iraquien, les ONG et le secteur privé.

35. La Mission entend rétablir une présence politique internationale à Bassora, pour pouvoir faire face à l'évolution de la situation politique dans le sud du pays. L'équipe de pays avance dans ses travaux en vue de la réouverture d'une ligne de ravitaillement à Bassora, dont la Mission entend aussi utiliser le port pour ses expéditions

Résultats obtenus en 2014

36. L'année 2014 a été marquée par l'élection des membres du Conseil des représentants, dont le bon déroulement a été assuré grâce aux efforts combinés de tous les bureaux de la MANUI, qui ont appuyé le processus et contribué à faciliter une transition démocratique sans heurts en collaborant étroitement avec tous les acteurs politiques. Le fait qu'il y ait eu moins d'incidents que prévu, que toutes les parties aient pris part au scrutin et que le taux de participation ait atteint 62 % montre que la démocratie prend racine dans le pays. Ce résultat dans l'ensemble positif est aussi indicateur de l'efficacité et de l'indépendance avec lesquelles ont fait preuve les institutions iraquiennes compétentes, en particulier la Haute Commission électorale indépendante. Tout au long du processus électoral, celle-ci a bénéficié de l'aide de l'équipe d'assistance électorale intégrée de l'ONU qui, sous la direction de la MANUI, travaillant avec le PNUD et l'UNOPS, lui a fourni des conseils techniques et des avis sur les lignes de conduite à adopter concernant les achats, la planification et l'exécution des activités opérationnelles et logistiques complexes, la réforme du régime électoral et de la législation, et la gestion des résultats. En plus d'apporter une assistance technique, le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et le Bureau des affaires politiques ont été en contact permanent avec les représentants politiques afin de répondre à leurs préoccupations, de leur donner des conseils et d'encourager la participation. L'examen des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience par la Haute Commission, mené en collaboration avec l'équipe d'assistance électorale intégrée, permettra de déterminer les domaines dans lesquels la Haute Commission peut encore s'améliorer et sur lesquels porteront les futures activités d'appui de l'équipe.

37. En 2014, la MANUI a continué de faire avancer le dialogue politique et la réconciliation nationale en Iraq en organisant des réunions de haut niveau quotidiennes au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et des représentants du Bureau des affaires politiques ont rencontré divers acteurs politiques iraqiens représentant l'ensemble des partis et mouvements, les autorités et les populations locales dans le but d'apaiser des tensions et de régler les

problèmes. Le Représentant spécial a encouragé le dialogue régional à l'occasion de plusieurs visites au cours desquelles il a rencontré de hauts dirigeants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, du Qatar, de la République islamique d'Iran et de la Turquie, qu'il a engagés à accroître la coopération régionale sur des questions d'intérêt commun et à resserrer les relations des pays du Conseil de coopération du Golfe avec l'Iraq. Les relations entre l'Iraq et le Koweït continuent de tendre vers une normalisation totale et devraient bientôt s'étendre à d'autres domaines de coopération. La MANUI a continué de s'acquitter des responsabilités mises à sa charge par la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et notamment de faciliter l'action menée pour régler la question des et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales, et a assisté en qualité d'observateur aux réunions de deux comités interministériels irakiens et du comité conjoint Iraq-Koweït sur les biens.

38. Des progrès ont aussi été accomplis en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit et de respect des droits de l'homme. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI, le PNUD et l'UNOPS ont continué d'apporter un appui technique et logistique à la Haute Commission indépendante des droits de l'homme en dépit de difficultés liées à l'ingérence politique et de problèmes de sécurité et de logistique. En 2014, la MANUI et l'UNOPS ont commencé à exécuter le deuxième volet des activités d'appui financées par l'Union européenne. Le programme de travail a principalement porté sur la définition de la structure et du tableau d'effectifs de la Commission, le renforcement des compétences du personnel, la mise en place de mécanismes de signalement et d'investigation des violations des droits de l'homme, la conduite d'enquêtes, l'élaboration de rapports, l'organisation d'activités d'information et le suivi de la situation générale des droits de l'homme en Iraq. Il devrait être mené à bien d'ici à la fin de 2015, l'objectif étant d'élargir la présence de la Commission à d'autres provinces d'Iraq.

39. La MANUI a continué de fournir des conseils et un appui techniques au Gouvernement irakien concernant la mise en œuvre du plan d'action national sur les droits de l'homme qu'il avait adopté en vue d'appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universel de février 2010 et de préparer l'examen prévu pour octobre 2014. En coopération avec le Gouvernement et la société civile irakiens et les parties prenantes internationales, elle a exécuté de grands programmes de renforcement des capacités visant à promouvoir le respect des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les minorités. Elle a aussi mené des activités, notamment de suivi, de formation et de sensibilisation, en vue de renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme, de mesurer les conséquences de la violence armée sur les civils et d'évaluer le fonctionnement des institutions pénales, y compris les prisons et autres lieux de détention.

40. Tout au long de 2014, la MANUI a encouragé les parties prenantes irakiennes à promouvoir la participation pleine et entière des femmes au dialogue national et au processus de réconciliation. Le plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sans précédent au Moyen-Orient, et la stratégie nationale de promotion de la femme adoptée par le Conseil des ministres fournissent le cadre stratégique et les outils de sensibilisation nécessaires à cette fin. En outre, des réunions sur la participation des femmes au processus de réconciliation nationale ont été organisées avec des dirigeantes politiques et des représentantes de la société civile dans le cadre de la journée portes ouvertes mondiale consacrée à la

résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité. Les participants ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre du plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) et au renforcement de la participation des femmes à la vie politique.

41. En 2014, la MANUI a nommé un conseiller chargé des questions de protection de l'enfance, qui est chargé de veiller à ce que ces questions soient systématiquement prises en compte dans les activités de la Mission ainsi que de renforcer la collaboration avec l'équipe de pays et de conseiller la direction de la Mission dans ce domaine. Le conseiller a fait participer les entités compétentes à plusieurs projets visant à leur faire davantage prendre conscience qu'il importe de veiller à la protection des enfants, de communiquer des informations et de mener des campagnes de sensibilisation à ce sujet. En outre, la MANUI a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des organismes des Nations Unies en ce qui concerne le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé. L'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, coprésidée par la MANUI et l'UNICEF et composée de tous les membres compétents de l'équipe de pays des Nations Unies, des départements de la MANUI et de la société civile, est la principale instance chargée d'examiner ces violations, de repérer les nouvelles menaces pesant sur les enfants et de coordonner l'action menée par les Nations Unies pour améliorer la protection des enfants en temps de conflit armé. La MANUI a aussi collaboré avec l'UNICEF en vue d'aider le Gouvernement à mettre en place un système global de protection de l'enfance, et notamment à adopter des réformes législatives et institutionnelles, en renforçant les institutions, en menant des activités de développement des capacités et en fournissant les services voulus.

42. Quelque 1,8 million de personnes auraient été déplacées entre janvier et le début de septembre 2014. Depuis la chute de Mossoul, début juin, le nombre de déplacés a augmenté de façon exponentielle, et le conflit qui se poursuit dans une grande partie du pays devrait encore l'accroître. Les prévisions concernant la charge de travail et les ressources nécessaires initialement formulées dans le plan d'intervention stratégique ont rapidement dû être revues en raison des événements. Le plan fait actuellement l'objet d'une troisième révision destinée à refléter l'augmentation des besoins prévus. Plus de 566 millions de dollars ont à ce jour été mobilisés auprès des États Membres, mais même cette somme généreuse sera loin de suffire à couvrir les besoins actuels.

43. Depuis le début de la crise humanitaire, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) n'ont cessé de demander que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme soient respectés, qu'un couloir humanitaire soit mis en place et que les ressources publiques de l'Iraq soient affectées comme il se doit pour répondre aux besoins les plus pressants. Grâce à des activités de sensibilisation et de bons offices, à des visites sur le terrain et à des entretiens avec les médias, ils sont parvenus à faire en sorte que les secours puissent entrer dans le pays en toute sécurité, à maintenir la crise au centre de l'attention internationale et à mobiliser les donateurs. Ils poursuivront leurs efforts en ce sens, d'autant que la crise gagne en ampleur et en complexité.

44. Sous la direction du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire et du Bureau de la coordination des

affaires humanitaires du Secrétariat, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont porté secours aux déplacés auxquels ils ont pu avoir accès en leur fournissant, entre autres, des colis alimentaires, des trousseaux d'hygiène familiales, des articles de secours essentiels, des tentes, des trousseaux sanitaires d'urgence, des trousseaux de santé procréative et d'autres articles non alimentaires mis à disposition par le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, le HCR, l'OMS, le FNUAP et l'Organisation internationale pour les migrations. Ensemble, le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD s'efforcent de renforcer les moyens dont le Gouvernement dispose aux niveaux fédéral et régional pour gérer efficacement la crise. Ils ont de surcroît vivement engagé les autorités compétentes à prendre des mesures préventives en vue de faire face aux risques que les déplacements de population à grande échelle peuvent poser pour la cohésion sociale. Étant donné que la crise devrait se prolonger, le rôle joué par la MANUI dans la coordination des activités humanitaires et des efforts de relèvement rapide demeurera essentiel pendant un certain temps encore.

45. Le 10 septembre 2014, le HCR avait enregistré la présence de 215 303 réfugiés syriens en Iraq, et 13 120 réfugiés supplémentaires attendaient d'être enregistrés. Le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire a donné des conseils stratégiques au Gouvernement régional du Kurdistan en ce qui concerne la coordination des interventions d'urgence et l'a aidé à mettre en place des mécanismes de gestion stratégiques des crises devant lui permettre de coordonner plus efficacement l'aide internationale. Ses conseils techniques ont également permis de réaliser des gains d'efficacité et de renforcer la collaboration entre les principaux organismes des Nations Unies s'occupant des réfugiés.

46. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour l'Iraq pour la période 2015-2019 a été signé le 2 avril 2014. Fruit de l'action collective des 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays, du Gouvernement iraquien et des organisations non gouvernementales concernées, il vise à renforcer le développement de l'Iraq. Ses deux priorités, alignées sur le plan national de développement et les objectifs du Millénaire pour le développement, consistent à consolider les institutions publiques pour leur permettre de répondre aux besoins des Iraquiens et à promouvoir l'intégration et la justice sociales, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes déplacées à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.

47. Un fonds d'affectation spéciale, à la gestion duquel participe le Gouvernement régional du Kurdistan, a été créé par le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire pour financer des services d'experts des Nations Unies afin d'appuyer la réalisation, sous la direction du Ministère de la planification, des objectifs prioritaires du Gouvernement régional à l'horizon 2020. La création de ce fond permettra de changer progressivement la nature de l'aide fournie par les Nations Unies, qui passera du financement de projets de petite envergure à la fourniture de conseils techniques, d'avis concernant le choix des politiques, d'outils de renforcement des capacités et de produits axés sur le savoir, ce qui facilitera l'exécution de programmes et de projets de réforme à long terme menés conjointement et financés au moyen de fonds publics, ainsi que de

renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement régional du Kurdistan pour coordonner et superviser l'ensemble des activités d'assistance humanitaire. En tout, 22 descriptifs de projet ont été soumis au Gouvernement régional pour approbation. Le 20 février 2014, le Comité directeur a approuvé 13 projets, qui ont été financés et lancés. Le Gouvernement national et les provinces envisagent actuellement d'établir des mécanismes comparables. La mise en place de dispositifs de financement au moyen de fonds publics est d'autant plus essentielle que les donateurs quittent rapidement le pays et que le Fonds d'affectation spéciale pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement n'a plus guère de ressources.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2015

48. Les prévisions pour 2015 sont basées sur l'hypothèse qu'après plusieurs mois de retard et de négociations politiques, un gouvernement sera formé. Le nouveau Gouvernement iraquien, qui devra faire face à un large éventail de problèmes de sécurité et de difficultés politiques et socioéconomiques, demandera probablement à la MANUI de l'aider à définir des politiques permettant de répondre aux besoins urgents du pays. Les membres du Conseil des représentants, toutes appartenances politiques confondues, semblent s'accorder sur le fait que la Mission et l'équipe de pays auront un rôle à jouer, en particulier dans le règlement pacifique des conflits, l'accès à la justice, la promotion d'un système de gouvernance démocratique et ouvert à tous, le renforcement de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le développement socioéconomique. La MANUI ayant participé aux activités de réconciliation politique menées en 2013 et 2014, le nouveau Gouvernement devrait lui demander de continuer d'appuyer et de faciliter ce type d'activités en 2015, ce qui confirmerait que, en sa qualité d'acteur impartial, elle contribue grandement à apporter des solutions propres à apaiser les tensions.

49. Certaines questions politiques et constitutionnelles resteront sujettes à débat entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan, et l'absence de consensus risque d'avoir des conséquences sociales, économiques et politiques à plusieurs égards. La MANUI devra continuer de faciliter les négociations en menant des activités de bons offices, en favorisant le dialogue entre Bagdad et Erbil et en fournissant des conseils techniques dans certains domaines, notamment l'exploitation des hydrocarbures.

50. La stabilité à long terme du pays étant compromise par des facteurs tant internes qu'externes, il existe un risque bien réel que l'insécurité s'aggrave encore davantage, empêchant le pays de sortir de la période de dictature, de guerre et de violence qu'il a connue pendant des années et affaiblissant le respect de droits de l'homme et de l'état de droit. Sur le plan politique, la MANUI devrait continuer de jouer un rôle stratégique, y compris dans la lutte antiterroriste, et les hauts responsables et le personnel des Nations Unies resteront donc exposés à des risques de sécurité.

51. L'Iraq étant un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), la communauté internationale des donateurs s'attendra probablement encore à ce que, sauf circonstances exceptionnelles, il assume une part du financement des efforts de développement et des activités humanitaires menées dans le pays, et elle pourra donc limiter le montant des ressources mises à la disposition des organismes des Nations Unies compétents.

52. En 2015, le climat politique et les conditions de sécurité en Iraq et dans la région devraient connaître d'importants changements, lesquels nécessiteront sans doute une révision de la stratégie des Nations Unies en Iraq et donc, d'ici à la fin de 2015, un examen des objectifs d'ensemble de la Mission et des tâches et responsabilités qui lui sont confiées.

53. À l'issue de la mission d'évaluation des besoins prévue pour le dernier trimestre de 2014, la MANUI établira une stratégie de retrait et de cessation des activités d'assistance électorale. En 2014, l'équipe d'assistance électorale intégrée avait pour principal objectif d'aider la Haute Commission électorale indépendante à organiser les élections des membres du Conseil des représentants et du Conseil des gouvernorats dans la région du Kurdistan. Cet objectif était assorti d'indicateurs correspondant à cinq résultats, dont les quatre suivants ont été pleinement atteints : a) amélioration de l'aptitude de la Haute Commission électorale indépendante à planifier et tenir des élections crédibles; b) nombre d'agents de la Haute Commission ayant bénéficié d'une formation pour organiser dans tous les gouvernorats des consultations électorales conformément aux normes internationales applicables; c) amélioration de l'exactitude des listes électorales, afin que tous les électeurs irakiens puissent exercer leur droit de vote; et d) mise en place d'un conseil des commissaires à même de gérer et d'organiser des élections avec professionnalisme. Le seul résultat n'ayant pas encore été atteint est l'adoption des lois électorales nécessaires à la conduite de plusieurs élections au niveau local. Il s'agissait à cet égard de faciliter l'élaboration et l'adoption d'une loi régissant les élections aux niveaux des districts et des sous-districts devant se tenir en 2015. Cette activité était prévue pour le second semestre de 2014, le premier ayant été consacré aux élections des membres du Conseil des représentants et du Conseil des gouvernorats. Pendant le restant de l'année, la Mission s'emploiera à aider la Haute Commission électorale indépendante à dresser une liste des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience; à fournir une assistance technique et des conseils concernant l'établissement de registres électoraux biométriques, la réforme de la législation, l'organisation des élections et le lancement de campagnes d'information à l'intention du public; et à préparer la mission d'évaluation des besoins qui permettra de déterminer les activités d'appui électoral à mener au-delà de 2014, sachant que de nouvelles activités électorales pourraient être organisées, notamment le référendum prévu à Kirkouk et des élections locales.

54. Le succès des élections des membres du Conseil des représentants tenues en avril 2014 a montré que le pays était prêt à prendre en charge ses mécanismes démocratiques et à assurer le bon fonctionnement des organes de contrôle électoral. Toutefois, en fonction du calendrier de formation du nouveau gouvernement et de la composition de celui-ci, la MANUI devra aider les institutions démocratiques et les organes législatifs à parvenir à un consensus sur les principales lois, notamment celles sur le budget fédéral, les hydrocarbures et le Conseil de la Fédération, en leur fournissant des conseils et une assistance techniques et en recourant aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général au cas où l'impasse politique se poursuivrait. Elle devra en outre probablement fournir un appui et des services consultatifs afin d'aider à régler plusieurs questions constitutionnelles en suspens, notamment celles ayant trait aux territoires contestés et au partage des recettes, ainsi que les différends juridiques concernant les ressources pétrolières et gazières. En partenariat avec les institutions nationales, la société civile et l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à se doter

d'institutions dignes de confiance, à promouvoir la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption. Dans ce contexte, elle pourrait accroître sa collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies dans le cadre de projets d'information, de renforcement de la cohésion sociale et de développement des capacités de la société civile.

55. En collaboration avec l'équipe de pays, la Mission doit continuer d'apporter une assistance aux institutions gouvernementales en ce qui concerne l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Ses capacités militaires et de police devraient cependant être réduites dans la mesure où, depuis le retrait des forces militaires internationales d'Iraq et la forte baisse des ressources affectées par la communauté internationale au renforcement des contingents et du personnel de police, elle ne peut plus jouer qu'un rôle limité, principalement consultatif, dans les domaines de la gouvernance du secteur de la sécurité et du maintien de l'ordre. Certaines fonctions précédemment exercées par des conseillers pour les questions militaires et de police, notamment la liaison avec l'armée et la police iraqiennes concernant les questions de sécurité, relèvent à présent de la Section de la sécurité. D'autres, comme la surveillance des camps de réfugiés, sont en grande partie exécutées par le HCR. À l'heure actuelle, aucune ambassade en Iraq n'a de conseiller chargé exclusivement des questions de police. Les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'état de droit sont pour la plupart gérées par les services politiques des ambassades, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI et divers organismes des Nations Unies. En règle générale, lorsque des connaissances spécialisées sont nécessaires, un consultant (souvent un ancien militaire ou policier) est engagé pour mener à bien un projet donné. L'opportunité de conserver des emplois de conseiller pour les questions militaires et de police sera réexaminée en 2015.

56. En juin 2014, la MANUI a effectué un examen complet de ses effectifs civils afin de déterminer s'ils étaient adaptés au mandat et aux fonctions dont elle devait continuer de s'acquitter. Le groupe chargé de l'évaluation a formulé des recommandations concernant les capacités, la prise en charge de certaines activités par l'Iraq, le recours à des sociétés extérieures et la coopération avec l'équipe de pays. Il a déterminé que la structure de la Mission était presque réduite à l'essentiel, mais que des gains d'efficacité étaient possibles, notamment au Bureau de l'assistance électorale, au Bureau de l'information, au Bureau des affaires politiques et à la Section de la sécurité. La composante appui à la mission devrait davantage aligner ses activités sur la Stratégie globale d'appui aux missions. Il serait aussi possible d'améliorer encore la chaîne logistique en regroupant les entrepôts, et il a été proposé de créer un poste de chef adjoint de l'appui à la mission, afin de renforcer la structure hiérarchique.

57. En 2015, la composante appui à la mission continuera d'étudier les possibilités de rationaliser l'utilisation des moyens aériens de la Mission afin de tirer le meilleur parti des ressources. Les conditions de sécurité actuelles et les problèmes logistiques qui en découlent ont confirmé qu'il importait que ces moyens soient basés en Iraq pour améliorer la rapidité et la rentabilité des interventions de la MANUI. La Mission peut désormais utiliser les moyens aériens limités dont elle dispose de façon plus économique et rationnelle. Les services d'appui aériens peuvent être approuvés et organisés rapidement, ce qui facilite l'exécution du mandat de la Mission. Ces nouvelles modalités ont permis de réaliser des économies dans la mesure où le nombre d'heures de vol, le montant des frais de manutention au sol et la consommation de carburants ont diminué et il n'est plus nécessaire de verser

d'indemnité journalière de subsistance aux membres de l'équipage, qui rentrent tous les soirs à la base d'opérations.

58. En conséquence, le Représentant spécial du Secrétaire général a décidé qu'Erbil servirait de base opérationnelle permanente pour les avions, les deux hélicoptères restant basés à Bagdad. Une évaluation révisée des risques de sécurité tenant compte de la récente intensification de la l'insurrection dans le pays a été approuvée. Il est notamment proposé d'équiper les avions d'un système de protection antimissile (afin d'atténuer les risques liés aux attaques de missiles à lanceur terrestre guidé par infrarouge et aux tirs d'armes de petit calibre) et de systèmes intégrés de détection et de contre-mesures électroniques, par exemple d'éjecteurs de leurres ou de leurres thermiques (afin d'atténuer les risques posés par les missiles sol-air guidés par infrarouge). La protection des hélicoptères contre les tirs d'armes de petit calibre sera renforcée grâce à l'installation de fuselages blindés capables de résister à des balles perforantes de 7,62 mm tirées à bout portant. Ces mesures permettront d'améliorer la sécurité du personnel navigant.

59. Conformément aux directives du Département de l'appui aux missions du Secrétariat, qui encouragent les missions à soutenir les économies locales, la MANUI compte revoir sa chaîne logistique de façon à recourir chaque fois que possible à des fournisseurs locaux. Cela permettra de raccourci les délais de livraison de certains produits de base et d'éviter d'accumuler du stock. À l'heure actuelle, selon la nature de l'appui demandé (services médicaux, génie, aviation, informatique, etc.), c'est au responsable de la gestion des biens de la section d'appui concernée qu'il incombe de s'occuper des activités liées à l'achat, l'entreposage et la livraison des articles et à la gestion des stocks. Sur le plan opérationnel, cette méthode de gestion décentralisée entraîne souvent des problèmes de surstockage et la conservation de matériel obsolète. Dans le cadre de la reconfiguration de la chaîne logistique prévue pour 2015, il est envisagé de regrouper les différents entrepôts spécialisés et de créer un entrepôt central et de petits dépôts régionaux dans les différents pôles de la Mission, ce qui permettra d'améliorer non seulement le contrôle de l'inventaire physique des stocks, mais aussi le niveau de services (c'est-à-dire la capacité de fournir des biens de qualité) et la qualité des données communiquées en vue d'assurer un meilleur contrôle de gestion. À cet effet, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, récemment adoptées, et à la Stratégie globale d'appui aux missions, les fonctions liées à la gestion des biens, qui étaient jusqu'alors confiées aux différentes sections d'appui, seront transférées à la Section de la gestion du matériel qu'il est proposé de créer.

60. Afin de garantir que la Mission dispose d'un niveau de stock suffisant, y compris pour les pièces détachées, la gestion et la planification des achats de biens seront centralisées à la future section de la gestion des acquisitions. La création de cette section, de la Section de la gestion centralisée des stocks et de la Section de la gestion du matériel permettra de rationaliser la chaîne logistique et de gagner en efficacité et en rentabilité dans la mesure où les fonctions de gestion des stocks, de planification des achats, de contrôle de la qualité et de communication de l'information seront centralisées, ce qui entraînera des économies d'échelle et une amélioration de la qualité des services.

61. La Mission compte rétablir une présence politique modeste à Bassora afin de suivre l'évolution de la situation politique dans le sud du pays. Les locaux de

l'équipe de pays des Nations Unies n'étant pas suffisamment grands pour accueillir la Mission, celle-ci devra chercher de nouveaux locaux et quitter l'hôtel qu'elle occupe à titre provisoire.

Mesures d'efficacité

62. La Mission compte externaliser les services de nettoyage du complexe de Diwan. Elle emploie actuellement 10 agents d'entretien recrutés sur le plan national, ce qui entraîne des dépenses de quelque 430 000 dollars au titre des traitements. Or, s'il était confié à une entreprise externe, le nettoyage ne coûterait plus que 200 000 dollars environ, ce qui représenterait une économie de quelque 230 000 dollars, dont il a été tenu compte dans le projet de budget.

63. Le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité était auparavant organisé à Amman. Le calme ayant été rétabli à Erbil, cette formation a désormais lieu dans la zone de la Mission. Étant donné qu'il n'a pas fallu fixer un nombre minimum de participants, la MANUI prévoit de verser au prestataire un montant de 128 000 dollars par an, contre 600 000 dollars en 2014, soit une économie de 472 000 dollars. Sachant de surcroît qu'à Erbil, le montant de l'indemnité journalière de subsistance est de 65 dollars par participant, contre 273 dollars à Amman, ce qui entraînera une économie de 89 856 dollars, en 2015, la Mission devrait économiser 561 856 dollars au titre de la formation. En outre, quatre postes (1 P-3, 1 AN et 2 AL), dont les titulaires étaient chargés d'assurer la sécurité et la gestion de la formation, vont être supprimés, ce qui permettra à la Mission d'économiser environ 277 600 dollars supplémentaires au titre des traitements. Ces économies ont été prises en compte dans l'actuel projet de budget.

64. À Kirkouk, la Mission a entrepris le forage d'un puits destiné à l'approvisionnement en eau. Le projet a été mené à bien et les tests ont montré que l'eau était potable.

65. La ligne d'approvisionnement de la MANUI arrive désormais directement en Iraq via Erbil, ce qui a permis de se passer des services d'une seconde société de transport de fret, chargée d'acheminer les biens depuis le Koweït, et d'économiser le montant correspondant. Le délai de livraison, qui était jusqu'alors de plus d'un an en raison des opérations de dédouanement, s'en trouvera sensiblement réduit. Ces nouveaux arrangements résoudront aussi les problèmes liés à l'entreposage au Koweït.

Ressources extrabudgétaires

66. Il est prévu que, pendant la période 2014-2016, le Bureau des affaires politiques de la MANUI et l'UNOPS mènent un projet de réforme législative visant à faciliter la paix et la réconciliation, auquel participeront à la fois les autorités et la société civile. La MANUI mettra des compétences spécialisées à la disposition du Parlement et du Gouvernement aux fins de l'élaboration de lois conformes au droit international et aux pratiques optimales et mènera des activités de bons offices visant à promouvoir un dialogue sans exclusive et à encourager les différents groupes politiques à parvenir à des consensus avantageux pour tous et propres à renforcer la cohésion sociale entre les acteurs politiques irakiens, les responsables locaux et les différents groupes de population. La MANUI et l'UNOPS interviendront auprès des ambassades concernées à Bagdad afin de mobiliser les donateurs en faveur de ce projet.

67. En ce qui concerne la poursuite des efforts déployés par la MANUI et le HCR pour faciliter le règlement des questions en suspens concernant le camp Hurriya, le contrôle du respect des droits de l'homme et de la situation humanitaire au camp continuera d'être sous-traité et financé au moyen de ressources extrabudgétaires, l'UNOPS faisant office de partenaire de réalisation.

68. Dans la limite des fonds mis à sa disposition par les donateurs et en tirant parti de la nature intégrée du Groupe conjoint de l'analyse, dont les ressources proviennent à la fois de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission entend :

a) Travailler avec le Comité des ressources extrabudgétaires du Département des affaires politiques du Secrétariat au renforcement des capacités du Conseil national de sécurité, en particulier en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données, afin d'aider le Conseil à prendre, dans le cadre de ses fonctions de conseil et de planification, des décisions fondées sur les faits et respectueuses des droits de l'homme;

b) Continuer d'appuyer les activités de sensibilisation relatives à la protection de l'environnement, l'objectif étant de s'attaquer au problème posé par les tempêtes de sable et de poussière et de s'attacher, avec les intervenants gouvernementaux et les experts techniques des pays touchés (Iraq et pays voisins), à trouver une solution régionale à ce problème;

c) Collaborer avec les organismes des Nations Unies présents en Iraq en vue de renforcer les capacités des institutions nationales, y compris le Ministère de la planification, le Ministère des déplacements et des migrations, le Ministère de la santé et le Conseil des représentants, en menant des projets sur mesure destinés à les aider à fournir des services de meilleure qualité et à moderniser leurs moyens techniques.

II. Mandat et résultats attendus

69. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2015 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès vers la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes irakiennes avec le soutien et sous le parrainage de la MANUI en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation sur le plan national

Mesure des résultats

(Nombre de réunions de haut niveau entre responsables gouvernementaux irakiens)

2013 (résultats effectifs) : 200
2014 (estimation) : 400
2015 (objectif) : 300

ii) Nombre de mesures de confiance au niveau local ou national concernant les frontières intérieures contestées, la loi sur le budget fédéral et le partage des recettes pétrolières qui ont été acceptées par les parties concernées

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : 15
2014 (estimation) : 35
2015 (objectif) : 50

iii) Nombre d'initiatives visant à réduire le conflit intra-iraquien, à améliorer la reconnaissance des droits des minorités et à appliquer les recommandations adoptées par les parties concernées auxquelles ont participé les autorités iraqiennes et des personnalités politiques, locales, ethniques, civiles et religieuses influentes

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : 10
2014 (estimation) : 8
2015 (objectif) : 15

Produits

- Facilitation du dialogue politique dans le cadre des bons offices du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint et de réunions bilatérales et multilatérales organisées avec les parties prenantes et les autres acteurs concernés sur les questions liées au dialogue national
- Réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux de haut niveau, des représentants de partis politiques, des responsables locaux et des dirigeantes, en vue de promouvoir le dialogue national et la réconciliation de façon à régler le problème des frontières intérieures contestées et des questions connexes, comme l'organisation d'un recensement national et d'élections au Conseil des gouvernorats de Kirkouk
- Dialogue renforcé et soutenu avec les interlocuteurs au niveau infranational, dans les principaux gouvernorats, grâce à la participation de représentants locaux à des tables rondes, à des consultations et à des réunions, notamment à l'occasion de visites régulières à Kirkouk, dans les zones contestées et dans certains gouvernorats, afin d'obtenir la reconnaissance des droits des communautés ethniques et religieuses minoritaires d'Iraq
- 6 rapports techniques et documents de synthèse sur la restitution des biens, le partage du pouvoir, les questions de sécurité et les élections au Conseil des gouvernorats à Kirkouk; appui technique et conseils, en vue d'aider les autorités iraqiennes à conclure des accords sur ces questions avec les parties concernées
- 4 réunions de dirigeantes politiques et de représentantes de la société civile sur la participation des femmes au dialogue national

- 40 réunions organisées par le Représentant spécial et le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale avec des responsables fédéraux de haut niveau et des fonctionnaires du gouvernement régional du Kurdistan dans le cadre des négociations sur la loi budgétaire; appui technique sur des questions juridiques ayant trait à Kirkouk, à la gestion des ressources pétrolières et gazières et au partage des recettes qu'elles génèrent et sur la remise en vigueur des lois relatives aux hydrocarbures et au partage des revenus
- 2 opérations de communication nationales organisées à l'intention de 300 interlocuteurs gouvernementaux, représentants de la société civile, professionnels des médias et représentants de la population à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement et de la Journée internationale de la paix; publication de 5 articles dans des bulletins d'information en ligne; affichage de 15 messages dans les médias sociaux; diffusion de 3 communiqués de presse; et organisation de 5 opérations de communication à l'intention des médias afin de promouvoir le dialogue, la tolérance et le respect de la diversité

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Renforcement du dialogue régional et normalisation des relations avec les pays voisins

b) i) Nombre de mesures de confiance parrainées par la MANUI et acceptées par le Gouvernement iraquien qui visent à promouvoir le resserrement des relations de l'Iraq avec les pays voisins dans les domaines de la sécurité aux frontières, de l'énergie et des réfugiés

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : 15

2014 (estimation) : 35

2015 (objectif) : 20

ii) Nombre d'initiatives et de réunions bilatérales et multilatérales avec les Gouvernements iraquien et koweïtien visant à soutenir la normalisation des relations entre les deux pays, les efforts déployés pour rechercher les nationaux koweïtiens et ceux d'États tiers disparus ou leurs dépouilles, et la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : 15

2014 (estimation) : 10

2015 (objectif) : 10

Produits

- 4 visites de haut niveau du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale dans les pays voisins en vue d'appuyer les initiatives bilatérales et régionales demandées par le Conseil de sécurité
- Mise au point et application de 5 mesures de confiance en coopération et en coordination avec les entités compétentes des Nations Unies afin d'améliorer les relations entre le Gouvernement iraquien et les pays voisins

- Mise au point et application de nouvelles initiatives visant à traduire en résultats concrets les efforts faits par les Iraquiens concernant les Koweïtiens, les nationaux de pays tiers et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, et suivi de ces initiatives tous les 15 jours
- Réunions hebdomadaires avec les membres du Conseil des représentants, les autorités iraqiennes et les représentants du corps diplomatique, en vue de solliciter leurs avis, d'échanger des idées et de comprendre leurs préoccupations quant aux relations de l'Iraq avec ses pays voisins et à l'évolution géopolitique régionale
- Par l'intermédiaire du bureau de liaison de la MANUI à Téhéran, renforcement et promotion de 4 initiatives, notamment des ateliers et des séminaires, visant à lutter contre le trafic de stupéfiants, la désertification, les tempêtes de poussière et la corruption et à régler le problème des ressources naturelles transfrontalières, grâce à des analyses politiques et au renforcement de la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les Gouvernements iraqien et iranien
- Par l'intermédiaire du bureau de liaison politique de la MANUI à Amman, organisation de 12 visites par le Représentant spécial et les hauts responsables de la Mission en vue de s'entretenir avec des interlocuteurs iraqiens majeurs, notamment la diaspora iraqienne, installés à Amman ou y tenant leurs débats sur des questions régionales ou relatives à l'Iraq
- 5 réunions du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint avec des responsables gouvernementaux d'Iraq et de pays voisins au sujet de la coopération régionale comme moyen de lutte contre la désertification et les tempêtes de sable et de poussière, visant à recueillir le soutien et les ressources financières nécessaires au lancement du cadre régional de coopération contre les tempêtes de sable et de poussière dirigé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Progrès dans l'application et la promotion de la Constitution

c) i) Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants aux fins de l'application des principales dispositions de la Constitution

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : 2

2014 (estimation) : 2

2015 (objectif) : 5

ii) Nombre d'institutions gouvernementales ou indépendantes créées en application des dispositions de la Constitution

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : 1

2014 (estimation) : aucun

2015 (objectif) : 1

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités iraqiennes et les membres du Conseil des représentants à propos de l'appui technique fourni en vue de l'examen et de la promulgation de lois prévues par la Constitution et d'autres lois importantes, et de la création d'institutions gouvernementales de premier plan telles que le Conseil de la fédération, le Conseil judiciaire supérieur et la Commission de la réforme législative
- 1 table ronde sur la structure et les pouvoirs du Conseil de la Fédération et sur l'élaboration de la législation d'habilitation

- Tenue de 12 réunions et élaboration de comptes rendus analytiques à l'appui des activités organisées par le Conseil des représentants, et organisation de 4 programmes d'information et ateliers à l'intention de la société civile, des formations politiques et des groupes d'intérêts en vue de promouvoir l'adhésion à la Constitution, d'en faire appliquer les amendements et de permettre l'adoption d'instruments législatifs essentiels
- Élaboration de 4 notes consultatives ou documents officiels donnant aux représentants des conseils des gouvernorats des avis sur la création de structures et d'institutions à l'échelle des gouvernorats, comme le prévoit la Constitution

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

d) Progrès en vue du renforcement des capacités de la Haute Commission électorale indépendante, de manière qu'elle puisse organiser de véritables consultations électorales

d) i) Adoption des lois électorales nécessaires à la conduite d'élections

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : 2

2014 (estimation) : 1

2015 (objectif) : 1

ii) Amélioration de l'aptitude de la Haute Commission électorale indépendante de planifier et de tenir des élections crédibles

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : bonne exécution des plans opérationnels de la Haute Commission indépendante électorale relatifs à la tenue de 3 consultations électorales

2014 (estimation) : bonne exécution du plan opérationnel de la Haute Commission indépendante relatif à la tenue d'une grande consultation électorale, à savoir les élections au Conseil des représentants

2015 (objectif) : bonne exécution des plans opérationnels de la Haute Commission électorale relatifs à la tenue du prochain cycle électoral, comprenant d'éventuels référendums et élections au niveau des districts et sous-districts

iii) Amélioration de l'exactitude des listes électorales, afin que tous les Iraquiens ayant le droit de vote puissent exercer celui-ci

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : réduction de 83 % du nombre de plaintes introduites lors des élections aux conseils des gouvernorats tenues en avril 2013 grâce à la mise à jour du système d'inscription sur les listes électorales dans l'ensemble du pays

2014 (estimation) : nouvelle amélioration du système d'inscription sur les listes, qui devrait permettre aux électeurs de vérifier l'information

et de faire leur demande d'inscription et entraîner une augmentation de 10 % du nombre de formulaires d'inscription présentés pendant la période de mise à jour des listes électorales 2015 (objectif) : début de l'inscription biométrique des électeurs

iv) Achèvement de la délimitation des frontières de l'ensemble des circonscriptions électorales dans les gouvernorats, à des fins de représentation, en tenant compte des mouvements de population et du contexte social et politique

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : aucune délimitation des frontières

2014 (estimation) : aucune délimitation des frontières

2015 (objectif) : réunions périodiques entre la Haute Commission électorale indépendante et des entités politiques afin de débattre de la délimitation des circonscriptions électorales irakiennes au niveau des gouvernorats

Produits

- Appui aux réunions du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante et conseils quotidiens sur des questions relatives à l'organisation et à l'administration des élections
- Conseils techniques quotidiens à la Haute Commission électorale indépendante visant à aider celle-ci à mener à bien l'inscription biométrique des électeurs, à mettre au point une stratégie de communication et à organiser une formation à l'intention des médias
- Conseils techniques concernant le cadre juridique électoral au comité juridique du Conseil des représentants et au Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante lors de réunions bihebdomadaires
- Réunions mensuelles du groupe de travail des Nations Unies sur la participation des femmes aux élections et de l'équipe de la problématique hommes-femmes de la Haute Commission électorale indépendante en vue de mettre en place des mesures et des mécanismes permettant à cette dernière de prendre ce sujet en compte dans ses activités
- Consultations mensuelles avec le corps diplomatique et les partenaires électoraux internationaux en vue de coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui technique à la Haute Commission électorale indépendante
- Application des recommandations de la mission d'évaluation des besoins, visant à établir des repères et des procédures pour la fourniture de l'assistance électorale des Nations Unies et la stratégie de retrait progressif après 2014

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Progrès sur la voie du renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme

e) i) Mise en place de mécanismes nationaux de protection et de respect des droits de l'homme, conformément aux obligations internationales de l'Iraq

Mesure des résultats

La Haute commission indépendante des droits de l'homme fonctionne conformément à la Constitution iraquienne et aux Principes de Paris (résolution 48/134 de l'Assemblée générale). Le Conseil des droits de l'homme du Kurdistan fonctionne conformément au droit et aux normes internationales.

2013 (résultats effectifs) : la formation des membres de la Haute Commission a débuté et cette dernière a commencé à fonctionner conformément à la législation iraquienne et aux normes internationales; la formation et le renforcement des capacités du Conseil des droits de l'homme du Kurdistan ont également été entamés

2014 (estimation) : les membres et le personnel de la Haute Commission sont formés; la Haute Commission fonctionne conformément à la législation iraquienne et aux normes internationales : elle enquête sur les plaintes introduites par les citoyens, surveille la situation des droits de l'homme en Iraq, publie des rapports à intervalles réguliers et tient le public informé; le Conseil des droits de l'homme du Kurdistan est créé; le renforcement des capacités des membres et du personnel du Conseil se poursuit

2015 (objectif) : la Haute commission indépendante des droits de l'homme renforce et élargit sa capacité de s'acquitter de son mandat conformément à la Constitution iraquienne et aux Principes de Paris et renforce sa présence par la création de bureaux régionaux. Le Conseil des droits de l'homme du Kurdistan fonctionne dans le plein respect de son mandat et en accord avec les normes internationales

ii) Adoption par le Gouvernement de mesures visant à remédier aux lacunes dans la mise en œuvre des normes des droits de l'homme décelées par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel

Mesure des résultats

En consultation avec la société civile, élaboration et adoption par le Gouvernement d'un plan national d'action pour les droits de l'homme visant à donner suite aux recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel, assorti de mesures de suivi et de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre

2013 (résultats effectifs) : prise en compte dans le budget de l'État des recommandations formulées dans le plan national d'action et mise en place d'un comité de contrôle interministériel chargé de suivre la mise en œuvre du plan et d'établir des rapports à ce sujet

2014 (estimation) : mise en œuvre intégrale du plan national d'action et participation du Gouvernement iraquien, des organismes de défense des droits de l'homme et de la société civile à l'examen périodique universel concernant l'Iraq, qui doit se tenir en octobre 2014

2015 (objectif) : en consultation avec la société civile, élaboration du deuxième plan national d'action iraquien pour les droits de l'homme visant à donner suite aux recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel d'octobre 2014, et début de sa mise en œuvre

iii) Capacité technique du Gouvernement iraquien et de la société civile de suivre l'évolution de diverses questions relatives aux droits de l'homme et de faire rapport à ce sujet

Mesure des résultats

Nombre de programmes lancés par le Bureau des droits de l'homme, en coopération avec des parties prenantes internationales, des représentants du Gouvernement iraquien, de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et de la société civile, en vue de renforcer les capacités, d'effectuer un suivi, d'établir des rapports et de mener des activités de sensibilisation sur un ensemble de questions relatives aux droits de l'homme)

2013 (résultats effectifs) : organisation de 37 séances, séminaires ou ateliers de formation, auxquels environ 500 personnes ont participé

2014 (estimation) : organisation, à l'intention de plus de 500 participants, de 37 activités de formation visant à renforcer les capacités de la société civile

2015 (objectif) : Organisation, à l'intention de plus de 600 participants, de 40 activités de formation visant à renforcer les capacités de la société civile

iv) Renforcement de l'état de droit

Mesure des résultats

Contrôle des lieux de détention et des procès; formation des fonctionnaires de la police, des membres des autres services de répression et de ceux de l'appareil judiciaire

2013 (résultats effectifs) : 37 visites dans les prisons et activités de sensibilisation régulières afin de renforcer les mécanismes permettant d'améliorer le traitement des détenus, 17 stages de formation à l'intention de juges et de fonctionnaires de la police ou des autres services de répression

2014 (estimation) : 30 visites de contrôle dans les prisons et les centres de détention; 20 stages de formation à l'intention de juges et de fonctionnaires de la police ou des autres services de répression

2015 (objectif) : 30 visites de contrôle dans les prisons et les centres de détention; 20 stages de formation à l'intention de juges et de fonctionnaires de la police ou des autres services de répression

Produits

- 15 séances de renforcement des capacités et séances de formation technique à l'intention des 14 membres de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme portant sur 5 domaines prioritaires, à savoir les prisons et la détention, l'éducation, la santé, les droits de la femme et les personnes handicapées
- Réunions mensuelles dans le cadre desquelles des conseils techniques seront dispensés au comité de contrôle créé par le Gouvernement iraquien en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le plan national d'action pour les droits de l'homme
- 2 rapports semestriels sur la situation générale des droits de l'homme en Iraq, faisant notamment état de la mise en œuvre du plan national d'action pour les droits de l'homme; 2 rapports thématiques sur les minorités et l'administration de la justice en Iraq
- 40 stages de formation à l'intention des représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales et des partenaires du Gouvernement sur le suivi, l'analyse, l'établissement de rapports et l'organisation d'activités de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme
- 30 visites de contrôle dans les prisons et lieux de détention en vue de vérifier le respect des normes en matière de droits de l'homme
- 20 stages de formation sur les normes en matière de droits de l'homme et l'état de droit à l'intention des agents des services de répression, notamment les fonctionnaires de la police, les procureurs, les juges et les agents pénitentiaires
- 12 réunions de haut niveau avec le Ministère de la justice, le Ministère des droits de l'homme, le Ministère de la défense et le Ministère du travail et des affaires sociales

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

f) Progrès vers le renforcement du développement socioéconomique et de l'assistance humanitaire

f) i) Facilitation de la programmation conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien en vue de la prestation harmonisée et intégrée des services essentiels et de la réforme des organismes publics qui en sont chargés, avec un accent particulier sur l'environnement et les secteurs public et privé

Mesure des résultats

Nombre de programmes conjoints mis au point

2013 (résultats effectifs) : 9

2014 (estimation) : 15

2015 (objectif) : 20

ii) Amélioration des mécanismes d'échange d'informations entre parties prenantes internes et externes en vue de promouvoir le recours à des données objectives pour les activités de planification et de sensibilisation aux niveaux stratégique et opérationnel concernant le développement et les questions humanitaires

Mesure des résultats

Nombre de forums facilitant l'échange des connaissances appuyés par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

2013 (résultats effectifs) : 8

2014 (estimation) : 10

2015 (objectif) : 8

Mesure des résultats

Nombre de produits d'information diffusés, à l'exception des cartes et d'autres informations demandées ponctuellement

2013 (résultats effectifs) : 24

2014 (estimation) : 75

2015 (objectif) : 75

iii) Maintien d'un partenariat solidaire avec le Gouvernement iraquien et la société civile visant à aider et à renforcer les populations vulnérables et notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, et à assurer leur sécurité, leur intégration et leur autonomisation en vue de leur participation aux activités économiques et politiques

Mesure des résultats

Nombre d'initiatives de partage de l'information et de sensibilisation

2013 (résultats effectifs) : 12

2014 (estimation) : 34

2015 (objectif) : 16

iv) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes iraqiennes en vue de débattre de la coordination du développement et de l'action humanitaire

Mesure des résultats

2013 (résultats effectifs) : s.o.

2014 (estimation) : 40

2015 (objectif) : 50

Produits

- Réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux, des parties prenantes iraqiennes majeures, des donateurs et des organisations non gouvernementales sur les questions essentielles de l'assistance humanitaire et du développement
- Dialogue renforcé et soutenu avec les interlocuteurs de niveau infranational, dans les principaux gouvernorats, grâce à la participation régulière de représentants locaux à des tables rondes, des consultations et des réunions, notamment à l'occasion de visites périodiques sur le terrain visant à améliorer la planification du développement et l'exécution des programmes
- 3 réunions de concertation sur les politiques tenues à un niveau élevé avec les responsables du Gouvernement iraqien au sujet du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq pour 2015-2019, de ses contributions au plan national de développement et de la création d'un mécanisme de financement
- 3 réunions de concertation sur les politiques organisées à un niveau élevé avec le gouvernement régional du Kurdistan au sujet du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq pour 2015-2019 et de ses contributions au plan régional de développement
- Réunions trimestrielles du Forum des partenaires de l'Iraq et réunions trimestrielles du Forum des donateurs du gouvernement régional du Kurdistan en vue de promouvoir la collaboration et la coordination stratégiques avec la communauté internationale concernant les initiatives d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix et le financement y relatif
- 2 forums régionaux sur des questions transfrontalières, notamment la gestion de l'eau et les tempêtes de poussière
- 9 projets de développement et de renforcement des capacités avec les homologues du Gouvernement iraqien et les organismes des Nations Unies concernant la modernisation du secteur public, l'environnement, les personnes déplacées, les questions sociales et judiciaires, la gouvernance et la réduction des risques de catastrophe
- En collaboration avec les organismes des Nations Unies, 9 projets de gestion de l'information destinés aux partenaires du Gouvernement, notamment 4 bases de données sur les enfants iraqiens et sur les structures sanitaires, et aux départements technique et juridique du Conseil des représentants
- 100 analyses périodiques et thématiques sur des questions humanitaires, socioéconomiques et politiques et sur des questions de sécurité

Facteurs externes

70. La Mission devrait atteindre ses objectifs si : a) les conditions de sécurité continuent de lui permettre de mener son action; b) un nouveau gouvernement est formé dans les délais prévus; c) les principaux interlocuteurs politiques restent attachés à un dialogue national ouvert, à la cohésion sociale et à l'unité en Iraq, et les interlocuteurs iraquiens conservent la volonté de renforcer la démocratie et l'état de droit et de protéger les droits de l'homme en Iraq; d) un compromis politique permet aux institutions gouvernementales d'adopter de nouvelles lois et de modifier les lois actuelles; e) les événements de la région ne perturbent pas la stabilité politique interne de l'Iraq; f) aucun conflit régional ne provoque de nouveaux déplacements massifs de population d'un pays à un autre; g) aucune catastrophe naturelle n'impose une redistribution des ressources humaines et financières; h) les structures et institutions nationales et infranationales disposent de capacités suffisantes et adéquates pour permettre une bonne collaboration entre l'ONU, le Gouvernement iraquien, le gouvernement régional du Kurdistan et la société civile en vue de régler les questions restant en suspens en matière de gouvernance, de sécurité et d'économie; i) les décisions de la Haute Commission électorale indépendante ne sont pas influencées par la politique et l'adoption des modifications à apporter aux lois électorales par le Conseil des représentants n'est pas retardée

III. Ressources nécessaires

71. Les ressources proposées pour la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 s'élèvent à 136 994 000 dollars (hors contributions du personnel), ce montant étant ventilé dans les tableaux 1 à 4 ci-après. Les tableaux 2 à 5 présentent le détail des effectifs nécessaires. Le présent rapport permet de comparer le montant total des ressources demandées pour 2015 au montant correspondant pour 2014 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247A.

Tableau 1
Total des ressources nécessaires (montant net)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation 2014-2015
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	11 709,5	9 844,1	1 865,4	8 613,4	6 748,0	–	(3 096,1)
Personnel civil	68 345,6	84 274,9	(15 929,3)	80 976,5	96 905,8	–	12 630,9
Dépenses opérationnelles	56 251,3	46 599,6	9 651,7	47 404,1	37 752,4	3 373,4	(8 847,2)
Total	136 306,4	140 718,6	(4 412,2)	136 994,0	141 406,2	3 373,4	687,6

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

Tableau 2
Total des effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2014	1	2	1	7	23	63	63	10	170	224	–	394	91	466	–	951
Effectif proposé pour 2015	1	2	1	7	20	59	61	9	160	223	–	383	97	420	–	900
Variation	–	–	–	–	(3)	(4)	(2)	(1)	(10)	(1)	–	(11)	6	(46)	–	(51)

72. L'effectif total proposé pour la MANUI pour 2015 comprend 900 membres du personnel civil, dont 383 personnes dont le poste est soumis à recrutement international (160 AI et 223 SM) et 517 dont le poste est soumis à recrutement national (97 AN et 420 AL), un effectif autorisé de 13 conseillers militaires en détachement, 6 conseillers détachés pour les questions de police et 272 militaires affectés au groupe de gardes.

73. Le tableau 3 ventile les effectifs par lieu d'affectation.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Total
Effectif approuvé pour 2014															
Bagdad ^a	1	2	1	6	19	44	42	8	123	141	–	264	61	218	543
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	–	1	–	1	15	–	16	–	12	28
Bassora	–	–	–	–	–	2	3	–	5	7	–	12	5	13	30
Erbil	–	–	–	–	2	6	3	1	12	5	–	17	16	70	103
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	7	–	11	16	–	27	6	21	54
Koweït	–	–	–	–	–	7	6	1	14	40	–	54	–	127	181
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2	1	4	7
Mossoul	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Total	1	2	1	7	23	63	63	10	170	224	–	394	91	466	951

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	
Effectif proposé pour 2015															
Bagdad ^a	1	2	1	6	14	45	42	7	118	155	–	273	66	210	549
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	1	2	–	3	15	–	18	–	12	30
Bassora	–	–	–	–	–	3	2	–	5	8	–	13	6	16	35
Erbil	–	–	–	–	4	3	8	2	17	12	–	29	16	90	135
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	5	–	9	16	–	25	7	21	53
Koweït	–	–	–	–	–	3	2	–	5	17	–	22	–	69	91
Téhéran	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	1	2
Mossoul	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Total	1	2	1	7	20	59	61	9	160	223	–	383	97	420	900
Variation entre 2014 et 2015	–	–	–	–	(3)	(4)	(2)	(1)	(10)	(1)	–	(11)	6	(46)	(51)

^a Y compris 3 postes P-4 et 2 postes P-3 à New York.

74. Les variations du tableau d'effectifs des différents services organiques et administratifs par rapport à 2014 sont exposées ci-après.

Tableau 4
Créations de postes proposées

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	
Bureau du Chef de cabinet	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureau des affaires politiques	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureau de l'assistance électorale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureau du Chef de l'appui à la mission	–	–	–	–	–	1	2	–	3	4	–	7	–	2	9

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Total
Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1
Section de la formation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Section des ressources humaines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2
Section de la gestion des installations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	2	4
Section de la gestion des acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	-	3
Section de la gestion centralisée des stocks	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	3	-	9	12
Section de la gestion du matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	-	3
Section des ressources humaines – Bureau d'appui commun de Koweït	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Total	-	-	-	-	-	3	2	-	5	17	-	22	6	13	41

Tableau 5
Suppressions de postes proposées

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Total
Bureau du Chef de cabinet	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)	(2)
Groupe conjoint de l'analyse	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Bureau des affaires politiques	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Bureau de l'assistance électorale	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(3)	(1)	-	(4)	-	(1)	(5)
Section de la sécurité	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	-	(2)	(1)	(20)	(23)
Bureau du Chef de l'appui à la mission	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)	(2)
Services informatiques et services de communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	(3)	(5)

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux
Section du génie	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	(1)	(11)	(13)
Section des transports	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)	-	(6)	(8)
Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	-	(2)	-	-	(2)
Section de la gestion des acquisitions	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(4)	-	(5)	-	-	(5)
Section des achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Section de la gestion du matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	(13)	(17)
Section des ressources – Bureau d'appui commun de Koweït	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	-	(2)
Section des voyages – Bureau d'appui commun de Koweït	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	-	(2)
Section des finances – Bureau d'appui commun de Koweït	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	(3)
Total	-	-	-	-	(2)	(4)	(7)	-	(13)	(18)	-	(31)	(2)	(59)	(92)
Variation nette résultant de la création et de la suppression de postes	-	-	-	-	(2)	(1)	(5)	-	(8)	(1)	-	(9)	4	(46)	(51)

A. Services organiques

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international :

Transfert de 1 poste (P-4) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan national :

Transfert de 1 poste (administrateur) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2014	1	-	-	-	1	3	2	-	7	3	-	10	1	2	-	13
Effectif proposé pour 2015	1	-	-	-	1	4	2	-	8	3	-	11	2	2	-	15
Variation	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	-	-	2

75. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint, est le chef de la Mission et veille à ce que celle-ci s'acquitte du mandat confié par le Conseil de sécurité. Il est le responsable désigné de l'ONU pour les questions de sécurité.

76. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial, en poste à Bagdad, sera composée de 1 conseiller spécial (P-5), de 2 assistants spéciaux du Représentant spécial (1 P-4 et 1 P-3), de 1 attaché d'administration (agent du Service mobile) et de 2 assistants administratifs (1 SM et 1 AL).

77. Le Bureau de l'auditeur résident, basé à Koweït, relève du Bureau du Représentant spécial et se compose d'un auditeur résident (P-4), d'un auditeur (P-3), d'un assistant administratif (agent du Service mobile) et d'un assistant comptable (agent local).

78. Le Groupe de la problématique hommes-femmes du bureau de Bagdad sera dirigé par un conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) secondé par un spécialiste de la problématique hommes-femmes (agent recruté sur le plan national).

79. Le Groupe de la protection de l'enfance établi à Bagdad sera dirigé par un conseiller pour la protection de l'enfance (P-4), épaulé par un spécialiste de la protection de l'enfance (agent recruté sur le plan national).

Modification de l'organigramme

80. Compte tenu de l'importance attachée à la protection des enfants dans les conflits armés, comme énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612 (2005), et en accord avec les recommandations formulées lors de l'examen approfondi des effectifs, il est proposé que le Groupe de la protection de l'enfance rende compte au Représentant spécial du Secrétaire général et non plus au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale.

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 1 poste (P-5)

Transfert de 2 postes (P-5) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan national :

Création de 1 poste (administrateur)

Suppression de 1 poste (agent local)

Transfert de 2 postes (AL) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les affaires politiques et de l'assistance électorale

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2014	-	-	1	-	3	3	4	1	12	2	-	14	9	5	-	28
Effectif proposé pour 2015	-	-	1	-	4	3	4	1	13	2	-	15	10	6	-	31
Variation	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	1	1	-	3

81. Le Bureau du Chef de cabinet assure les fonctions du bureau exécutif du Représentant spécial du Secrétaire général. Il est le principal interlocuteur pour les questions de planification et de coordination stratégiques des programmes au sein de la Mission et avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, les ambassades et les autres partenaires internationaux et nationaux. En cette qualité, le Chef de cabinet coordonne l'ensemble des composantes, programmes et ressources de la Mission aux fins de l'exécution effective du mandat de celle-ci.

82. Basé à Bagdad, le Chef de cabinet (D-2) sera secondé par 1 assistant spécial (P-3), 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local). Un fonctionnaire hors classe chargé de la planification et de la coordination (P-5), un conseiller juridique principal (P-5) et les chefs des bureaux d'Erbil et de Kirkouk (2 P-5) relèveront directement du Chef de cabinet.

83. Le fonctionnaire hors classe chargé de la planification et de la coordination (P-5), basé à Bagdad, sera responsable de la gestion axée sur les résultats et de l'établissement de documents stratégiques et de documents de politique générale. Il sera épaulé par 3 administrateurs chargés des programmes et de la planification (2 P-4 et 1 P-3), 1 administrateur de programme adjoint (P-2), 2 attachés de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

84. Le Conseiller juridique principal et chef des affaires juridiques (P-5), basé à Bagdad, sera secondé par un juriste (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant juridique (agent local). Sous la direction du Conseiller juridique principal, un assistant administratif (agent du Service mobile) fournira un appui administratif à la Commission d'enquête de la Mission pour ce qui est des questions juridiques.

85. Le Groupe de la traduction et de l'interprétation sera dirigé par un traducteur (P-4) secondé par sept autres traducteurs (2 P-3 et 5 AN) à Bagdad.

86. Un groupe Déontologie et discipline centralisera les fonctions relatives à la déontologie et à la discipline qui étaient précédemment exercées par la MANUI, la MANUA, le Groupe d'observateurs des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, la MANUI finançant un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) à Bagdad et un poste d'assistant administratif (agent local) à Koweït.

87. Les bureaux régionaux d'Erbil et de Kirkouk seront chacun dirigés par 1 fonctionnaire de classe P-5, épaulé par 1 fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) à Erbil et 1 assistant administratif (agent local) à Kirkouk

Modification de l'organigramme

88. En 2015, il est proposé que l'ensemble des tâches de planification et d'administration des programmes soit supervisé par un fonctionnaire hors classe chargé de la planification et de la coordination (P-5) et que le poste d'administrateur de programmes (hors classe) (P-5) soit supprimé.

89. Conformément aux recommandations formulées lors de l'examen approfondi des effectifs, il est proposé que les bureaux régionaux d'Erbil et de Kirkouk rendent compte au Bureau du Chef de cabinet et non plus au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale.

90. En raison de l'intensification des activités de la Mission dans la région du Kurdistan, il est également proposé que le poste d'assistant administratif (agent local) à Erbil soit supprimé et remplacé par un poste de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national), ce qui permettrait de faire face à la complexité croissante des tâches du bureau régional d'Erbil.

Groupe conjoint de l'analyse

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 1 poste (P-4)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	1	2	4	-	7	1	-	8	4	2	-	14
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	1	1	4	-	6	1	-	7	4	2	-	13
Variation	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)	

91. Les missions intégrées des Nations Unies exigent une stratégie et des capacités intégrées permettant de coordonner et de recueillir des informations provenant de sources multiples afin de conseiller les hauts responsables. Le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques a été créé en 2013 dans le Bureau du Représentant spécial en vue de fournir ce type d'analyse ciblée, intégrée et tournée vers l'avenir et a été transformé en Groupe conjoint de l'analyse en 2014 à l'issue d'une restructuration dans le cadre de laquelle il a absorbé les fonctions du Groupe de l'analyse de l'information. Il rend compte au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

92. Opérant à Bagdad, le Groupe conjoint de l'analyse sera dirigé par un fonctionnaire de classe P-5, qui assurera la gestion et la supervision des équipes d'analyse et de gestion de l'information. Il se composera de 1 analyste principal (P-4), qui coordonnera l'ensemble des recherches et des analyses et supervisera l'équipe d'analyse, de 1 spécialiste de la gestion de l'information (P-3), qui supervisera l'équipe de gestion de l'information, et de 1 assistant administratif (agent local), qui fournira un appui administratif. L'équipe d'analyse consistera en 1 analyste de l'information (P-3), 1 spécialiste des questions politiques (P-3), 1 analyste des questions économiques et sociales (P-3) et 3 analystes études (administrateur recruté sur le plan national), et l'équipe de gestion de l'information comprendra un assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile), 1 spécialiste des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national), et 1 assistant aux systèmes d'information géographique (agent local).

Modification de l'organigramme

93. Il est proposé que le poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) soit supprimé. Les fonctions correspondantes seraient transférées à l'équipe de pays des Nations Unies, et plus précisément au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui a déployé un effectif nombreux dans le pays en vue de coordonner

l'action humanitaire, compte tenu de la crise humanitaire actuelle et de la persistance d'importants mouvements de population en Iraq.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : *Transfert de 3 postes au Bureau du Chef de cabinet (2 P-5) et au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (1 P-4)*

Personnel recruté sur le plan national : *Transfert de 3 postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (1 AN) et au Bureau du Chef de cabinet (2 AL)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2014	-	1	-	1	3	3	1	-	9	1	-	10	2	5	- 17
Effectif proposé pour 2015	-	1	-	1	1	2	1	-	6	1	-	7	1	3	- 11
Variation	-	-	-	-	(2)	(1)	-	-	(3)	-	-	(3)	(1)	(2)	- (6)

94. Le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale dirige la composante politique de la MANUI et supervise les activités du Bureau des affaires politiques, du Bureau de l'assistance électorale, des conseillers militaires et des conseillers pour les questions de police.

95. Le Bureau du Représentant spécial adjoint (sous-secrétaire général), situé à Bagdad, sera composé de 1 assistant spécial (P-4), de 1 spécialiste des questions politiques (P-3), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile), de 2 assistants administratifs (agent local), de 1 conseiller principal pour les questions de police (P-5) secondé par 1 conseiller pour les questions de police, tous deux détachés par des États Membres, et de 1 conseiller militaire principal épaulé par un conseiller militaire, également détachés par des États Membres.

96. Le Représentant spécial adjoint sera secondé à Téhéran par 1 attaché de liaison (D-1), 1 spécialiste des questions politiques (P-4), 1 traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local).

Modification de l'organigramme

97. Conformément aux recommandations formulées lors de l'examen approfondi des effectifs, il est proposé que le Groupe de la protection de l'enfance rende compte au Représentant spécial du Secrétaire général et non plus au Représentant

spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale. Il est également proposé que les bureaux régionaux d'Erbil et de Kirkouk rendent compte au Bureau du Chef de cabinet et non plus au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale.

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 1 poste (P-5)*

Personnel recruté sur le plan national : *Création de 1 poste (administrateur)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des Nations Unies</i>	<i>Volontaires</i>	Total
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	1	4	11	8	1	25	1	-	26	24	12	-	62
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	1	3	11	8	1	24	1	-	25	25	12	-	62
Variation	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-	-

98. Au cœur de l'engagement politique de la Mission, le Bureau des affaires politiques assure pour le compte du Représentant spécial, du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et du Siège de l'ONU des activités de planification des opérations et des politiques à long terme et procède à des analyses stratégiques. Il assure la liaison avec les partis politiques, les pouvoirs publics, les représentants du corps diplomatique, la société civile et les autres entités concernées. Il joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la formulation de conseils et de recommandations à l'intention du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale, ainsi que l'élaboration, l'organisation et la mise en œuvre de diverses initiatives et le suivi de celles-ci.

99. Le Chef du Bureau des affaires politiques (D-1) rendra compte directement au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et sera secondé, à Bagdad, par 1 spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), 1 spécialiste des questions politiques (P-4), 3 assistants administratifs (1 SM et 2 AL) et 2 assistants multilingues (agents locaux). Le spécialiste hors classe des questions politiques sera également l'adjoint du Chef du Bureau des affaires politiques et sera épaulé par 9 spécialistes des questions politiques (4 P-4, 2 P-3 et 3 AN), 1 spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 1 assistant administratif (agent local) et 1 assistant multilingue (agent local).

100. Le Chef du Bureau des affaires politiques sera le supérieur hiérarchique de 14 attachés de liaison (administrateur recruté sur le plan national) auprès des gouvernorats en poste à Babel, à Karbala, à Najaf, à Salah el-Dine, à Mouothanna, à Diyala, à Ninive, à Qadissiyé, à Wasset, à Anbar, à Bassora, à Maysan, à Dhiqar et à Dohouk, et d'un assistant chargé de la liaison (agent local) en poste à Bassora.

101. Un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) assumera les fonctions d'attaché de liaison à Amman et sera secondé par un assistant administratif (agent local).

102. Un spécialiste des questions politiques (P-4) dirigera l'équipe des questions juridiques et constitutionnelles à Koweït et sera secondé par trois spécialistes des questions politiques (1 P-3 et 2 AN) qui apporteront une assistance fonctionnelle à l'équipe, avec l'aide d'un assistant multilingue (agent local).

103. Le redéploiement d'une présence politique internationale à Bassora est jugé essentiel pour que la Mission puisse répondre à l'évolution de la situation politique dans le sud du pays. Le bureau des affaires politiques de Bassora sera dirigé par un spécialiste des questions politiques (P-4).

104. Le bureau des affaires politiques d'Erbil sera dirigé par un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) épaulé par quatre spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN), un attaché de liaison auprès des gouvernorats (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

105. Le spécialiste hors classe des questions politiques dirigera également l'équipe régionale et sera secondé, à Bagdad, par quatre spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN).

106. Le bureau des affaires politiques de Kirkouk sera dirigé par un spécialiste des questions politiques (P-4) épaulé par deux spécialistes des questions politiques (1 P-3 et 1 AN), un assistant administratif (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

107. À New York, trois spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 2 P-3) de l'équipe Iraq du Département des affaires politiques fourniront un appui politique et opérationnel à la Mission et une aide en matière de planification.

Modification de l'organigramme

108. Il est proposé de supprimer le poste du spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qui devait diriger l'équipe des questions juridiques et constitutionnelles étant donné qu'un spécialiste des questions politiques (P-4) assure déjà ces fonctions.

109. Afin de suivre l'évolution de la situation dans le nord-ouest de l'Iraq, il est proposé de créer un poste d'attaché de liaison auprès des gouvernorats (administrateur recruté sur le plan national) à Dohouk.

110. Afin de reconstituer le bureau des affaires politiques de Bassora, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) d'Erbil à Bassora.

111. Compte tenu de l'évolution récente de la situation politique, qui appelle le renforcement de la présence du Bureau dans la région du Kurdistan, il est proposé de transférer un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) de

Bagdad à Erbil. En plus de diriger le bureau des affaires politiques d'Erbil, le titulaire du poste continuera à chapeauter l'équipe régionale.

112. À l'issue d'un examen de la situation politique dans la zone relevant de la responsabilité du bureau de Kirkouk et d'une évaluation des perspectives politiques dans les zones relevant de la responsabilité des bureaux de Kirkouk et d'Erbil, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) de Kirkouk à Erbil.

113. Afin de renforcer l'équipe de collaborateurs directs du Chef du Bureau des affaires politiques et d'assurer la liaison et la coordination entre le Bureau et les 14 attachés de liaison auprès des gouvernorats, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) d'Erbil à Bagdad.

Bureau de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 4 postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 SM)*

Personnel recruté sur le plan national : *Création de 2 postes (administrateurs)*

Suppression de 1 poste (agent local)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs locaux	Agents des Nations Unies	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	1	2	5	2	-	10	1	-	11	-	6	-	17
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	1	2	4	-	-	7	-	-	7	2	5	-	14
Variation	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(3)	(1)	-	(4)	2	(1)	-	(3)

114. Le Bureau de l'assistance électorale sera dirigé par un conseiller électoral principal (D-1) secondé à Bagdad par 1 observateur électoral hors classe (P-5), 4 observateurs électoraux (2 P-4 et 2 AN) et 4 assistants multilingues (agent local), et dans la région du Kurdistan par 1 observateur électoral hors classe (P-5), 1 observateur électoral (P-4) et 1 assistant administratif (agent local). Un observateur électoral (P-4) en poste à New York continuera à appuyer l'équipe dans la zone de la Mission.

Modification de l'organigramme

115. Conformément aux recommandations formulées lors de l'examen approfondi des effectifs, il est proposé de supprimer 3 postes d'observateur électoral (1 P-4 et 2 P-3), 1 poste d'assistant administratif chargé du soutien logistique (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant administratif (agent local). Les fonctions

correspondantes seront assurées dans le cadre de consultations ponctuelles, mécanisme jugé plus rationnel.

116. Compte tenu de la restructuration et de la réduction des effectifs prévues pour 2015, il est proposé de créer deux postes d'observateur électoral (administrateur recruté sur le plan national), dont les titulaires dispenseront des conseils à la Haute Commission électorale indépendante et formeront une équipe équilibrée à même de répondre aux questions tant techniques qu'opérationnelles. L'un des observateurs électoraux accomplirait les tâches liées à la formation et aux procédures actuellement confiées à l'un des observateurs électoraux (P-3) dont il est proposé de supprimer le poste. Le second se chargerait des travaux de fond relatifs à l'organisation des élections et endosserait les responsabilités opérationnelles qui incombent actuellement à un observateur électoral hors classe (P-5), permettant ainsi à ce dernier de se consacrer exclusivement à la formulation de conseils stratégiques dans le domaine des élections.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

Personnel recruté sur le plan national : *Transformation de 1 poste temporaire P-3 en poste temporaire d'administrateur recruté sur le plan national*

Création de 1 poste temporaire (administrateur)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs locaux</i>	<i>Agents des Nations Unies</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	1	-	1	2	5	6	1	16	1	-	17	18	4	-	39
Effectif proposé pour 2015	-	1	-	1	2	5	5	1	15	1	-	16	20	4	-	40
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	2	-	-	1

117. Le Représentant spécial adjoint pour l'intégration et la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire assume les responsabilités du Coordonnateur résident des Nations Unies et du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies et dirige l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

118. À Bagdad, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Sous-Secrétaire général) sera entouré d'une équipe de collaborateurs composée du chef des activités de développement et de l'action humanitaire (D-1), qui le secondera et supervisera les activités de fond du Bureau, de 1 assistant spécial (P-4) chargé des questions de développement, de 1 assistant spécial (P-3) chargé des questions

humanitaires, de 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et de 2 assistants administratifs (agents locaux).

119. Pour renforcer l'efficacité et améliorer le fonctionnement du Bureau et pour simplifier la structure hiérarchique, le Bureau sera divisé en deux équipes, l'équipe de développement chargée des questions liées au développement et l'équipe humanitaire chargée des questions humanitaires.

120. L'équipe de développement, installée à Bagdad, élaborera tous les cadres de politique générale et de planification, aidera à la coordination et à l'intégration des activités menées par les différents organismes au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq et du cadre stratégique intégré et gèrera les communications avec les donateurs, les gouvernements et les autres parties prenantes sur les priorités en matière de reconstruction et de développement. Elle sera composée d'un administrateur de programmes (hors classe) (P-5) qui assurera l'appui de la composante suivi et évaluation de la Mission, de deux spécialistes des affaires humanitaires (1 P-4 et 1 P-3) et d'un assistant administratif (agent local).

121. L'équipe humanitaire comprendra : un spécialiste des affaires humanitaires (P-4) qui remplira les fonctions d'adjoint pour les questions humanitaires et sera responsable du bureau central, installé à Bagdad; un spécialiste des affaires humanitaires (P-3), qui coordonnera les activités humanitaires avec les autres composantes de la Mission et fournira un appui sur les aspects humanitaires du cadre stratégique intégré; deux spécialistes des affaires humanitaires (P-3), qui seront respectivement affectés aux bureaux de Kirkouk et de Bassora pour coordonner les activités humanitaires avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les donateurs et les organisations de la société civile; un spécialiste adjoint des affaires humanitaires (P-2), qui établira les rapports du Bureau; deux spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui assureront un appui pour les activités des antennes et l'établissement des rapports de l'équipe; et un assistant administratif (agent local).

122. Le Groupe de la coordination sur le terrain comprend quatre centres régionaux : Bagdad, Bassora, Erbil et Kirkouk. Les spécialistes des affaires humanitaires qui dirigent ces centres sont chargés de la liaison avec les autres composantes de la Mission au niveau local, afin d'appuyer l'équipe de pays des Nations Unies en coordonnant ses activités avec celles des organisations non gouvernementales et des pouvoirs publics locaux. Ils reçoivent l'appui de spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui sont les principaux interlocuteurs de la société civile et des autorités locales et provinciales pour ce qui a trait au développement et aux affaires humanitaires. Ceux-ci sont aussi chargés de recueillir des données sur les indicateurs de développement et de situation humanitaire et de suivre la mise en œuvre des activités appuyées par l'ONU au niveau des communautés locales.

123. Le Groupe de la coordination sur le terrain de Bagdad sera dirigé par un spécialiste des affaires humanitaires (P-4), secondé par sept autres spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui s'occuperont des provinces de Bagdad/Babel, Qadissiya, de Wasset, de Karbala/Najaf, d'Anbar, de Salaheddine et de Diyala.

124. Le Groupe de la coordination sur le terrain de Bassora comprendra quatre spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui s'occuperont des provinces de Bassora, de Dhi Qar/Maysan et de Mouthanna.

125. Le Groupe de la coordination sur le terrain d'Erbil sera géré par un administrateur de programmes (hors classe) (P-5), épaulé par un spécialiste des affaires humanitaires (P-4), trois spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui s'occuperont des provinces d'Erbil, de Dohouk et de Souleimaniyé, et un spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) qui coordonnera les activités avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres parties prenantes. En raison de l'importance numérique de l'équipe des Nations Unies à Erbil et des besoins en soutien logistique, un assistant administratif (agent local) y sera affecté.

126. Le Groupe de la coordination sur le terrain de Kirkouk comprendra trois spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui s'occuperont des provinces de Kirkouk et de Ninive.

Modification de l'organigramme

127. Il est proposé de reclasser un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires de la classe P-3 à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national. Affecté à Bassora, le titulaire de ce poste s'occupera de la province de Dhi Qar qui relevait auparavant de la responsabilité du spécialiste des affaires humanitaires chargé de la province de Maysan. L'ajout d'un poste à Bassora est indispensable en raison de la situation humanitaire du moment et de la nécessité de renforcer la coopération dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement au niveau régional.

128. Il est proposé de créer un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) à Kirkouk. Il faut un deuxième spécialiste pour s'occuper de la province de Kirkouk qui présente un mélange unique de religions et d'ethnies, et en particulier une diversité linguistique.

129. En raison de la situation humanitaire dans le nord de l'Iraq et à la frontière avec la République arabe syrienne, il est proposé de transférer un poste temporaire d'administrateur de programmes (hors classe) (P-5) et un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) de Bagdad à Erbil pour renforcer l'effectif du bureau d'Erbil.

Bureau des droits de l'homme

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>	
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	1	2	6	7	-	16	1	-	17	15	10	-	42
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	1	2	6	7	-	16	1	-	17	15	10	-	42
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

130. Le Bureau des droits de l'homme continuera d'opérer à partir des bureaux régionaux de la MANUI à Bassora, Kirkouk, Erbil, Mossoul et Bagdad, ce qui lui permettra de couvrir le territoire national.

131. Le Bureau des droits de l'homme sera dirigé par un spécialiste principal des droits de l'homme (D-1) en poste à Bagdad. Un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), placé sous l'autorité du spécialiste principal, gèrera au quotidien le personnel du Bureau et sera garant de l'exécution des programmes et activités entrepris par ce dernier. Un assistant personnel (agent du Service mobile) secondera le spécialiste principal des droits de l'homme dans les tâches administratives.

132. Trois spécialistes des droits de l'homme (P-4) dirigeront les trois groupes thématiques : fourniture de services de renforcement des capacités et d'appui technique aux pouvoirs publics; promotion des droits du citoyen; et protection des civils dans les conflits armés, état de droit et administration de la justice. Trois autres spécialistes des droits de l'homme (P-3) les seconderont dans la réalisation des activités et des programmes se rapportant aux domaines thématiques. Six spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) seront responsables de l'exécution de toutes les activités relatives aux droits de l'homme relevant des trois groupes thématiques et des autres activités prioritaires déterminées par le spécialiste principal des droits de l'homme. Deux assistants multilingues (agents locaux) assisteront les fonctionnaires recrutés sur le plan international chargés de traduire les documents, la correspondance et les rapports et d'assurer l'interprétation durant les réunions avec des interlocuteurs irakiens. Deux assistants administratifs (agents locaux) aideront à coordonner toutes les questions administratives concernant le personnel du Bureau des droits de l'homme à Bagdad et ailleurs. Un assistant chargé des bases de données (agent local) fournira un appui technique en gérant les systèmes de bases de données du Bureau, en supervisant le fonctionnement de son site Web et en s'occupant d'autres questions techniques liées à la conservation des fichiers et au stockage et à la récupération de données.

133. Le Bureau des droits de l'homme à Erbil exécutera les tâches confiées à la MANUI qui ont trait aux droits de l'homme dans la région autonome du Kurdistan. Il mènera des activités périodiques de coordination, de liaison et de formation auprès des ministères, du Parlement kurde et d'autres institutions publiques ou judiciaires, ainsi qu'auprès des groupes de la société civile, notamment des

organisations non gouvernementales de la région. Ses travaux seront plus particulièrement axés sur les droits des femmes, l'état de droit et les minorités ethniques et religieuses. Il sera dirigé par un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), qui sera chargé de gérer les affaires courantes et le personnel du bureau, de déterminer les principaux problèmes en matière de droits de l'homme dans la région autonome du Kurdistan et d'y apporter des solutions, en consultation avec le spécialiste principal des droits de l'homme. Celui-ci sera épaulé par sept spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 2 P-3 et 4 AN). En outre, un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) en poste à Mossoul rendra compte au bureau d'Erbil sur les questions relatives aux droits de l'homme qui concernent la province de Ninive et Mossoul. Le bureau d'Erbil comprendra aussi deux assistants multilingues (agents locaux) et un assistant administratif (agent local) qui apportera un concours pour les tâches administratives.

134. L'antenne du Bureau des droits de l'homme installée au bureau régional de la MANUI à Bassora conservera le même effectif et la même composition qu'en 2014, c'est-à-dire qu'elle sera dirigée par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), secondé par trois autres spécialistes (1 P-3 et 2 AN) et un assistant multilingue (agent local).

135. L'antenne du Bureau des droits de l'homme installée au bureau régional de la MANUI à Kirkouk conservera le même effectif et la même composition qu'en 2014, c'est-à-dire qu'elle sera dirigée par un spécialiste des droits de l'homme (P-4), secondé par trois autres spécialistes (1 P-3 et 2 AN) et un assistant multilingue (agent local). Ses travaux seront axés plus particulièrement sur les droits des minorités ethniques.

Bureau de l'information

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	1	1	1	2	1	6	-	-	6	8	5	- 19
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	1	1	1	2	1	6	-	-	6	8	5	- 19
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

136. Le Bureau de l'information sera dirigé par un chef de l'information et porte-parole (D-1), secondé par un adjoint (P-5), tous deux en poste à Bagdad.

137. À Bagdad, le Bureau comprendra huit fonctionnaires de l'information (1 P-4, 2 P-3 et 5 AN), un fonctionnaire adjoint de l'information (P-2), un assistant d'information (agent local) et un assistant administratif (agent local).

138. À Erbil, le Bureau comprendra deux fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant d'information (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

139. Placé sous l'autorité du Bureau de Bagdad, l'antenne de Kirkouk comprendra un fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant d'information (agent local).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 2 postes temporaires (P-3)*
Reclassement de 1 poste temporaire P-2 en poste temporaire d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : *Suppression de 21 postes temporaires (1 AN et 20 AL)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	7	10	5	22	117	-	139	9	140	- 288
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	7	8	4	19	118	-	137	8	120	- 265
Variation	-	-	-	-	-	(2)	(1)	(1)	(3)	1	-	(2)	(1)	(20)	- (23)

140. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant pour la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq sont assurées, pour le compte du responsable désigné, par le Conseiller en chef pour la sécurité, qui assume les fonctions de Chef de la Section de la sécurité en Iraq. Le poste de ce dernier, de classe P-5, est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat. Cette manière de procéder, coordonnée et concertée, permet aux organismes de s'acquitter de leur mandat dans les conditions d'extrême insécurité et d'instabilité qui sont celles de l'Iraq, et de réduire de façon appréciable les risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les programmes des Nations Unies. La Section continue de prêter appui à la mission ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en planifiant, en élaborant, en coordonnant et en mettant en application toutes les mesures propres à limiter les risques et à permettre la bonne exécution des programmes en Iraq. Les conditions de sécurité demeurent précaires du fait de l'escalade de la violence interconfessionnelle, et l'insécurité devrait donc s'aggraver en 2015.

141. La Section de la sécurité est composée des principaux éléments suivants :

a) Le Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité, qui comprend le Groupe du plan stratégique de sécurité et de l'appui administratif;

b) Le Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, qui rend compte au Conseiller en chef pour la sécurité et supervise les autres unités de la Section;

c) Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, dont relèvent le Groupe des plans de sécurité, le Centre des opérations de sécurité, le Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité (qui comprend les cellules d'analyse, de collecte et d'acquisition), le Groupe de la protection rapprochée comprenant les équipes de protection 1 à 5, les groupes de coordination de la sécurité de zone à Bagdad, Erbil, Bassora et Kirkouk, et le Groupe de la sécurité à Koweït;

d) Le Groupe de coordination de l'appui opérationnel;

e) Le Groupe d'enquête;

f) Le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien dont relève le Sous-Groupe des cartes d'identité et des laissez-passer;

g) Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, qui dispense une formation générale fondée sur les réalités de terrain et spécialement conçue pour la Mission, ainsi que les stages de formation au recours à la force et d'entraînement au maniement des armes destinés au personnel de la Section chargé de la protection rapprochée.

142. Le bureau de la Section au quartier général en Iraq est dirigé par le Conseiller en chef pour la sécurité (P-5), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Conseiller en chef relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, responsable désigné pour les questions de sécurité en Iraq. Il assure l'exécution de toutes les activités opérationnelles de la composante sécurité de la Mission, en administre le personnel et fait office de conseiller principal en matière de sécurité auprès du responsable désigné et de l'équipe de direction. À Bagdad, il est secondé par le Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, le Chef du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité et le Chef du Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, dont les trois postes de classe P-4 sont également imputés au budget du Département de la sûreté et de la sécurité.

143. Le Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif a repris les fonctions et les responsabilités du Groupe chargé de l'administration, ainsi que du secrétariat de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il planifie les mesures de sécurité stratégique de la Mission et en contrôle l'application; il met au point et actualise les procédures et directives de sécurité de la Mission; il participe à l'élaboration et à la mise à jour des plans prévisionnels de la Mission; il élabore les rapports à présenter au Siège de l'ONU ou en coordonne la rédaction; il s'acquiesse de toutes les fonctions administratives connexes, y compris la gestion des effectifs de la Section de la sécurité ainsi que le recrutement du personnel de sécurité sur les plans international et national; il entretient des rapports et des liens de coopération étroits avec les sections d'appui compétentes de la Mission, notamment avec celles qui s'occupent de la gestion des ressources humaines et du personnel, pour tout ce qui touche aux fonctions administratives de

la Section de la sécurité; et il assure le secrétariat de la cellule chargée de la sécurité sur le terrain en Iraq. Il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), qui est secondé par 2 responsables auxiliaires de la coordination des mesures de sécurité (P-2), 2 agents de sécurité (1 SM et 1 AN) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

144. Le Groupe de coordination de la sécurité établi à New York fournit un appui à la Section de la sécurité en Iraq en assurant une coordination rapide et continue avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Il est constitué d'un administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4).

145. Le Groupe de coordination de l'appui opérationnel conseille l'équipe de coordination du dispositif de sécurité sur toutes les questions ayant trait au renforcement de la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies; il recueille des renseignements exhaustifs sur la sécurité, les analyse, évalue les risques et recommande des mesures de sécurité à mettre en place; il actualise les procédures opérationnelles permanentes intégrées et coopère avec les chefs de groupe et les coordonnateurs pour les questions de sécurité des différents organismes en vue d'établir des normes en la matière; il rassemble les informations obtenues à l'aide des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle menées par les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain et les examine afin de déterminer les changements à apporter pour renforcer l'efficacité des mesures et procédures de sécurité; il passe en revue les mesures propres à renforcer la sécurité, examine les questions relatives à la logistique et assure la liaison et la coordination voulues avec les différentes sections de la Mission. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national).

146. Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité est globalement responsable de la gestion de l'information touchant à la sécurité, de la planification des opérations et de l'appui aux activités de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4) dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, secondé par un analyste principal de l'information (P-4) chargé de l'acquisition, de la compilation et de l'analyse de l'information sur la sécurité du personnel et des biens de la Mission. Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des différentes unités :

a) Le Groupe des plans de sécurité assure la planification et la coordination de toutes les activités opérationnelles de la Section de la sécurité, en étroite coopération avec les responsables de la Mission et des autres organismes. Il est dirigé par un responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3), secondé par 3 agents de sécurité (2 SM et 1 AN) et 1 assistant à la sécurité (agent local);

b) Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité assure en permanence la gestion et le contrôle des opérations courantes de la Section. Il constitue le centre névralgique de la Section en cas d'imprévu opérationnels, comme l'évacuation des blessés et les évacuations sanitaires. Il assure également la coordination des opérations en cas d'incident majeur ainsi que la supervision d'ensemble des installations de la Mission en concertation avec les forces de sécurité iraqiennes et le groupe de gardes des Nations Unies. Ses effectifs se composent de cinq agents de sécurité (agents du Service mobile) et de quatre assistants à la sécurité (agents locaux). Le Groupe de la localisation du personnel,

qui relève du Centre, tient le registre de tous les déplacements du personnel de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq, au Koweït et en Jordanie; il met constamment à jour les fichiers informatisés pertinents afin de pouvoir rapidement extraire des renseignements en cas de besoin; il analyse les données statistiques et s'en sert pour rédiger des rapports aux fins de la planification prévisionnelle; il coordonne les demandes d'habilitation de sécurité dans la zone de la Mission, s'assure qu'elles sont toutes conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et veille à ce que l'effectif maximum autorisé soit maintenu en permanence. De plus, il assure la liaison avec les bureaux du Représentant spécial, des représentants spéciaux adjoints et du chef d'état-major, ainsi qu'avec la composante contrôle des mouvements, les différents organismes des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité pour tout ce qui concerne la localisation du personnel, les habilitations de sécurité et le tableau de bord de gestion de l'effectif maximum autorisé pour tous les sites en Iraq. Il comprend deux agents de sécurité (agents du Service mobile) et un assistant à la sécurité (agent local);

c) Le Groupe de la coordination de l'information relative à la sécurité est chargé de l'acquisition, de la compilation et de l'analyse des renseignements liés à la sécurité du personnel et des biens de la Mission. Il échange des informations avec toutes les organisations compétentes associées aux Nations Unies. Il prend part à des débats, ateliers et séances d'information interinstitutions sur la sécurité, recueille des renseignements, évalue les conditions de sécurité, décide des questions touchant la sécurité, établit et diffuse des avis de sécurité et communique des informations sur la sécurité à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux autres membres du personnel des Nations Unies. En outre, il met en place et gère une base de données sur les incidents de sécurité, établit des rapports quotidiens/hebdomadaires ou à plus longue périodicité sur la situation en matière de sécurité, dresse un état des menaces et des risques auxquels se trouve confrontée la MANUI et participe aux missions d'évaluation des risques. Enfin, il recueille des renseignements par l'intermédiaire de ses effectifs qualifiés en poste dans les bureaux régionaux de la Section de la sécurité. Il est composé des trois cellules suivantes :

i) La cellule d'acquisition présente en temps utile, au personnel et aux administrateurs de programmes des Nations Unies en Iraq, des renseignements exacts et fiables sur les menaces en matière de sécurité, et elle entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Elle comprend 1 responsable de la sécurité auxiliaire (P-2), 2 agents de sécurité (1 SM et 1 AN) et 1 assistant à la sécurité (agent local);

ii) La cellule de collation est chargée de la compilation des renseignements sur la sécurité, de la liaison avec les informateurs et les parties prenantes, et de la tenue à jour des principales bases de données sur les incidents en matière de sécurité (système d'information géographique, base de données informatique et système de niveaux d'insécurité). Elle réexamine et perfectionne en permanence les produits d'information sur la sécurité pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des besoins des clients. Elle communique des renseignements sur la sécurité aux clients et aux divers utilisateurs finals par voie écrite, orale et visuelle, établit des comptes rendus journaliers, hebdomadaires et bimensuels destinés au Conseiller en chef pour la sécurité, au personnel des Nations Unies, à l'équipe de coordination du

dispositif de sécurité et aux groupes de travail des services de sécurité et entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Elle comprend 2 agents de sécurité (1 P-3 et 1 SM) et 1 assistant à la sécurité (agent local);

iii) La cellule d'analyse passe les informations au crible pour permettre au Conseiller en chef pour la sécurité de planifier les missions en Iraq, et, à cet effet, elle aide les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à planifier et à coordonner les opérations et prête constamment assistance en matière de sécurité aux équipes opérant à Bagdad. Elle est également chargée de traiter et d'analyser les informations sur la sécurité pour déterminer l'évolution de la situation et repérer les menaces potentielles, de préparer des produits d'information de qualité, et d'observer et d'analyser les principaux indicateurs et tendances en matière de sécurité. Elle comprend 4 agents de sécurité (1 P-3, 2 SM et 1 AN) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux);

d) Le Groupe de la protection rapprochée à Bagdad assure de façon efficace et professionnelle la sécurité et la sûreté rapprochée de l'ensemble du personnel de l'ONU, des institutions spécialisées, des fonds et des programmes et sécurise leur environnement de travail partout en Iraq, en Jordanie et au Koweït. Il est dirigé par un responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3), secondé par un agent de sécurité (agent du Service mobile). Il comprend cinq équipes de protection rapprochée à Bagdad, qui sont dirigées chacune par un chef d'équipe, secondé par un chef d'équipe adjoint, et dont les attributions se répartissent comme suit :

i) L'équipe de protection rapprochée 1 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée du Représentant spécial lors des déplacements qu'il effectue tant en Iraq qu'ailleurs, en tenant compte de la dernière évaluation des risques de sécurité; lorsque ce dernier se trouve hors de la zone de la Mission, l'équipe assure la protection des hauts responsables des organismes des Nations Unies de passage ainsi que des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Mission lors de leurs déplacements dans la zone rouge. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Elle comprend 14 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

ii) L'équipe de protection rapprochée 2 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée des deux représentants spéciaux adjoints lors de leurs déplacements et de leurs activités en Iraq. Lorsque ces derniers se trouvent hors d'Iraq, l'équipe assure la protection du personnel des services organiques de la Mission et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies lors des missions qu'ils effectuent dans la zone rouge. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Elle comprend 14 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iii) L'équipe de protection rapprochée 3 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée du personnel des services organiques de la Mission. Elle assure également la protection rapprochée des hautes personnalités des Nations Unies de passage, détermine les conditions de sécurité et mène des activités de reconnaissance préalables sur les divers sites à Bagdad ou ailleurs. Elle comprend 14 agents de protection rapprochée

(agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iv) L'équipe de protection rapprochée 4 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des opérations aériennes ou par véhicules blindés (de type Hippo) courantes, et d'effectuer des navettes avec escorte motorisée pour assurer la protection des membres de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies lors de leurs déplacements en direction ou en provenance de la base logistique et du terminal de l'aéroport international de Bagdad. Elle contribue également à la sécurité de toutes les missions en zone rouge au côté d'autres équipes de protection rapprochée, si nécessaire. Elle comprend 14 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

v) L'équipe de protection 5 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des déplacements ordinaires des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle est également responsable des interventions rapides en cas d'incident ou de situation d'urgence touchant le personnel ou les biens des organismes des Nations Unies. Elle comprend 14 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux) qui font office de chauffeurs;

e) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad est responsable des opérations du centre opérationnel de Bagdad; il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 1 responsable adjoint de la sécurité (P-3), 1 agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant à la sécurité (agent local) à Diyala, dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des trois sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) Le Sous-Groupe de la sécurité des locaux est chargé d'assurer la sécurité des cinq complexes de la Mission (Diwan, Tamimi, villa du Représentant spécial, base de soutien logistique et complexe D-2). Il comprend 4 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 33 assistants à la sécurité (agents locaux);

ii) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte huit opérateurs radio (agents locaux);

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie assure la sécurité incendie des installations des Nations Unies, agissant en collaboration étroite avec les services de sécurité incendie des autres lieux d'affectation; de plus, il dispense au personnel une formation en la matière. Il comprend un agent de sécurité (agent du Service mobile) et un assistant à la sécurité incendie (agent local);

f) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à l'aéroport international de Bagdad est responsable des opérations du centre opérationnel à l'aéroport; il est dirigé par un agent de sécurité (agent du Service mobile) secondé par un autre agent de sécurité (agent du Service mobile). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des deux sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) Le Sous-Groupe des opérations, qui assure des services d'appui opérationnel et la sécurité des locaux, comprend un assistant à la sécurité (agent local);

ii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel en la matière, comprend un assistant à la sécurité incendie (agent local);

g) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Erbil est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 1 agent de sécurité (P-3) dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, 1 autre agent de sécurité (P-3) qui remplit les fonctions d'adjoint et de coordonnateur des stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, et 1 assistant administratif (agent local). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des six sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) Le Sous-Groupe des opérations assure des services d'appui opérationnel. Il comprend 1 agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux);

ii) Le Sous-Groupe de la sécurité des locaux est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans la zone relevant de sa compétence. Il comprend 18 assistants à la sécurité (agents locaux);

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel en la matière, comprend un assistant à la sécurité incendie (agent local);

iv) Le Sous-Groupe de l'information sur la sécurité, qui est chargé de la collecte, de la compilation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements en matière de sécurité, comprend 1 responsable de la sécurité auxiliaire (P-2) secondé par 1 agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national);

v) La salle radio maintient en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);

vi) Le Sous-Groupe de l'administration des stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité fournit une assistance administrative en se tenant en rapport avec les autorités du gouvernement hôte et en coordonnant le programme des arrivées et de formation du nouveau personnel; il comprend un assistant à la sécurité (agent local);

h) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Kirkouk est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 1 agent de sécurité (P-3) et par 2 assistants à la sécurité (agents locaux) – l'un à Kirkouk et l'autre à Mossoul – dont les postes sont imputés au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des cinq sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) Le Sous-Groupe des opérations, qui fournit un appui opérationnel, comprend deux assistants à la sécurité (agents locaux);

ii) L'équipe de protection rapprochée est essentiellement chargée d'assurer la protection de toutes les missions, activités et programmes entrepris par

l'équipe de pays et les organismes des Nations Unies dans le nord de l'Iraq. Elle contribue au soutien logistique, effectue des navettes entre Kirkouk et Erbil, et assure la protection rapprochée de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle à Kirkouk. Elle comprend 10 agents de protection rapprochée (Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel de la région en la matière, comprend cinq assistants à la sécurité incendie (agents locaux);

iv) Le Sous-Groupe de l'information sur la sécurité, qui est chargé de la collecte, de la compilation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements en matière de sécurité, comprend un agent de sécurité (agent du Service mobile);

v) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);

i) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bassora est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par un agent de sécurité (P-3), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, secondé par un autre agent de sécurité (P-3). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des cinq sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) Le Sous-Groupe des opérations, qui fournit un appui opérationnel, comprend 1 agent de sécurité (agent du Service mobile) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux), le poste d'un de ces derniers étant imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

ii) L'équipe de liaison en matière de sécurité est essentiellement chargée d'assurer la protection de toutes les missions, activités et programmes des Nations Unies entrepris dans la zone rouge des provinces du sud. Elle assure de plus la protection de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle dans la région de Bassora. Elle comprend 6 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iii) Le Sous-Groupe de la sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel de la région en la matière, comprend un assistant à la sécurité incendie (agent local);

iv) Le Sous-Groupe de l'information sur la sécurité, qui est chargé de la collecte, de la compilation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements en matière de sécurité, comprend un assistant à la sécurité (agent local);

v) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);

j) Le Groupe de la sécurité à Koweït est chargé de prêter appui à la Section de la sécurité pour ce qui est de la liaison avec les autorités koweïtiennes, et il assure la sécurité du responsable désigné pour ce pays. Il est dirigé par un agent de sécurité (agent du Service mobile), secondé par quatre assistants à la sécurité (agents locaux);

k) Le Groupe d'enquête est chargé de lancer et de mener des enquêtes en cas de perte, vol ou utilisation illicite du matériel appartenant aux Nations Unies, d'accident de la circulation et de comportement répréhensible du personnel des Nations Unies. Il comprend trois assistants à la sécurité (2 SM et 1 AL);

l) Le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien est chargé d'assurer la liaison avec les administrations et organes iraquiens compétents et de faciliter les opérations de la Section de la sécurité. Il comprend un agent de sécurité (agent du Service mobile), secondé par quatre assistants à la sécurité (agents locaux), le poste d'un de ces derniers étant imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

m) Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité détermine les besoins de formation de la Section de la sécurité et il dispense ou facilite les stages de formation interne y relatifs. Il s'agit surtout d'entraîner les équipes de protection rapprochée et les agents de sécurité au maniement des armes à feu ou de perfectionner leur instruction en la matière. Établi à Bagdad, il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, secondé par 1 responsable adjoint de la sécurité (agent du Service mobile), 3 assistants à la sécurité (agents du Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local).

Changements organisationnels

147. En application des recommandations issues de l'examen approfondi des effectifs, il est proposé de supprimer 19 postes temporaires (1 P-3 et 18 AL) au Koweït, et d'en externaliser les fonctions.

148. Suite à la mise en œuvre d'un nouveau contrat pour le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, aux termes duquel les cours sont maintenant donnés à Erbil et le prestataire prend davantage de responsabilités dans le déroulement du stage, il est proposé de supprimer les 2 postes (1 P-3 et 1 AL) du groupe chargé du stage à Amman et les 2 postes (1 AN et 1 AL) de l'unité de sécurité basée à Amman.

149. Il est proposé de transformer un poste d'agent de sécurité auxiliaire (P-2) en un poste d'agent de sécurité (Service mobile) afin de simplifier l'organisation hiérarchique. En parallèle, il est proposé que les grades des chefs des équipes de protection rapprochée soient revus à la hausse afin de mieux correspondre aux fonctions de commandement et de contrôle exercées par ces derniers.

150. Les activités de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies dans la région étant appelées à prendre de l'ampleur, et le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité étant transféré d'Amman à Erbil, la présence de l'équipe des Nations Unies chargée de la sécurité à Erbil devra être considérablement renforcée. Il est par conséquent proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (P-4) de Bassora à Erbil.

151. Compte tenu des besoins opérationnels, il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (Service mobile) du Groupe de coordination de la sécurité de zone basé à Bagdad au Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif.

B. Appui à la mission

152. En 2015, la composante appui à la mission sera réorganisée de manière à simplifier les procédures opérationnelles et commerciales, l'objectif étant d'améliorer la prestation des services, ce qui va dans le sens de la Stratégie globale d'appui aux missions, de la mise en œuvre d'Umoja, de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et des recommandations issues de l'examen approfondi des effectifs réalisé dernièrement. Il s'agira, pour la MANUI, de rester centrée sur ses activités essentielles tout en fournissant des services de meilleure qualité et en offrant au Représentant spécial du Secrétaire général des conseils et des appuis pertinents aux fins de l'exécution du mandat de la Mission. Des sections devraient être créées en complément de la structure administrative remaniée afin de garantir une livraison efficace de la totalité des biens et des services. La composante appui sera réorganisée en deux piliers, la chaîne logistique et la prestation de services, placés tous deux sous la responsabilité d'un chef de classe P-5 qui fera rapport au Chef de l'appui à la mission.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international :

Suppression de 1 poste (agent du Service mobile)

Création de 7 postes (1 P-4, 2 P-3 et 4 SM)

Déclassement de 2 postes de P-4 à P-3

Personnel recruté sur le plan national :

Suppression de 1 poste (agent local)

Création de 2 postes (agent local)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs locaux</i>	<i>Agents des Nations Unies</i>	<i>Volontaires</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	1	1	3	2	-	7	3	-	10	-	5	-	15
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	1	1	2	6	-	10	6	-	16	-	6	-	22
Variation	-	-	-	-	-	(1)	4	-	3	3	-	6	-	1	-	7

153. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission continuera de diriger cette composante et de faire rapport au Représentant spécial du Secrétaire général. Le Chef de l'appui à la mission (D-1) donne des conseils stratégiques aux responsables de l'équipe de direction de la Mission au sujet de l'appui nécessaire en matière de gestion, de logistique et d'administration pour que la MANUI puisse mener à bien le mandat qui lui a été confié. En tant que membre de l'équipe de direction de la Mission, le Chef de l'appui à la mission participe à la planification des activités de

la Mission en s'attachant spécifiquement aux domaines d'appui et contribue à coordonner l'approche adoptée pour l'exécution du mandat de la Mission afin d'en assurer la cohérence. Le Chef de l'appui à la mission veille à ce que les ressources budgétaires, humaines et matérielles de la Mission soient utilisées de manière optimale pour appuyer l'exécution du mandat dans l'ensemble des composantes de la Mission et décide de l'éventuelle révision des priorités au cours de l'exercice budgétaire, en fonction des domaines à privilégier pour assurer l'exécution effective du mandat de la Mission. Le titulaire du poste veille à ce que les rapports de présentation et d'exécution du budget soient établis conformément aux directives du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Il est également responsable de l'application de la Stratégie globale d'appui aux missions, et notamment des engagements pris pour que la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les services partagés permettent aux opérations d'être menées de manière efficace. Le Chef de l'appui à la mission est tenu de collaborer activement avec la composante militaire afin de lui garantir un appui coordonné, efficace et de qualité adapté à ses besoins opérationnels. Il est également tenu de communiquer, négocier et se concerter avec les autorités nationales en ce qui concerne les questions administratives et logistiques. Il est par ailleurs chargé de mettre en place une série de mesures, de procédures, de pratiques et de normes abouties et conformes aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, il est chargé de répondre aux audits et aux sollicitations du Groupe du contrôle hiérarchique, et de coordonner la formation de tout le personnel de la Mission. Au sein du Bureau, le Chef de l'appui à la mission (D-1) sera épaulé par 1 administrateur de projets [hors classe, (P-5)], qui supervisera les activités financées au moyen du fonds d'affectation spéciale, 2 fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile).

154. Le Chef de l'appui à la mission de la MANUI est représenté dans chaque bureau régional par un fonctionnaire d'administration, selon les modalités suivantes :

- a) À Erbil : 1 fonctionnaire d'administration (P-3) et 2 assistants administratifs (agents locaux);
- b) À Kirkouk : un spécialiste de la gestion administrative (P-3).

155. Le Groupe des finances et du budget est chargé d'appliquer les politiques et procédures budgétaires, de contrôler l'exécution du budget approuvé, ainsi que d'établir divers rapports et le projet de budget de la Mission. Il est dirigé par le Chef du Service du budget et des finances (P-4), qui est épaulé par 1 fonctionnaire du budget et des finances (P-3), 1 fonctionnaire du budget (agent du Service mobile), 3 assistants (finances) (1 SM et 2 AL), et 1 assistant administratif (agent local).

156. Le Groupe de la gestion des marchés établi à Bagdad supervise et gère les marchés conclus par la Mission. Le Groupe sera dirigé par un fonctionnaire chargé de la gestion des marchés (P-3), qui sera secondé par un assistant administratif (agent local).

157. Le nouveau Groupe de la gestion de l'information sera chargé du suivi de l'ensemble de la correspondance, y compris les télégrammes chiffrés, les télécopies, les requêtes urgentes émanant du Groupe du contrôle hiérarchique et d'autres messages internes adressés au Chef de l'appui à la mission. Compte tenu du

caractère confidentiel de la correspondance, il est proposé d'affecter au Groupe deux assistants à la gestion de l'information (agents du Service mobile).

158. Il est proposé de créer un groupe de la planification, du suivi et du contrôle de conformité, placé sous la responsabilité du Chef de l'appui à la mission, dans le but d'améliorer et de consolider les fonctions de planification, de suivi et de contrôle de conformité au sein de la MANUI. Le Groupe se chargera de l'ensemble des tâches de planification dans tous les domaines de l'appui à la mission et renforcera les fonctions de suivi, de coordination et de contrôle de conformité pour s'assurer que la Mission respecte bien les dispositions énoncées dans les circulaires administratives, les directives et les rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, entre autres. Il examinera, s'il y a lieu, toutes les observations formulées dans le cadre des audits, les rapports de la Commission d'enquête et les projets d'intervention élaborés pour y répondre, en consultation avec le Chef de l'appui à la mission. Il suivra également la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission d'enquête. Le Groupe sera dirigé par un spécialiste de la planification (P-3), qui sera secondé par un fonctionnaire d'administration chargé du contrôle de conformité (agent du Service mobile).

Changements organisationnels

159. Il a été décidé que le Bureau régional d'appui à la mission de l'aéroport international de Bagdad, ne comprenant pas de composante organique, il n'y avait pas lieu de le conserver. Il est par conséquent proposé de supprimer un poste de responsable de l'appui à la mission au niveau régional (agent du Service mobile) et un poste d'assistant administratif (agent local).

160. Conformément aux recommandations issues de l'examen approfondi des effectifs, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-4), dont le titulaire sera chargé d'aider le Chef de l'appui à la mission à traiter les tâches confiées au Bureau de l'appui à la mission. Le fonctionnaire d'administration aidera le Chef de l'appui à la mission à : planifier, organiser, mettre en œuvre, gérer et superviser les activités d'appui de la Mission; élaborer préparer, coordonner et suivre les plans, stratégies et programmes de travail relatifs aux activités administratives de la Mission; et assurer les fonctions de coordination centrale pour les questions d'appui concernant l'équipe de pays des Nations Unies. Il élaborera également, sur demande du Chef de l'appui à la mission, les projets de directives, de rapports et de correspondance sur un large éventail de questions, en veillant à ce que l'ensemble des règles et règlements des Nations Unies y soient respectés; coordonnera les réunions du Chef de l'appui à la mission et participera à la supervision des fonctionnaires de l'équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission.

161. Conformément aux recommandations issues de l'examen approfondi des effectifs, le Groupe du budget deviendra le Groupe du budget et des finances. Les fonctions actuellement exercées par le Groupe du budget seront regroupées avec les fonctions financières qui sont encore en Iraq. Des fonctions supplémentaires, relatives au recouvrement des coûts auprès de l'équipe de pays des Nations Unies, aux rapports de gestion ad hoc et au paiement des fournisseurs en Iraq, seront confiées au nouveau Groupe afin d'améliorer la prestation des services. La Section des finances du Bureau d'appui commun de Koweït continuera d'administrer tous

les mécanismes d'appui au Koweït, et assurera la liaison avec le Chef du Groupe du budget et des finances sur toutes les questions relatives à la fonction financière de la Mission.

162. Par suite de l'élargissement des fonctions du Groupe, il est proposé de créer 1 poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) et 3 postes d'assistant (finances) (1 SM et 2 AL). Le fonctionnaire des finances et du budget (P-3) sera chargé de : fournir l'appui technique nécessaire au sein du Groupe; contribuer à l'examen et à l'analyse des données dans le cadre de l'achèvement des prévisions de dépenses et des projets de budget; fournir un appui aux responsables lors de l'élaboration des prévisions de dépenses inscrites aux projets de budget, suivre l'exécution du budget et recommander, au besoin, une réaffectation des ressources; et contrôler les dépenses et veiller à ce qu'elles restent dans les limites autorisées. La création de ce poste permettra d'améliorer la gestion financière de la Mission et d'accroître sa capacité de faire face aux changements induits par la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja. Les titulaires des postes d'assistant (finance) (1 SM et 1 AL à Bagdad, et 1 AL à Erbil) qu'il est proposé de créer seront chargés de fournir une assistance dans le cadre des fonctions supplémentaires relatives au recouvrement des coûts auprès de l'équipe de pays des Nations Unies, aux rapports de gestion spéciaux et au paiement des fournisseurs en Iraq. Pour améliorer la prestation de services, ils participeront également au contrôle de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la validité des documents à l'appui, contribueront au suivi des dépenses pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les limites autorisées, établiront les bordereaux autorisant la reconstitution de la petite caisse, aideront à extraire les données d'Umoja et d'autres bases de données informatisées aux fins de l'établissement des rapports et prêteront leur concours à l'analyse préliminaire de ces données et à l'établissement desdits rapports.

163. Il est proposé de créer au sein du nouveau Groupe de la gestion de l'information deux postes d'assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile), dont les titulaires seront chargés d'assurer le suivi de l'ensemble de la correspondance.

164. Pour pourvoir en personnel le Groupe de la planification, du suivi et du contrôle de conformité nouvellement créé, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la planification (P-3) et un poste de fonctionnaire d'administration chargé du contrôle de conformité (agent du Service mobile). Le Groupe se chargera de l'ensemble des tâches de planification dans tous les domaines de l'appui à la mission et renforcera les fonctions de suivi, de coordination et de contrôle de conformité pour s'assurer que la Mission respecte bien les dispositions énoncées dans les circulaires administratives, les directives et les rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, entre autres. Il examinera, s'il y a lieu, toutes les observations formulées dans le cadre des audits, les rapports de la Commission d'enquête et les projets d'intervention élaborés pour y répondre, en consultation avec le Chef de l'appui à la mission. Il suivra également la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission d'enquête.

165. Au vu des exigences opérationnelles de la Mission et de la restructuration en cours, et compte tenu du niveau des responsabilités exercées sur place, il est proposé de déclasser de P-4 à P-3 le poste de responsable de l'appui à la mission au niveau régional à Erbil.

166. Compte tenu de la taille de la Mission, du nombre de marchés passés et du fait que d'autres ressources sont déjà affectées à cette fonction, et après analyse comparative des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix, il est proposé de déclasser de P-4 à P-3 le poste de fonctionnaire chargé de la gestion des marchés.

Services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : Déclassement de 1 poste (de P-5 à P-3)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Agents des services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	1	1	3	-	5	4	-	9	-	3	-	12
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	4	-	5	4	-	9	-	3	-	12
Variation	-	-	-	-	(1)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

167. La Section des services médicaux est responsable de la santé, du suivi médical et du bien-être du personnel civil. Elle est chargée de la coordination et de la prestation de services médicaux pour l'ensemble du personnel de la MANUI, auquel elle propose également des conseils de santé et de prévention. Elle coordonne également l'évacuation des malades et des blessés, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission, et établit des plans d'action pour les urgences médicales.

168. À Bagdad la Section sera placée sous la direction de 1 médecin-chef (P-4), qui sera épaulé par 2 médecins (1 P-4 et 1 P-3), 1 pharmacien (P-3), 1 technicien de laboratoire (agent du Service mobile), 1 infirmier/aide-soignant (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et 2 infirmiers (agents locaux).

169. À Kirkouk, le dispensaire de niveau 1 disposera d'un médecin (P-3) et d'un infirmier/aide-soignant (agent du Service mobile).

170. À Erbil, le dispensaire de niveau 1 disposera d'un préparateur en pharmacie (agent local).

Changements organisationnels

171. L'examen approfondi des effectifs a mis en évidence le très petit effectif de la Section des services médicaux si l'on considère que la MANUI doit assurer la prise en charge médicale de l'ensemble de son personnel ainsi que de l'équipe de pays des Nations Unies. L'examen des effectifs a toutefois montré que le poste de chef de

la Section des services médicaux (P-5) était classé à un niveau trop élevé par rapport aux autres missions de taille similaire. Il est donc proposé, conformément aux recommandations issues de l'examen, de transformer l'actuel poste de chef de la Section des services médicaux (P-5) en poste de médecin de classe P-3 et de nommer l'actuel médecin de classe P-4 Chef de la Section des services médicaux.

172. Il est également proposé de transférer un préparateur en pharmacie (agent local) de Bagdad à Erbil et un infirmier (agent local) d'Erbil à Bagdad, étant donné qu'il y a déjà un pharmacien à Bagdad.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : *Création de 1 poste (agent du Service mobile)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2	-	3	-	5
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3	-	3	-	6
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1

173. Conformément à la Stratégie globale d'appui aux missions, il est proposé que le poste de chef des services administratifs soit remplacé par le poste de chef adjoint de l'appui à la mission, dont le titulaire prendra la direction du pilier Prestation de services et s'acquittera des fonctions d'adjoint du Chef de l'appui à la mission. Le Chef adjoint sera chargé de superviser les entités ci-après : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, Section des ressources humaines, Section de la formation, Services informatiques, Section du génie, Section des transports, Section de la gestion des installations et Section des transports aériens.

174. Le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission à Bagdad sera composé du Chef adjoint (P-5), qui sera secondé par un assistant administratif (agent du Service mobile). Le Bureau comprendra deux groupes : un groupe des visas, basé à Koweït, qui sera doté de deux attachés de liaison (agents locaux), et un groupe des voyages et des visas, basé à Bagdad, qui comptera un assistant (voyages) (agent du Service mobile) et un attaché de liaison (agent local).

Changements organisationnels

175. Il est proposé de créer un poste d'assistant chargé des voyages (agent du Service mobile), dont le titulaire coordonnera toutes les questions liées aux voyages au sein de la Mission, correspondra avec les différents consulats et les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères du pays hôte au sujet de la délivrance de visas

temporaires et permanents, étudiera les demandes de remboursement des frais de voyages et les justificatifs joints pour vérifier qu'ils sont complets, exacts, valides et conformes aux règles des Nations Unies, avant de les transmettre à la Section des finances.

176. Il est proposé de transférer le poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) de Koweït à Bagdad.

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

Personnel recruté sur le plan international : *Transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	-	3	-	-	-	3
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	-	-	3
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	1	-	-	-

177. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie a pour objet principal de promouvoir la qualité de vie et le bien-être psychologique et social du personnel. Le Groupe continuera d'être dirigé par un conseiller du personnel (P-4), qui sera épaulé par un autre conseiller (P-3) et un spécialiste des questions de qualité de vie (administrateur recruté sur le plan national).

Changements organisationnels

178. Afin de fournir au personnel recruté sur le plan national basé en Iraq des services de meilleure qualité, il est proposé de reclasser le poste d'adjoint (qualité de vie) (agent du Service mobile) en poste de spécialiste des questions de qualité de vie (administrateur recruté sur le plan national).

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : *Création de 2 postes (agent du Service mobile)*
Transfert de 1 poste (agent du Service mobile) de la Section des ressources humaines au Bureau d'appui commun de Koweït

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	3	-	3	-	6
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	5	-	6	-	3	-	9
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	-	-	3

179. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4), basé à Bagdad, exerce les fonctions de conseiller en ce qui concerne les politiques et pratiques de gestion des ressources humaines en vigueur à la MANUI et se concerta activement avec le Bureau d'appui commun de Koweït pour faire en sorte que les services au personnel soient assurés efficacement et en temps voulu. Les opérations administratives relatives aux ressources humaines continueront d'être exécutées au Bureau d'appui commun de Koweït, où les groupes chargés des ressources humaines sont organisés de manière à exécuter les fonctions et les activités prévues dans la Stratégie globale d'appui aux missions.

180. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4) fera rapport au Chef adjoint de l'appui à la mission à Bagdad et sera secondé par deux assistants chargés des ressources humaines (1 SM et 1 AL). Conformément aux recommandations issues de l'examen approfondi des effectifs, la Section des ressources humaines sera organisée en trois groupes et une cellule :

a) Le Groupe de soutien spécialisé s'occupera des questions stratégiques essentielles dans les domaines de la planification, de l'assurance-qualité, des relations entre le personnel et l'administration, de l'administration de la justice, des examens des tableaux d'effectifs civils, de la gestion des carrières, de l'orientation et du perfectionnement du personnel, et bénéficiera de l'appui d'un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile);

b) Le Groupe du recrutement sera chargé de l'intégralité des procédures de recrutement et d'affectation du personnel civil jusqu'à l'étape de la sélection, et sera composé d'un fonctionnaire chargé du recrutement (agent du Service mobile) et d'un assistant au recrutement (agent local);

c) Le Groupe des renseignements sur les droits et prestations du personnel communiquera avec le Bureau d'appui commun de Koweït et les bureaux régionaux et conseillera les fonctionnaires sur les droits et les prestations auxquels ils peuvent prétendre. Il comprendra deux assistants chargés des ressources humaines (1 SM et 1 AL);

d) La Cellule des données sur le personnel tiendra à jour les tableaux d'effectifs et s'occupera des avis de vacance de postes et de la gestion et de la communication de l'information relative aux ressources humaines. Elle sera dotée d'un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile).

Changements organisationnels

181. Conformément à la recommandation issue de l'examen approfondi des effectifs, il est proposé de créer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile).

182. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant à la gestion des ressources humaines (agent du Service mobile) de la Section des ressources humaines du Bureau d'appui commun de Koweït en appui des capacités organisationnelles et de la gestion des ressources humaines de la Mission.

Section de la formation

Personnel recruté sur le plan national : *Création de 1 poste (administrateur)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	-	4
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	1	2	-	5
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1

183. La Section de la formation est chargée d'appliquer la politique de formation et de perfectionnement de l'ONU en concevant et en distribuant des programmes de formation et en offrant des possibilités d'apprentissage afin de permettre aux membres du personnel de la MANUI d'améliorer leurs compétences, de se perfectionner et d'élargir leurs perspectives de carrière. Les cours proposés tiennent compte des compétences et connaissances techniques et fonctionnelles dont la Mission a besoin pour exécuter son mandat. La Section coordonne l'organisation de cours, dans les locaux de la Mission comme à l'extérieur, et conseille les administrateurs de programme sur l'exécution du plan d'apprentissage de la Mission. Elle organise aussi les stages d'initiation lors de la relève des gardes des Nations Unies, veille à ce que le personnel suive bien les cours obligatoires de l'ONU et toutes les autres activités de formation prescrites par l'Organisation, et élabore des plans pour l'organisation de stages de perfectionnement destinés au personnel recruté sur le plan national.

184. Le Chef de la formation (P-4), basé à Bagdad, fournit des conseils et un appui à tous les chefs de section sur les questions relatives à la formation et au perfectionnement du personnel. Il est épaulé par deux spécialistes du perfectionnement du personnel (1 SM et 1 AN) et un assistant (perfectionnement du personnel) (agent local).

185. La Section de la formation de Koweït comprend un assistant (perfectionnement du personnel).

Changements organisationnels

186. L'examen approfondi des effectifs a mis en évidence un sous-effectif à la Section de la formation, à savoir au total quatre agents seulement, dont deux spécialistes de la formation, qui doivent s'occuper de toute la formation interne, y compris la formation initiale des soldats des unités de gardes sur tous les sites de la MANUI; il est donc proposé de créer un poste de spécialiste du perfectionnement du personnel (administrateur recruté sur le plan national), dont le titulaire traiterait les besoins de formation du personnel local, à savoir la formation initiale des nouveaux fonctionnaires et l'accompagnement des carrières (amélioration des capacités de rédaction en anglais, formation à la rédaction des notices personnelles et aux techniques d'entretien).

187. Il est proposé de transférer le poste de chef de la Section de la formation (P-4) de Koweït à Bagdad afin que les besoins de formation de la Mission soient traités de manière plus efficace.

Services informatiques

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 2 postes (agent du Service mobile)*

Session de 2 postes (agent du Service mobile) à la Section de la gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan national : *Suppression de 3 postes (agent local)*

Cession de 4 postes (agent local) à la Section de la gestion centralisée des stocks

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	2	-	3	19	-	22	-	38	-	60
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	2	-	3	15	-	18	-	31	-	49
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	(7)	-	(11)

188. Les Services informatiques sont chargés de concevoir, de mettre en place et d'entretenir l'infrastructure et les systèmes informatiques et les moyens de communication dans la zone de la Mission. Ils doivent également gérer les diverses applications utilisées par la Mission, le système de courrier électronique, la formation et le dépannage des utilisateurs, les services de visioconférence et le

matériel de communications. Les services auront à leur tête un chef des Services informatiques (P-4), basé à Bagdad. Dans le cadre du projet de restructuration de la composante appui de la Mission, le Chef des Services informatiques rendra compte au Chef adjoint de l'appui à la mission. Les services compteront 1 informaticien (P-3), 10 assistants informaticiens (3 SM et 7 AL), 2 assistants aux télécommunications (agent du Service mobile), 5 techniciens en télécommunications (1 SM et 4 AL), 1 assistant (budget) (agent du Service mobile) et 1 informaticien (agent local).

189. Les services de l'aéroport international de Bagdad seront dotés d'un assistant informaticien (agent du Service mobile), d'un assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) et d'un technicien en télécommunications (agent local).

190. Les services de Koweït compteront 2 informaticiens (agents du Service mobile), 1 assistant informaticien (agent du Service mobile), 1 assistant aux télécommunications (agent du Service mobile), 6 assistants informaticiens (1 SM et 5 AL), 2 techniciens en télécommunications (agents locaux) et 1 assistant à la facturation (agent local).

191. À Erbil, les services compteront 1 informaticien (P-3), 2 techniciens en télécommunications (agents locaux), 3 assistants informaticiens (agents locaux) et 2 informaticiens (agents locaux).

192. Les services à Kirkouk disposeront d'un technicien en télécommunications (agent du Service mobile) et de deux assistants informaticiens (agents locaux).

193. Les services à Bassora seront dotés de deux assistants informaticiens (1 SM et 1 AL).

Changements organisationnels

194. Dans le cadre de la restructuration de la composante appui de la MANUI, il est proposé de supprimer 1 poste d'informaticien (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant aux télécommunications (agent du Service mobile), 1 poste de technicien en télécommunications (agent local) et 2 postes de technicien en télécommunications (agent local).

195. Compte tenu de la création d'une Section de la gestion centralisée des stocks, il est proposé de transférer 1 poste d'assistant à la gestion des équipements et du matériel (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant aux entrepôts (agent du Service mobile) et 4 postes d'assistant aux entrepôts (agent local) à cette nouvelle section.

196. Il est proposé de transférer de Koweït à Erbil un poste d'informaticien (P-3), dont le titulaire sera chargé de la coordination et de la gestion des ressources de la Section de la gestion centralisée des stocks à Erbil.

197. Il est proposé de transférer un poste d'assistant (budget) (agent du Service mobile) de Koweït à Bagdad puisque la plupart des activités des Services informatiques ont été relocalisées en Iraq.

198. Il est proposé de transférer un poste d'assistant informaticien (agent local) de Bagdad à Bassora et un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile) d'Erbil à Bassora pour assurer les fonctions liées à l'informatique dans le cadre du rétablissement prévu de la présence de la MANUI à Bassora.

199. Dans le cadre de la restructuration de la composante appui de la Mission, les changements suivants sont proposés pour répondre aux besoins de la Section :

a) Transfert à Bagdad d'un poste de technicien des transmissions (agent du Service mobile), qui deviendrait un poste d'assistant informatique (agent du Service mobile);

b) Transfert d'un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile) de Koweït à l'aéroport international de Bagdad.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 1 poste (P-3)*
Perte de 1 poste (agent du Service mobile) par transfert à la Section de la gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan national : *Suppression de 12 postes (1 AN et 11 AL)*
Perte de 4 postes (agents locaux) par transfert à la Section de la gestion centralisée des stocks

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	3	-	4	4	-	8	1	48	-	57
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	2	-	3	3	-	6	-	33	-	39
Variation	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(1)	-	(2)	(1)	(15)	-	(18)

200. La Section du génie est chargée d'assurer, de manière efficace et efficiente, la planification, la gestion, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des locaux, sous la direction, à Bagdad, de son chef (P-4), qui planifiera et réalisera les projets de construction et de rénovation des bâtiments et installations, supervisera l'exécution des travaux de génie civil assurés par des entreprises extérieures, organisera l'entretien des bureaux et des logements, procédera à des contrôles, établira des procédures et administrera les stocks de matériel et fournitures nécessaires aux travaux, assurera la construction et l'installation des infrastructures, y compris pour le fonctionnement du matériel de purification, localisera des fournisseurs d'eau et de services d'embouteillage et supervisera, le cas échéant, la remise en état des aérodromes, la rénovation des locaux à usage de bureaux fournis par le Gouvernement et l'aménagement des sites destinés à l'installation de bureaux et de logements.

201. Le Chef de la Section du génie pourra s'appuyer sur 1 assistant administratif (agent local), 1 ingénieur (P-3), 1 ingénieur du génie civil (agent du Service mobile), 5 électriciens (agents locaux), 3 plombiers (agents locaux), 1 ingénieur spécialiste de l'eau et de l'assainissement (agent local), 2 opérateurs de groupes électrogènes (agents locaux), 1 mécanicien (générateurs) (agent local), 2 maçons (agents locaux), 4 techniciens (chauffage, ventilation et climatisation) (agents locaux) et 2 menuisiers (agents locaux).

202. À l'aéroport international de Bagdad, la Section disposera des services de 1 ingénieur (agent du Service mobile), de 1 plombier (agent local), de 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et de 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

203. À Koweït, la Section disposera d'un ingénieur assistant (agent local).

204. À Erbil, la Section disposera de 1 ingénieur (P-3), de 1 mécanicien (générateurs) (agent local), de 1 menuisier (agent local), de 1 ingénieur assistant (agent local), de 1 plombier (agent local), de 1 électricien (agent local) et de 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

205. À Kirkouk, la Section disposera de 1 ingénieur spécialiste de la gestion du matériel (agent du Service mobile), de 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local) et de 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local).

Modifications de l'organigramme

206. Suivant les conclusions de l'étude générale des effectifs, il est proposé de supprimer à Bagdad 2 postes d'ingénieur (1 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant à la gestion des bâtiments (agent local), 4 postes d'ingénieur assistant (agents locaux) et 2 postes de préposé à l'entretien des terrains (agents locaux), dont les fonctions seront externalisées. À Koweït, il est proposé de supprimer 1 poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local), 1 poste de plombier (agent local) et 1 poste d'électricien (agent local). À Erbil, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la gestion des bâtiments (agent local).

207. Compte tenu de la création de la Section de la gestion centralisée des stocks, il est proposé d'y transférer 1 poste de responsable de la gestion des biens (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant à la gestion des biens (agent local), 2 postes de préposé à l'entreposage des biens (agents locaux) et 1 poste d'assistant à la gestion du matériel (agent local).

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 2 postes (1 P-3 et 1 SM)*

Personnel recruté sur le plan national : *Suppression de 6 postes (agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité généraux</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	1	-	2	7	-	9	-	53	-	62
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	-	47	-	54
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)	-	(6)	-	(8)

208. La Section des transports de la MANUI est chargée d'assurer une mobilité opérationnelle efficace et économique à l'appui du mandat de la Mission. Elle fournit des moyens et des services de transport terrestre à tous les membres du personnel et aux contingents dans toutes les implantations de la Mission. Elle assure des services de transport à l'équipe de pays des Nations Unies suivant la formule du remboursement des coûts. À Bagdad, le Chef de la Section des transports (P-4) sera secondé par 11 mécaniciens auto (2 SM et 9 AL), 1 fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile), 2 assistants (transports) (agents locaux), 2 régulateurs (agents locaux), 8 opérateurs de véhicules lourds (agents locaux), 8 chauffeurs (agents locaux) et 1 assistant administratif (agent local).

209. À l'aéroport international de Bagdad, le Groupe des transports disposera de 1 fonctionnaire des transports (agent du Service mobile), de 1 régulateur (agent local) et de 1 mécanicien auto (agent local).

210. À Koweït, l'effectif du Groupe des transports comprendra 1 assistant (transports) (agent local), 2 chauffeurs (agents locaux) et 1 mécanicien auto (agent local).

211. À Erbil, le Groupe des transports comptera 1 fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile), 1 assistant (transports) (agent local), 1 opérateur de véhicules lourds (agent local), 2 chauffeurs (agents locaux), 2 mécaniciens auto (agents locaux) et 1 régulateur (agent local).

212. À Kirkouk, le Groupe des transports disposera d'un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et d'un mécanicien auto (agent local).

213. À Bassora, le Groupe des transports sera doté d'un mécanicien auto (agent local) et de deux chauffeurs (agents locaux).

Modifications de l'organigramme

214. Suivant les recommandations issues de l'étude générale des effectifs, le nombre des véhicules sera ramené au strict minimum nécessaire à Koweït, où il est donc proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire chargé des transports (P-3), 2 postes de mécanicien auto (agents locaux), 1 poste d'opérateur de véhicules lourds (agent local) et 1 poste de régulateur (agent local).

215. Il est également proposé de transférer 1 poste de mécanicien auto (agent local) de Koweït à Bassora, 1 poste d'opérateur de véhicules lourds (agent local) et 1 poste de régulateur (agent local), de Koweït à Erbil.

216. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et deux postes de mécanicien auto (agents locaux).

217. Compte tenu des besoins de la Section, il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs les modifications suivantes :

a) Transfert d'un poste d'assistant administratif (agent local) de Koweït à Bagdad;

b) Transfert et changement de titre d'un poste d'assistant (transports) (agent local) de Koweït à Bassora, où il deviendra un poste de chauffeur (agent local);

c) Transfert d'un poste de mécanicien auto (agent local) de Koweït à Kirkouk.

Section de la gestion des installations et des services

Personnel recruté sur le plan international : *Création de 2 postes (agents du Service mobile)*

Gain de 4 postes (agents du Service mobile) par transfert de la Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan national : *Création de 2 postes (agents locaux)*

Gain de 11 postes (agents locaux) par transfert de la Section de la gestion du matériel

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	13	-	19
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	13	-	19

218. La composante appui ayant été restructurée conformément à la Stratégie globale d'appui à la mission, l'ancienne Section des services généraux sera divisée en une Section de la gestion du matériel et une Section de la gestion des installations et des services qui supervisera la prestation des services contractuels de nettoyage, ramassage des ordures, évacuation des eaux usées, courrier et valise diplomatique, messagerie et hébergement nécessaires au personnel dans tous les lieux d'affectation.

219. Basé à Bagdad, le Chef de la Section (agent du Service mobile) sera secondé par neuf assistants pour la gestion des installations et services (2 agents du Service mobile et 7 agents locaux) et un autre assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local). À l'aéroport international de Bagdad, la Section disposera d'un assistant pour la gestion des installations et services (agent du Service mobile). À Koweït, elle sera dotée d'un assistant pour la gestion des installations et services (agent local) et de deux assistants pour le courrier et la valise diplomatique (agents locaux). À Erbil, la Section disposera de deux assistants pour la gestion des installations et services (1 SM et 1 AL) et d'un autre assistant pour le courrier et la valise diplomatique (agent local). À Kirkouk, la Section sera appuyée par un assistant pour la gestion des installations et services (agent du Service mobile).

Modifications de l'organigramme

220. Dans le cadre de la réorganisation de l'appui à la mission, il est proposé de créer 4 postes d'assistant à la gestion des installations) : 2 à Bagdad (agents locaux), 1 à Erbil (agent du Service mobile) et 1 à Kirkouk (agent du Service mobile).

221. Également dans le cadre de cette restructuration, il est proposé de transférer de la Section de la gestion du matériel le poste de chef du Groupe de la gestion des installations (agent du Service mobile), 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile), 9 postes d'assistant à la gestion (gestion des installations (2 SM et 7 AL) et 4 postes d'assistant chargé du courrier (agents locaux).

222. Toujours dans ce cadre, il est proposé de transférer un poste d'assistant à la gestion des installations (agent local) de Koweït à Erbil

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : Perte de 6 postes (agents du Service mobile) par transfert à la Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan national : Perte de 13 postes par transferts à la Section du contrôle des mouvements (12 AL) et à la Section des services centraux d'entreposage (1 AL)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	2	1	4	16	-	20	-	19	-	39
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	2	1	4	10	-	14	-	6	-	20
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)	-	(13)	-	(19)

223. Le Manuel des transports aériens du Département de l'appui aux missions donne des indications très précises sur les fonctions, rôles et tâches assignés à la Section des transports aériens, et des conseils sur le personnel nécessaire pour s'en acquitter. La Section des transports aériens est chargée de superviser les opérations aériennes et les services contractuels fournis pour un avion et deux hélicoptères.

224. Sous la direction du Chef des transports aériens (P-4), épaulé par le chef des opérations aériennes (P-3), tous deux basés à Erbil, la Section des transports aériens comprend trois groupes, respectivement basés à Bagdad et à l'aéroport international de Bagdad, à savoir :

a) Le Groupe de la gestion des aérodromes, qui comptera un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) et six assistants aux opérations aériennes (5 SM et 1 AL);

b) Le Groupe des opérations aériennes, composé d'un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (agent du Service mobile) et deux assistants aux opérations aériennes (1 SM et 1 AL);

c) Le Groupe du budget et de l'administration, constitué de deux assistants budget et administration (1 SM et 1 AL).

225. À Koweït, la Section disposera de trois assistants aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux). À Erbil, le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité comprendra un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-2) et deux assistants aux opérations aériennes (1 SM et 1 AL).

Modifications de l'organigramme

226. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'étude générale des effectifs, la Section des transports aériens sera divisée en deux entités, la Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements. Il est donc proposé de transférer 18 postes (6 SM et 12 AL) à la Section du contrôle des mouvements et 1 poste d'assistant administratif (agent local) du Groupe du budget et de l'administration à la Section de la gestion centralisée des stocks.

Bureau du Chef de la gestion de la chaîne logistique

<i>Personnel recruté sur le plan international :</i>	<i>Suppression de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3)</i>
	<i>Déclassement de 1 poste (de P-4 à P-3)</i>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	1	2	1	-	4	-	-	4	-	3	-	7
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	2	-	3	-	5
Variation	-	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	-	-	(2)

227. Dans le cadre de la réorganisation de l'appui à la mission, il est proposé de rationaliser sa filière des approvisionnements pour éliminer la fragmentation qui caractérisait jusqu'à présent les achats de biens et services destinés aux sections. La gestion de la chaîne logistique aura donc pour but d'accroître l'efficacité en améliorant l'acquisition, la gestion et la consommation de produits au sein de la Mission. Le Chef de la gestion de la chaîne logistique assurera l'entière visibilité et la direction générale des procédures d'acquisition, entreposage, distribution et gestion à mettre en place à cette fin.

228. Le pilier Gestion de la chaîne logistique comprendra la Section de la gestion des acquisitions, la Section des achats, la Section du contrôle des mouvements et la Section de la gestion du matériel. La création de ce pilier accroîtra l'efficacité de la planification et de l'acquisition des matériels et des fournitures consommables. Ledit pilier sera dirigé par le Chef de la gestion de la chaîne logistique (P-5), secondé par un assistant administratif (agent local). Le Groupe du matériel appartenant aux contingents gèrera l'ensemble de l'appui fourni au groupe de gardes des Nations Unies. Il coordonnera toutes les opérations de relève des groupes de gardes et fera la liaison avec les sections de la Mission, afin que les contingents reçoivent effectivement l'appui nécessaire, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord avec les pays fournisseurs de contingents. Le Groupe sera dirigé par un logisticien (P-3), secondé par deux assistants administratifs (agents locaux).

Modifications de l'organigramme

229. Dans le cadre de la restructuration, il est proposé de supprimer le poste de chef adjoint des services techniques (P-4) et un poste de logisticien (P-3).

230. Étant donné la réduction prévue du nombre des gardes des Nations Unies puisque les trois entrepôts seront regroupés dans un entrepôt central, il est proposé de déclasser le poste de logisticien de P-4 à P-3 du fait de la diminution des responsabilités attachées à ce poste.

Section de la gestion des acquisitions

<i>Personnel recruté sur le plan international :</i>	<i>Suppression de 1 poste (P-4)</i>
	<i>Suppression de 4 postes (agents du Service mobile)</i>
	<i>Création de 3 postes (agents du Service mobile)</i>
	<i>Perte de 2 postes (agents du Service mobile) par transfert à la Section de la gestion centralisée des stocks</i>
<i>Personnel recruté sur le plan national :</i>	<i>Perte de 3 postes (agents locaux) par transfert à la Section de la gestion centralisée des stocks</i>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	17	-	25
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	14	-	18
Variation	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(3)	-	(4)	-	(3)	-	(7)

231. Pour optimiser le niveau des stocks d'articles et de pièces de rechange, il est proposé de créer un centre intégré de planification et acquisition pour tous les actifs de la Mission, la Section de la gestion des acquisitions. Celle-ci aura pour fonctions principales d'élaborer le plan annuel des acquisitions de la Mission à partir du budget approuvé et de passer les commandes au fur et à mesure des besoins des différentes sections dans l'exercice de leurs fonctions. Elle gèrera également les marchés de fournitures pour veiller à ce que les fournisseurs livrent bien les produits commandés et que, de son côté, la Mission paie les factures en temps voulu, de façon à optimiser les remises accordées. La Section fera la liaison avec la Section de la gestion centralisée des stocks pour éviter le surstockage et les pertes pour cause d'obsolescence.

232. Basée à Erbil, la Section sera dirigée par un chef de la gestion des acquisitions (Service mobile), secondé par 1 gestionnaire de contrats (Service mobile), 4 assistants à l'administration de contrats (1 SM et 3 AL) et 12 assistants aux fournitures (1 SM et 11 AL).

Modifications de l'organigramme

233. Dans le cadre de la réorganisation de l'appui à la mission, il est proposé de supprimer, à la Section de l'approvisionnement et des services, les postes suivants : le poste de chef des approvisionnements (P-4), un poste de superviseur des contrats de restauration (Service mobile), un poste de fonctionnaire chargé des

approvisionnement (Service mobile) et deux postes d'assistant aux fournitures (Service mobile).

234. Il est proposé de créer trois postes à la nouvelle Section de la gestion des acquisitions : le Chef de la gestion des acquisitions (agent du Service mobile), un gestionnaire de contrats (agent du Service mobile) et un assistant à l'administration de contrats (agent du Service mobile). Le Chef de la Section assurera la supervision de son personnel et donnera aux fonctionnaires les instructions nécessaires à la bonne exécution de leurs tâches, en vue d'assurer la mise en place d'un système rationnel pour les procédures de passation de marchés de la Mission.

235. Dans le cadre de la restructuration de l'appui à la mission, il est proposé de transférer à la Section de la gestion centralisée des stocks les postes d'assistant aux entrepôts (Service mobile) et de superviseur de la gestion et de l'administration du matériel (Service mobile), ainsi que trois postes d'assistant à la gestion des carburants (agents locaux).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan national : *Suppression de 1 poste (agent local)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	1	-	2	4	-	6	-	16	-	22
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	1	-	2	4	-	6	-	15	-	21
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)

236. La Section des achats veille à ce que l'acquisition de biens et services et leur fourniture à la Mission en Iraq et au Koweït soient coordonnées, efficaces, rationnelles et conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière, au Manuel des achats et aux normes déontologiques de l'ONU.

237. Le Chef de la Section des achats (P-4), basé à Bagdad, veillera à ce que la Section suive bien les procédures régissant cette activité.

238. La Section des achats, dont le bureau principal sera établi à Bagdad, se composera de quatre groupes :

a) Le Groupe 1, à Koweït, sera chargé des achats de biens et de services pour la Section de la gestion centralisée des stocks et la Section de l'informatique, ainsi que de la liquidation du matériel réformé appartenant à l'ONU à Koweït. Il

comprendra un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et quatre assistants aux achats (agents locaux);

b) Le Groupe 2, à Bagdad, sera chargé des achats de biens et de services pour la Section du génie, la Section de la gestion du matériel et la Section de la gestion des installations et des services. Il comprendra un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et trois assistants aux achats (agents locaux);

c) Le Groupe 3, à Bagdad, sera chargé des achats de biens et de services pour la Section du contrôle des mouvements et la Section des transports aériens. Il comprendra un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et trois assistants aux achats (agents locaux);

d) Le Groupe 4, à Erbil, s'occupera de tout ce qui concerne les opérations d'achat de biens, de passation des marchés de services et des contrats de vente des biens réformés des Nations Unies, à l'appui de la présence de la MANUI à Erbil et à Kirkouk. Il comprendra un fonctionnaire chargé des achats (P-3) et trois assistants aux achats (1 SM et 2 AL).

239. À Koweït, la Section disposera de trois assistants aux achats (agents locaux) pour les achats locaux à l'appui de la Mission.

Modifications de l'organigramme

240. La Section des achats sera réorganisée et transférée à Bagdad en 2015, conformément aux directives du Département de l'appui aux missions invitant ces dernières à soutenir l'économie locale en effectuant leurs achats sur place. En conséquence, le poste de Chef de la Section des achats (P-4), un poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et quatre postes d'assistant aux achats (agents locaux) seront transférés de Koweït à Bagdad, un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) sera transféré de Bagdad à Erbil et un poste d'assistant aux achats (Service mobile) sera transféré de Koweït à Erbil.

241. Suivant les recommandations issues de l'étude d'ensemble des effectifs, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux achats (agent local).

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : *Gain de 6 postes (agents du Service mobile) par transfert de la Section des transports aériens*

Personnel recruté sur le plan national : *Gain de 12 postes (agents locaux) par transfert de la Section des transports aériens*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	<i>Service mobile/</i>	<i>Services</i>	Total (personnel international)	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
										<i>Service de sécurité</i>	<i>généraux</i>					
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	12	-	18
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	-	12	-	18

242. La Section du contrôle des mouvements est chargée des mouvements de personnel et de matériel à l'intérieur de la zone de la Mission. Elle sera dirigée par 1 chef du contrôle des mouvements (Service mobile), épaulé par 9 assistants au contrôle des mouvements à Bagdad (3 SM et 6 AL), 6 à Erbil (2 SM et 4 AL) et 2 à Koweït (agents locaux).

Modifications de l'organigramme

243. Suivant les recommandations issues de l'étude générale des effectifs, la Section des transports aériens sera divisée en deux, la Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements. Il est donc proposé de transférer de la Section des transports aériens un poste de chef du contrôle des mouvements (Service mobile) et 17 postes d'assistant au contrôle des mouvements (5 SM et 12 AL).

Section de la gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan international :

Création de 3 postes (1 P-4 et 2 SM)

Gain de 5 postes, par transfert de la Section de l'informatique (2 SM), de la Section de la gestion des acquisitions (2 SM) et de la Section du génie (1 SM)

Personnel recruté sur le plan national :

Création de 9 postes (agents locaux)

Gain de 12 postes par transfert de la Section de l'informatique (4 AL), de la Section de la gestion des acquisitions (3 AL), de la Section du génie (4 AL) et de la Section des transports aériens (1 AL)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	21	-	29
Variation	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	21	-	29

244. Dans le cadre de la restructuration de l'appui à la mission et de la reconfiguration de la chaîne logistique, il est prévu de regrouper les différents entrepôts spécialisés dans un entrepôt central, en conservant de petits dépôts régionaux près des zones d'opérations de la Mission. Le concept de gestion centralisée des stocks implique non seulement la responsabilité matérielle des actifs, mais aussi la responsabilité du niveau des prestations de services, mesuré par l'aptitude à fournir des produits de qualité et par la qualité de l'information communiquée aux fins du contrôle de gestion. La Section de la gestion centralisée des stocks sera chargée de gérer centralement les biens et les produits de la Mission en vue de leur distribution aux utilisateurs finals. Elle accroîtra l'efficacité à travers un niveau optimal des stocks, en évitant le surstockage et le gaspillage. Le stockage, la distribution et l'enregistrement de tous les articles acquis pour la Mission seront centralisés pour pouvoir être suivis par la Section de la gestion du matériel.

245. La Section de la gestion centralisée des stocks sera dirigée par un Administrateur chargé de la gestion des stocks (P-4), secondé à Bagdad par 1 gestionnaire des entrepôts (Service mobile), 1 superviseur de la gestion et de l'administration du matériel (Service mobile), 6 assistants aux stocks (2 SM et 4 AL), 2 assistants à la gestion des carburants (1 SM et 1 AL), 6 assistants aux entrepôts (agents locaux) et 1 assistant administratif (agent local). À l'aéroport international de Bagdad, la Section disposera d'un assistant aux entrepôts (Service mobile) et d'un assistant à la gestion des carburants (agent local). À Koweït, elle aura deux assistants aux entrepôts (agents locaux). À Erbil, elle comptera 4 assistants aux entrepôts (1 SM et 3 AL), 1 assistant à la gestion des carburants (agent local) et 1 assistant aux stocks (agent local), et à Kirkouk, elle aura 1 assistant aux entrepôts (agent local).

Modifications de l'organigramme

246. Dans le cadre de la réorganisation de l'appui à la mission et de la reconfiguration de la chaîne logistique, il est proposé de créer 1 poste d'administrateur chargé de la gestion des stocks (P-4), 1 poste d'assistant à la gestion des carburants (Service mobile), 1 poste d'assistant aux stocks (Service mobile), 8 postes d'assistant aux entrepôts (agents locaux) et 1 poste d'assistant aux stocks (agent local).

247. Il est également proposé de transférer à la Section les postes d'assistant aux entrepôts (agent du Service mobile), de superviseur de la gestion et de

l'administration du matériel (agent du Service mobile), ainsi que 3 postes d'assistant à la gestion des carburants (agent local) de la Section de la gestion des acquisitions, 1 poste d'assistant administratif (agent local du Groupe du budget et de l'administration de la Section des transports aériens, 1 poste de responsable de la gestion des biens (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant à la gestion des biens (agent local), 2 postes de préposé à l'entreposage des biens (agents locaux) et 1 poste d'assistant à la gestion du matériel (agent local) de la Section du génie, ainsi que 1 poste à la gestion des biens et du matériel (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant aux stocks (agent du Service mobile) et 4 postes d'assistant aux stocks (agents locaux) de la Section de l'informatique.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 4 postes temporaires (agents du Service mobile)*

Création de 3 postes temporaires (agents du Service mobile)

Transfert de 4 postes temporaires (agents du Service mobile) à la Section de la gestion des installations

Personnel recruté sur le plan national : *Suppression de 13 postes temporaires (agents locaux)*

Perte de 11 postes temporaires (agents locaux) par transfert au Groupe de la gestion des installations

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	12	-	13	-	38	-	51
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	14	-	22
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)	-	(5)	-	(24)	-	(29)

248. Comme l'exigent la Stratégie globale d'appui aux missions et les Normes comptables internationales pour le secteur public récemment adoptées, la gestion du matériel ne sera plus assurée par les différentes sections d'appui compétentes de la Mission, mais par la Section de la gestion du matériel qu'il est proposé de créer. La Section des services généraux sera supprimée et ses attributions seront partagées entre la Section de la gestion du matériel et la Section de la gestion des installations et des services. La Section de la gestion du matériel sera chargée de prêter à la Mission des services d'appui à la gestion du matériel : contrôle du matériel et services au Comité de contrôle du matériel, inventaire physique, réception et

inspection des biens, traitement local des réclamations, cession des actifs de la Mission et gestion des immobilisations corporelles. Le Chef de la Section de la gestion du matériel (P-4), en poste à Bagdad, supervisera les activités quotidiennes de la Section et donnera des avis spécialisés; il sera épaulé par un spécialiste de la gestion du matériel (agent du Service mobile) et un spécialiste de la gestion des immobilisations corporelles (agent du Service mobile).

249. Le Groupe du contrôle du matériel et des stocks sera dirigé par un assistant (matériel et gestion des stocks) (agent du Service mobile), qui sera épaulé par deux autres assistants à Bagdad, trois autres à Koweït et un autre à Arbil, ces six postes étant pourvus localement.

250. Le Groupe de la réception et de l'inspection sera dirigé par un spécialiste de la question (agent du Service mobile), qui sera épaulé par deux assistants (agents locaux) à Arbil, un assistant (agent local) à Koweït et trois assistants (1 SM et 2 AL) à Bagdad.

251. Le Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel sera doté de deux assistants aux réclamations (agents locaux) à Koweït et d'un autre (agent du Service mobile) à Bagdad.

252. Le Groupe de la cession du matériel sera dirigé par un spécialiste de la question (agent du Service mobile), qui sera épaulé par un assistant (agent local) en poste à Bagdad.

Modification de l'organigramme

253. À la suite de l'examen complet des effectifs et de la restructuration des services d'appui aux missions, il est proposé de supprimer 1 poste de responsable des services généraux (agent du Service mobile), 3 postes d'assistant aux services généraux (2 SM et 1 AL), 1 poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile), 1 poste d'assistant administratif (agent local) et 11 postes d'agent de maintenance (agent local).

254. En application des recommandations issues de l'examen complet des effectifs, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des immobilisations corporelles (agent du Service mobile). Par ailleurs, aux fins de la restructuration des services d'appui, il est proposé de créer un poste d'assistant aux réclamations (agent du Service mobile) et un poste de chef de groupe chargé de la cession du matériel (agent du Service mobile). L'assistant aux réclamations donnera suite à toutes les demandes de comptabilisation en pertes de biens appartenant aux Nations Unies en se fondant sur les informations recueillies par le Comité local de contrôle du matériel; il programmera les réunions périodiques du Comité local de contrôle du matériel; il examinera les nouveaux cas dont est saisi le Comité d'examen des réclamations et il tiendra le registre des réclamations sous forme électronique et sur support papier; enfin, il travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de la cession du matériel pour prendre les mesures voulues en vue de céder les biens appartenant aux Nations Unies dont la cession a été approuvée.

255. Toujours pour ce qui touche la restructuration des services d'appui, il est proposé de transférer à la Section de la gestion des installations 1 poste pour le Chef de la Section (agent du Service mobile), 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile), 9 postes d'assistant (2 SM et 7 AL) et 4 postes d'assistant au courrier (agents locaux).

Bureau d'appui commun de Koweït

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 2 postes temporaires (agents du Service mobile)*

Création de 1 poste temporaire (P-4)

Transfert de 1 poste temporaire (agent du Service mobile) à la Section des ressources humaines

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	-	1	-	1	5	-	6	-	13	-	19
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2	-	4	-	13	-	17
Variation	-	-	-	-	-	1	-	-	1	(3)	-	(2)	-	-	-	(2)

256. Les opérations administratives relatives aux ressources humaines sont exécutées sous les auspices du Bureau d'appui commun de Koweït, où les groupes chargés des ressources humaines sont organisés de manière à exécuter les fonctions et les activités prévues dans la Stratégie globale d'appui aux missions. La Section des ressources humaines est dirigée par un chef de classe P-4 épaulé par deux agents locaux (1 P-3 et 1 SM) et 14 assistants (1 SM et 13 AL).

Modification de l'organigramme

257. Il est proposé de créer un poste de chef de la Section des ressources humaines (P-4) pour diriger l'équipe chargée des ressources humaines s'occupant d'administrer les ressources humaines des missions clientes, et pour garantir l'application des dispositions pertinentes du règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que du règlement du personnel. Ce poste est pourvu par la MANUI dans le cadre du partage équitable des différents postes de direction du Bureau entre la MANUI et la MANUA en fonction de leurs effectifs. La création de ce poste permettra de tirer un meilleur parti des ressources partagées afin d'assurer des services centralisés, ce qui améliorera l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles le Bureau fournit ces services.

258. À la suite de l'examen complet des effectifs, il est proposé de transférer un poste d'assistant (agent du Service mobile) à la Section des ressources humaines à Bagdad.

259. Il est proposé de supprimer deux postes d'assistant aux ressources humaines (agent du Service mobile) dans le cadre de la rationalisation et de la normalisation des opérations du Bureau.

Groupe des voyages

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 2 postes temporaires (agents du Service mobile)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	2	-	5
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	3
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	2	-	(2)

260. Le Chef (agent du Service mobile) du Groupe des voyages, qui relève du Bureau d'appui commun de Koweït, sera épaulé par deux assistants (agents locaux).

Modification de l'organigramme

261. Il est proposé de supprimer deux postes d'assistant aux voyages (agents du Service mobile) dans le cadre de la rationalisation et de la normalisation des opérations du Bureau.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : *Suppression de 1 poste temporaire (agent du Service mobile)*

Personnel recruté sur le plan national : *Suppression de 2 postes temporaires (agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	12	-	20
Effectif proposé pour 2015	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	-	10	-	17
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)	-	(3)

262. La Section des finances du Bureau d'appui commun de Koweït veille à la régularité et à l'exhaustivité de la tenue des comptes, de l'établissement des rapports et des contrôles internes; elle vérifie la concordance entre les comptes bancaires et les comptes du grand livre; elle approuve et effectue, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, les versements auxquels la Mission doit procéder pour régler promptement les factures des fournisseurs; elle traite les demandes de remboursement de frais de voyage des fonctionnaires et gère les états de paie du personnel recruté sur les plans national et international. Elle est dirigée par un chef de classe P-4 épaulé par 3 fonctionnaires des finances (agents du Service mobile) et 13 assistants (3 SM et 10 AL).

Modification de l'organigramme

263. À la suite de la rationalisation des opérations de la Section des finances, qui relève du Bureau d'appui commun de Koweït, et des gains d'efficacité obtenus, il est proposé de supprimer 3 postes d'assistants (finances) (1 SM et 2 AL).

IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 6

Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation 2014-2015
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
I. Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	376,6	309,2	67,4	144,3	76,9	-	(232,3)
Contingents	11 051,7	9 340,3	1 711,4	8 377,7	6 666,3	-	(2 674,0)
Police des Nations Unies	281,2	194,6	86,6	91,4	4,8	-	(189,8)
Total I	11 709,5	9 844,1	1 865,4	8 613,4	6 748,0	-	(3 096,1)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2014			Montants nécessaires pour 2015			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation 2014-2015
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	49 254,6	61 257,3	(12 002,7)	61 613,6	73 616,3	–	12 359,0
Personnel recruté sur le plan national	19 091,0	23 017,6	(3 926,6)	19 362,9	23 289,5	–	271,9
Total II	68 345,6	84 274,9	(15 929,3)	80 976,5	96 905,8	–	12 630,9
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants	332,9	257,9	75,0	508,4	433,4	–	175,5
Voyages	1 986,2	1 582,3	403,9	1 979,4	1 575,5	–	(6,8)
Installations et infrastructures	12 321,1	9 921,3	2 399,8	11 615,6	9 215,8	1 197,5	(705,5)
Transports terrestres	1 615,7	1 377,2	238,5	1 163,3	924,8	23,0	(452,4)
Transports aériens	17 777,4	15 468,4	2 309,0	19 032,6	16 723,6	38,5	1 255,2
Communications	4 406,4	3 862,3	544,1	5 770,1	5 226,0	1 689,7	1 363,7
Informatique	1 936,2	1 826,0	110,2	2 049,3	1 939,1	424,7	113,1
Santé	757,5	445,5	312,0	694,1	382,1	–	(63,4)
Fournitures, services et matériel divers	15 117,9	11 858,7	3 259,2	4 591,3	1 332,1	–	(10 526,6)
Total III	56 251,3	46 599,6	9 651,7	47 404,1	37 752,4	3 373,4	(8 847,2)
Total	136 306,4	140 718,6	(4 412,2)	136 994,0	141 406,2	3 373,4	687,6

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2014.

A. Militaires et personnel de police

(8 613 400 dollars)

	Crédits ouverts 2014	Montant estimatif des dépenses 2014	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total 2015	Total net 2015	Variation 2014-2015
Observateurs militaires	376,6	309,2	67,4	144,3	76,9	(232,3)

264. Le montant demandé (144 300 dollars) permettrait de couvrir le déploiement de deux conseillers militaires, et notamment les dépenses suivantes :

a) Indemnité de subsistance (missions) au taux standard, soit 130 dollars par jour (92 500 dollars);

b) Frais de déploiement et de rapatriement, estimés à 5 000 dollars par aller retour et par personne, deux voyages étant prévus (10 000 dollars);

c) Indemnité d'habillement, au taux standard de 200 dollars par personne et par an, pour deux conseillers militaires (400 dollars);

d) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité, au taux standard applicable aux effectifs militaires de moins de 100 hommes (40 000 dollars);

e) Besoins en eau pour deux conseillers militaires (1 400 dollars).

265. La variation entre le montant des ressources demandées pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique essentiellement par la réduction du nombre moyen de conseillers militaires, qui passerait de sept en 2014 à deux en 2015. L'effectif autorisé reste de 13, ce qui laisse une marge de manœuvre pour faire face à l'évolution éventuelle des besoins opérationnels.

266. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2014 s'explique principalement par le fait que seuls deux conseillers militaires ont effectivement été déployés sur les sept autorisés. De plus, des soldes non utilisés sont prévus au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité puisque aucun versement n'est prévu pour 2014.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Contingents	11 051,7	9 340,3	1 711,4	8 377,7	6 666,3	(2 674,0)

267. Le montant demandé (8 377 700 dollars) permettrait de financer le déploiement d'un effectif moyen autorisé de 245 gardes des Nations Unies, et notamment les dépenses suivantes :

a) Remboursement aux gouvernements du coût des contingents au taux standard correspondant à la solde de base et aux indemnités d'habillement, de matériel et d'armes personnelles de 1 332 dollars par personne et par mois, pour tous les gardes (3 916 100 dollars);

b) Frais de déploiement et de rapatriement, estimés à 4 000 dollars par aller retour et par personne pour 168 gardes fidjiens, et à 2 400 dollars pour 77 gardes népalais (856 800 dollars);

c) Indemnité de permission, au taux standard de 10,50 dollars par jour pendant 15 jours, deux fois par an, pour les 245 gardes (77 200 dollars);

d) Indemnité journalière, au taux standard de 1,28 dollar pour 89 425 jours-homme (114 500 dollars);

e) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité, au taux standard pour un effectif militaire de 101 à 1 000 hommes (98 000 dollars);

f) Services de zone vie, aux taux journaliers applicables à Bagdad (36 dollars pour les repas, la collation de minuit et l'eau), à l'aéroport international de Bagdad (39 dollars pour les repas, la collation de minuit et l'eau) et à Kirkouk (40 dollars pour les repas, la collation de minuit et l'eau) (2 855 900 dollars);

g) Remboursement aux gouvernements du coût du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) fourni dans le cadre d'un accord de location avec services, en application des mémorandums d'accord (8 300 dollars);

h) Coût du transport par avion du matériel appartenant aux contingents (y compris déploiement), du fret et des bagages non accompagnés, selon les clauses du contrat correspondant (450 900 dollars).

268. La variation entre le montant des ressources demandées pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique essentiellement par la réduction prévue du nombre de gardes déployés, qui passerait de 272 à 245, par la suppression de la provision au titre du logement au complexe de Tamimi et par la baisse des dépenses au titre des voyages puisque la relève se fera une fois par an et non plus tous les six mois. Cette réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation du taux standard de remboursement de l'élément solde de base, qui passera de 1 028 dollars en 2014 à 1 332 dollars en 2015, et par une augmentation des dépenses liées au transport des bagages non accompagnés des groupes de gardes des Nations Unies (déploiement et rapatriement).

269. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2014 concerne principalement les vivres; en effet, les groupes de gardes des Nations Unies du complexe de Tamimi seront transférés au complexe d'Erbil à compter de juin 2014 en raison de la dégradation des conditions de sécurité en Iraq. La réduction prévue est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses au titre du remboursement du coût des contingents, découlant du relèvement du taux standard.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Police des Nations Unies	281,2	194,6	86,6	91,4	4,8	(189,8)

270. Le montant demandé (91 400 dollars) permettrait de couvrir le déploiement d'un conseiller auprès de la Police des Nations Unies, et notamment les dépenses suivantes :

- a) Indemnité de subsistance (missions) au taux standard, soit 130 dollars par jour (47 500 dollars);
- b) Frais de déploiement et de rapatriement, pour une personne (3 000 dollars);
- c) Indemnité d'habillement, au taux standard de 200 dollars par personne et par an, en deux versements (1 000 dollars);
- d) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité, au taux standard pour un effectif de moins de 100 hommes (40 000 dollars);
- e) Besoins en eau pour une personne (700 dollars).

271. La variation entre le montant des ressources demandées pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique essentiellement par le fait que seul un conseiller sera déployé en 2015, contre cinq en 2014. L'effectif autorisé reste de six, ce qui laisse une marge de manœuvre pour faire face à l'évolution éventuelle des besoins opérationnels.

272. Le solde anticipé des crédits inutilisés pour 2014 s'explique principalement par le fait qu'aucun versement de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité n'est prévu et que seule une personne a effectivement été déployée sur les cinq autorisées.

B. Personnel civil

(80 976 500 dollars)

	Crédits ouverts 2014	Montant estimatif des dépenses 2014	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total 2015	Total net 2015	Variation 2014-2015
Personnel recruté sur le plan international	49 254,6	61 257,3	(12 002,7)	61 613,6	73 616,3	12 359,0

273. Le montant demandé (61 613 600 dollars) permettrait de couvrir les traitements (34 211 900 dollars), les dépenses communes de personnel (22 306 100 dollars) pour un effectif de 383 personnes recrutées sur le plan international (160 AI et 223 SM), ainsi que la prime de danger au taux établi de 1 600 dollars par mois et par personne pour un effectif de 329 personnes (5 095 600 dollars). Un taux de vacance de postes de 12 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2015.

274. La variation entre le montant des ressources demandées pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique essentiellement par l'augmentation prévue des dépenses communes du personnel, compte tenu des dépenses effectives de 2014. En effet, le taux retenu pour estimer les dépenses communes de personnel correspond à 65,2 % des coûts salariaux, contre 37,7 % en 2014. Pour déterminer ce taux, on s'est fondé sur les montants des dépenses communes de personnel et des coûts salariaux effectivement enregistrés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 août 2014.

275. Le dépassement de crédits attendu pour 2014 s'explique par le fait que les dépenses communes de personnel ont été supérieures aux prévisions et que le taux effectif de vacance de postes s'est établi à 10 % seulement, au lieu de 12 %.

	Crédits ouverts 2014	Montant estimatif des dépenses 2014	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total 2015	Total net 2015	Variation 2014-2015
Personnel recruté sur le plan national	19 091,0	23 017,6	(3 926,6)	19 362,9	23 289,5	271,9

276. Le montant demandé (19 362 900 dollars) permettrait de couvrir les traitements (14 053 700 dollars), les dépenses communes de personnel (3 318 000 dollars) pour un effectif de 517 personnes recrutées sur le plan national (97 AN et 420 AL), la prime de danger pour 79 administrateurs recrutés sur le plan national et 266 agents locaux au taux de 585 dollars par mois (1 916 200 dollars) et les heures supplémentaires prévues (75 000 dollars). Les prévisions de dépenses pour 2015 ont été calculées par application d'un taux de vacance de postes de 16 % pour les administrateurs et de 13 % pour les agents locaux.

277. La variation entre le montant des ressources demandées pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique essentiellement par l'application d'un taux de vacance de postes inférieur pour les administrateurs recrutés sur le plan national (16 % pour 2015, contre 20 % en 2014) ainsi que pour les agents locaux (13 % pour 2015, contre 16 % pour 2014), établi en fonction du taux moyen effectif pour les

sept premiers mois de 2014. Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des effectifs recrutés sur le plan national (557 postes approuvés en 2014 contre 517 demandés pour 2015).

278. Le dépassement de crédits attendu pour 2014 s'explique essentiellement par la révision, avec effet au 1^{er} décembre 2013, du barème des traitements appliqué en Iraq aux agents locaux (augmentation de 5,4 %) et aux administrateurs recrutés sur le plan national (augmentation de 3,3 %), ainsi que par un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour les administrateurs recrutés sur le plan national (16 % contre 20 %) et pour les agents locaux (13 % contre 16 %).

C. Dépenses opérationnelles

(47 404 100 dollars)

	Crédits ouverts 2014	Montant estimatif des dépenses 2014	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total 2015	Total net 2015	Variation 2014-2015
Consultants	332,9	257,9	75,0	508,4	433,4	175,5

279. Le montant demandé (508 400 dollars) permettra de couvrir les dépenses afférentes aux services de consultants, comme suit : a) appui en matière d'analyse de l'information dans des projets de renforcement des capacités au Conseil national de sécurité (1 consultant recruté sur le plan international pour 20 jours) (16 400 dollars); b) coexistence nationale/appui à la médiation dans les situations de crise politique (1 consultant recruté sur le plan international pour 6 mois) (27 200 dollars); c) coexistence nationale – dialogue politique inclusif/appui à la médiation en vue de la recherche du consensus (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (23 200 dollars); d) coexistence nationale/frontières internes contestées – appui à la tenue d'élections à Kirkouk (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (23 200 dollars); e) coexistence nationale/frontières internes contestées – analyse des différends pour ce qui concerne les mesures de confiance, y compris les dispositifs de partage du pouvoir (1 consultant pendant 4 mois) (23 200 dollars); f) coexistence nationale – minorités (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (23 200 dollars); g) appui dans les domaines constitutionnel et juridique en vue de faire progresser les travaux restés inachevés sur le plan législatif (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 200 dollars); h) Koweïtiens et biens disparus (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (65 600 dollars); i) spécialiste de l'enregistrement biométrique des électeurs (1 consultant recruté sur le plan international pour 100 jours) (55 200 dollars); j) spécialiste du découpage électoral (1 consultant recruté sur la plan international pour 2 mois) (48 000 dollars); k) spécialiste de la gestion des résultats électoraux (1 consultant recruté sur le plan international pour 100 jours) (48 800 dollars); l) processus constitutionnel relatif au projet de Constitution de la région du Kurdistan (1 consultant recruté sur le plan international pour 1 mois) (17 000 dollars). Par ailleurs, des provisions ont été constituées en vue d'assurer les services de consultants en matière de formation dans les domaines fonctionnels, administratifs et de la sécurité (103 800 dollars).

280. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 tient principalement à l'augmentation des services de consultants, tels qu'énumérés ci-dessus, requis pour la mise en œuvre des activités prévues de la Mission; cette augmentation est en partie compensée par la diminution des ressources nécessaires au titre des consultants formateurs, due à une hausse du nombre de personnes appelées à recevoir une formation dans la zone de la Mission.

281. La sous-utilisation prévue des crédits pour 2014 s'explique principalement par la difficulté de trouver des consultants qualifiés pour l'appui à l'analyse de l'information, le processus constitutionnel, la coexistence nationale (frontières internes contestées) et la coopération régionale, ce qui a entraîné la non-utilisation des sommes inscrites au budget au titre de certains services de consultants, ainsi que par des frais de formation moins élevés que prévus grâce au recours à des formateurs internes à l'Organisation.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Voyages	1 986,2	1 582,3	403,9	1 979,4	1 575,5	(6,8)

282. Le montant demandé (1 979 400 dollars) permettrait de couvrir les dépenses afférentes aux voyages (billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) pour : le Représentant spécial du Secrétaire général (participation à des réunions et consultations à New York, en Europe et dans des capitales de pays du Moyen-Orient) (240 700 dollars); le Bureau du Chef de cabinet (37 100 dollars); le Groupe conjoint de l'analyse (6 700 dollars); le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale (81 200 dollars); le Bureau de l'assistance électorale (24 500 dollars); le Bureau des affaires politiques (96 100 dollars); le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires (31 400 dollars); le Bureau des droits de l'homme (12 500 dollars); le Bureau de l'information (14 700 dollars); le Bureau du Chef de l'appui à la mission (21 500 dollars); le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (53 900 dollars); le Bureau du Chef du Service de la gestion de la chaîne logistique (71 500 dollars); la Section des services médicaux (16 800 dollars); il permettrait aussi de financer les déplacements dans la zone de la Mission (personnel se rendant en Iraq, à Koweït, à Amman et en République islamique d'Iran) (475 800 dollars).

283. Un montant de 795 000 dollars est en outre demandé pour financer les voyages à destination de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), d'Entebbe (Ouganda), des sites de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ou d'autres lieux de formation aux fins de stages consacrés à Umoja, aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et à d'autres aspects administratifs, à la sécurité et à certains domaines opérationnels, tels que la médiation, la réforme législative, les élections, le règlement des conflits et la négociation.

284. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 tient principalement aux mesures prises par la Mission pour limiter les voyages aux déplacements strictement nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et pour utiliser autant que possible les technologies des

communications. La diminution des crédits demandés est partiellement compensée par l'augmentation des dépenses liées aux voyages au titre de la formation obligatoire en sécurité aérienne, de la Commission d'enquête et de la mise en place des normes IPSAS.

285. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique principalement par le fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en ce qui concerne les voyages aux fins de la formation, celle-ci ayant été, chaque fois que possible, dispensée en interne ou en ligne.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Installations et infrastructures	12 321,1	9 921,3	2 399,8	11 615,6	9 215,8	(705,5)

286. Le montant demandé (11 615 600 dollars), qui permettrait de financer les installations et infrastructures, serait réparti comme suit :

a) Achat d'installations préfabriquées, de matériel d'hébergement et de réfrigération, pour remplacer des climatiseurs et divers matériels d'hébergement et de réfrigération pour cause d'usure normale (91 100 dollars);

b) Achat d'installations et d'équipements divers, dont deux conteneurs de transport maritime pour le stockage, ainsi que de produits d'entretien (244 200 dollars);

c) Achat de deux groupes électrogènes de 500 kilovoltampères, destinés à être utilisés à l'Aéroport international de Bagdad pour répondre à la demande d'électricité en période de pointe, ainsi que de deux tableaux électriques devant servir de pièces de rechange lors des pannes électriques importantes (305 900 dollars);

d) Remplacement d'un réservoir de carburant et d'une pompe à carburant pour cause d'usure normale (63 000 dollars);

e) Remplacement de chaises de bureau pour cause d'usure normale (7 500 dollars);

f) Remplacement du matériel de bureau et autre, notamment des photocopieurs, des appareils photographiques, des coffres et des équipements de conditionnement physique, pour cause d'usure normale (107 500 dollars);

g) Achat d'équipement pour la défense des périmètres, de matériel de sécurité, de lutte contre les incendies et d'observation, et d'équipement de protection individuel, notamment : matériel de protection rapprochée, mires de visées avant et arrière, pièces de rechange pour armes, armoires fortes pour armes, matériel de lutte contre les incendies, casques de protection, vêtements de protection, détecteurs de métaux, miroirs pour inspection de véhicules, défibrillateurs et gilets de protection pare-balles discrets pour la protection rapprochée (605 000 dollars);

h) Location de locaux à Amman, Téhéran et Bassora et d'installations de conférences dans l'ensemble de la zone de la Mission (975 000 dollars);

- i) Services collectifs (eau, électricité et assainissement) (735 000 dollars);
- j) Services d'entretien divers pour les systèmes de télévision en circuit fermé, les systèmes de diffusion audio, les photocopieuses, les systèmes de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU et les services par satellites, et contrats de louage de services d'entretien des installations, des groupes électrogènes, de la plomberie, des circuits électriques, des climatiseurs et des appareils de chauffage, des systèmes de purification de l'eau et de traitement des déchets et des systèmes d'analyse de l'eau (3 673 000 dollars);
- k) Services et personnel de sécurité, dont 37 gardes au Koweït (34 gardes et 3 superviseurs) à un coût estimatif de 275 300 dollars par an, 16 gardes à Erbil (13 gardes et 3 superviseurs) à un coût estimatif de 252 600 dollars par an et deux chiens dressés à la détection des explosifs à Bagdad, à un coût estimatif de 240 000 dollars par an (787 900 dollars);
- l) Travaux de réaménagement, de rénovation et de construction :
 - i) réaménagement des dispositifs de sécurité dans l'ensemble de la Mission;
 - ii) réaménagement des bureaux suivant l'évolution des besoins d'espace à l'Aéroport international de Bagdad, à Erbil et à Kirkouk;
 - iii) amélioration de la distribution d'eau à Diwan, Erbil et Kirkouk;
 - iv) réaménagement de la zone de stationnement à Bagdad;
 - v) remise en état de l'espace d'entreposage et expansion du gymnase à l'Aéroport international de Bagdad;
 - vi) transfert des murs pare-éclats en T de la limite avant à la limite arrière des périmètres, peinture des murs extérieurs, réalisation de l'étanchéité des fenêtres et des autres ouvertures extérieures des bâtiments et installation de systèmes photovoltaïques solaires pour l'éclairage public dans le complexe d'Erbil. Figurent également à cette rubrique divers travaux de construction qui se présentent comme suit : des travaux destinés à répondre aux normes de sécurité en vigueur sur l'ensemble des sites de la MANUI, y compris le complexe des Nations Unies prévu à Bassora; la construction d'un pylône d'antenne à Bagdad et à l'Aéroport international de Bagdad; la construction d'un abri et d'un poste de contrôle d'entrée à Kirkouk; et la construction d'une salle climatisée pour les unités d'alimentation permanente à Kirkouk (1 416 000 dollars);
- m) Papeterie et fournitures de bureau, sur la base de 29 dollars par personne et par mois, pour un effectif de 647 personnes (225 200 dollars);
- n) Pièces de rechange et fournitures pour les climatiseurs, les groupes électrogènes, les incinérateurs, les systèmes de traitement des eaux usées et les systèmes d'approvisionnement en eau (238 700 dollars);
- o) Fournitures pour la défense des périmètres, telles que filets de camouflage pour les postes de sécurité et de contrôle et les miradors, sable et sacs à sable pour protéger les installations de sécurité, profils métalliques pour renforcer la sécurité et pièces pour barrières de sécurité automobile afin d'en assurer le bon fonctionnement (143 800 dollars);
- p) Carburant pour groupes électrogènes, sur la base de 2 133 000 litres à 0,82 dollar le litre en Iraq et 0,40 dollar le litre au Koweït, y compris 10 % pour les lubrifiants (1 917 700 dollars);
- q) Fournitures sanitaires et articles de nettoyage (77 900 dollars).

287. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique principalement par la réduction des tarifs des

services d'entretien contractuels, particulièrement ceux concernant les installations à Bagdad, à Kirkouk et à l'Aéroport international de Bagdad, et par des besoins moindres en pièces de rechange et en fournitures, dans la mesure où la Mission dispose encore d'un stock suffisant de ces articles. Cette diminution est partiellement compensée par les dépenses supplémentaires prévues au titre des rubriques suivantes : les travaux de réaménagement, de rénovation et de construction destinés à renforcer la sécurité dans divers complexes des Nations Unies en raison de la précarité des conditions de sécurité en Iraq; l'amélioration de la distribution d'eau à Diwan, qui doit permettre de connecter des cuves de stockage d'eau D2 aux réservoirs d'eau de Diwan; la construction de pylônes d'antennes; et l'utilisation de chiens dressés à la détection des explosifs à Bagdad, récemment rendue obligatoire à la suite de l'évaluation des risques de sécurité menée en août 2014.

288. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique principalement par l'obtention de tarifs intéressants pour les services d'entretien contractuels concernant les installations de la MANUI à Bagdad, à Kirkouk et à l'Aéroport international de Bagdad, ainsi que par une réduction de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes, résultant d'une amélioration de la fourniture d'électricité à Bagdad.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Transports terrestres	1 615,7	1 377,2	238,5	1 163,3	924,8	(452,4)

289. Le montant de 1 163 300 dollars permettrait de financer :

- a) Deux outils d'atelier (23 000 dollars);
- b) Le coût de la location de dépanneuses, de chariots élévateurs à fourche lourds et de camions (60 400 dollars);
- c) Le coût des services de réparation et d'entretien des véhicules (242 100 dollars);
- d) Les primes d'assurance responsabilité civile, d'un montant de 45 400 dollars réparti comme suit : 340 véhicules, dont des véhicules non autopropulsés et 12 unités de matériel mobile, à raison de 10,70 dollars et 3,70 dollars, respectivement, par mois et par engin (assurance tous pays) (45 400 dollars); 17 véhicules et 2 unités de matériel mobile, à raison de 5,70 dollars et 5,90 dollars, respectivement, par mois et par engin (assurance locale) (1 300 dollars);
- e) L'achat de pièces de rechange et de fournitures pour les véhicules de la Mission à Bagdad, Erbil et Koweït (342 200 dollars);
- f) L'achat de carburant et de gazole, sur la base d'une consommation estimée à 538 900 litres, à raison de 0,759 dollar le litre en moyenne, plus 10 % pour les huiles et lubrifiants (450 200 dollars).

290. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique principalement par la suppression des dépenses

non renouvelables allouées dans le budget de 2014 à l'achat de véhicules, ainsi que par une réduction du parc automobile qui passe de 360 véhicules en 2014 à 352 véhicules en 2015, ce qui entraîne une baisse des dépenses prévues au titre de l'assurance responsabilité civile. En outre, 333 véhicules en Iraq ne sont pas soumis à l'assurance locale. La diminution est partiellement compensée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des pièces de rechange, qui s'explique par le vieillissement des véhicules.

291. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique principalement par la diminution des incidents impliquant des véhicules et par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne le carburant, la détérioration des conditions de sécurité imposant des restrictions aux déplacements.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Transport aériens	17 777,4	15 468,4	2 309,0	19 032,6	16 723,6	1 255,2

292. Le montant de 19 032 600 dollars permettrait de financer :

- a) L'acquisition de huit systèmes de balisage lumineux d'aérodrome (38 500 dollars);
- b) Les frais de poursuite des satellites (5 000 dollars);
- c) Les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (302 300 dollars);
- d) Les indemnités de subsistance des équipages (11 000 dollars);
- e) L'achat de carburant pour la flotte d'avions et d'hélicoptères, sur la base d'une consommation estimative de 1 293 500 litres, à raison de 1,27 dollar le litre (1 642 700 dollars);
- f) L'assurance responsabilité civile pour un avion et deux hélicoptères (28 100 dollars).

293. Le montant demandé permettrait également de couvrir les frais d'affrètement et d'exploitation d'un avion Lear Jet (5 780 000 dollars) qui correspondent aux coûts garantis de la flotte et au coût d'une utilisation évaluée à 1 000 heures de vol, à raison de 800 dollars l'heure, ainsi que les frais d'affrètement et d'exploitation de deux hélicoptères loués à des sociétés privées (11 225 000 dollars), qui correspondent aux coûts garantis de la flotte et au coût d'une utilisation évaluée à 900 heures de vol, à raison de 500 dollars l'heure.

294. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique principalement par les facteurs suivants : une exigence nouvelle consistant à équiper l'avion d'un système de protection antimissiles, comme suite à une réévaluation des mesures de sécurité dictée par la détérioration des conditions de sécurité en Iraq; la hausse des tarifs contractuels appliqués aux coûts garantis de la flotte pour deux hélicoptères. L'augmentation des ressources demandées est partiellement compensée par la diminution des dépenses prévues au titre du carburant aviation, compte tenu de la réduction du nombre d'heures de vol prévues au budget, qui passe de 1 100 à 1 000 pour l'avion,

conformément au marché effectivement budgétisé, et de 1 200 à 900 pour les hélicoptères.

295. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique principalement par la diminution du nombre de vols par rapport aux prévisions, résultant des restrictions de vol imposées durant la période des élections, en avril, et de la détérioration des conditions de sécurité, qui limitent l'utilisation de l'avion.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Communications	4 406,4	3 862,3	544,1	5 770,1	5 226,0	1 363,7

296. Le montant de 5 770 100 dollars permettrait de financer :

a) L'acquisition ou la mise à niveau des éléments suivants : 38 dispositifs de contre-mesures électroniques (migration de la technologie analogique à la technologie 3G), devant permettre de renforcer les capacités de neutralisation des menaces; 2 pylônes d'antenne Rohn autoportants pour remplacer celui de l'Aéroport international de Bagdad pour cause d'usure et un autre pour mettre à niveau le mât d'antenne court de Kirkouk fixé sur un toit, de manière à éviter les interférences avec les autres tours de télécommunications installées par des sociétés commerciales; l'acquisition et le remplacement de matériel de téléphonie et de matériel de communication par satellite pour cause d'usure, notamment 300 téléphones à protocole Internet, 8 téléphones d'audioconférence à protocole Internet (Spider phone), 20 téléphones satellitaires, 4 terminaux à large bande, des modems et des émetteurs-récepteurs (1 689 700 dollars);

b) Les frais afférents à la communication par réseaux commerciaux, notamment à la téléphonie satellitaire, à la connexion à Internet, à la location d'un répéteur de satellite; le réseau de fibre optique et les lignes louées, la connexion Internet redondante via des microstations terriennes (VSAT), assurée par des fournisseurs européens, les lignes de communication avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la connexion avec Valence (Espagne), la téléphonie mobile, fixe ou par satellite, et le système de localisation de véhicules (2 769 000 dollars);

c) L'entretien du matériel et des services d'appui aux communications, à savoir, notamment : la visioconférence, les services avancés de Cisco, la mise à niveau de son gestionnaire d'appels et les contrats de licence fournis par Cisco, le câblage et la réseautique à fibre optique, le réseau filaire et sans fil de téléphonie, à raison de 25 dollars par an et par poste téléphonique, l'entretien des sites de répéteurs et l'entretien des dispositifs de contre-mesures électroniques (865 700 dollars);

d) Le coût des pièces de rechange et du petit matériel de communication, inscrit au budget pour une valeur égale à 1,3 % de la valeur d'inventaire du matériel de communication (198 100 dollars);

e) Le coût des services d'information (activités de sensibilisation et campagnes d'information, production de supports d'information et de promotion et services de production et de diffusion de programmes télévisés) (174 900 dollars);

f) Les fournitures et l'entretien, de manière à couvrir les coûts des cartes mémoire et de l'hébergement du site Web (800 dollars);

g) Les frais d'abonnement à des journaux internationaux et locaux, aux programmes de télévision et de radio, l'accès en ligne à la BBC et les services de publicité (71 900 dollars).

297. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique principalement par les facteurs suivants : a) le remplacement de 38 dispositifs de contre-mesures électroniques, de type analogique, par des appareils utilisant la technologie 3G, dans la mesure où le secteur des télécommunications en Iraq s'achemine vers la technologie 3G, ce qui rendra inopérants les anciens dispositifs face aux menaces graves que posent les engins explosifs improvisés; les dépenses envisagées au titre de la connexion Internet redondante par VSAT assurée par des fournisseurs européens pour tous les sites en Iraq, pour pouvoir faire face à la précarité du service Internet offert par les fournisseurs locaux; et c) les services d'entretien pour les dispositifs de contre-mesures électroniques et les sites de répéteurs situés dans les Zones rouges et à l'hôtel Canal à Bagdad, ainsi qu'à Kirkouk.

298. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique principalement par les facteurs suivants : a) l'acquisition de filtres d'absorption et le remplacement d'émetteurs-récepteurs en quantités moindres que celles prévues au budget, les articles en service restant en bon état de fonctionnement; b) la baisse des coûts de la location d'un répéteur de satellite, en raison de l'interruption des services VSAT et de la connexion à la fibre optique pour les services Internet à l'intérieur de l'Iraq; et c) la baisse des coûts des services de vidéoconférence et de câblage.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Informatique	1 936,2	1 826,0	110,2	2 049,3	1 939,1	113,1

299. Le montant de 2 049 300 dollars permettrait de financer :

a) Le remplacement d'ordinateurs portables, d'ordinateurs de poche, de serveurs, d'unités d'alimentation permanente et de pare-feux et l'acquisition d'un serveur de stockage en réseau NAS et d'un domaine de données (424 700 dollars);

b) L'acquisition de logiciels, ainsi que les licences et les redevances et dépenses afférentes à la location de logiciels : renouvellement des licences des logiciels, acquisition de logiciels techniques et licences liées aux logiciels gérés au niveau central, à raison d'un montant annuel de 310 dollars par poste de travail, pour 780 ordinateurs portables et de bureau (597 100 dollars);

c) Les services centraux de dépannage informatique et de stockage des données (794 900 dollars);

d) Les pièces de rechange et le petit matériel informatiques, évalués à 2 % de la valeur d'inventaire du matériel informatique (232 600 dollars).

300. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique principalement par la nécessité d'acquérir du matériel et de remplacer le matériel qui arrive en de vie utile.

301. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique par la réduction du montant des achats de commutateurs et de routeurs de réseau, dans la mesure où les articles actuellement en service sont en bon état; à ceci s'ajoute le fait que les dépenses prévues sont inférieures aux prévisions en ce qui concerne les services informatiques gérés au niveau central (rubrique des services informatiques), en raison de la baisse des coûts de renouvellement des licences liées aux logiciels standard fournis par le Siège de l'Organisation.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Services médicaux	757,5	445,5	312,0	694,1	382,1	(63,4)

302. Le montant demandé (694 100 dollars) permettrait de financer la prestation de services médicaux, y compris par ambulance aérienne (252 200 dollars), et l'achat de médicaments et d'articles médicaux consommables (441 900 dollars).

303. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique principalement par la suppression des ressources allouées aux dépenses non renouvelables, ainsi que des dépenses prévues au titre des fournitures et des services médicaux, du fait de la réduction proposée des effectifs.

304. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique par la réduction du montant des achats et du coût des médicaments et articles médicaux consommables, ainsi que par la baisse des ressources nécessaires au titre des services d'évacuation sanitaire.

	<i>Crédits ouverts 2014</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2014</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Total 2015</i>	<i>Total net 2015</i>	<i>Variation 2014-2015</i>
Fournitures, services et matériel divers	15 117,9	11 858,7	3 259,2	4 591,3	1 332,1	(10 526,6)

305. Le montant de 4 591 300 dollars permettrait de financer :

a) Les frais de détente et de loisirs des groupes de gardes des Nations Unies, des conseillers militaires et du personnel civil (66 300 dollars);

b) Les frais relatifs aux uniformes de 102 agents de sécurité et aux accessoires d'uniforme de deux observateurs militaires, d'un agent de la Police des Nations Unies et de 245 gardes des Nations Unies (fret compris) (151 800 dollars);

c) Les fournitures et les honoraires liés aux stages internes de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, ainsi qu'à la formation en matière de sécurité, aux formations techniques et administratives concernant l'aviation, l'informatique, les achats, le génie, les transports et les ressources humaines et à la formation dans des domaines tels que le droit international humanitaire et les politiques y relatives, l'enregistrement biométrique des électeurs,

l'intégration des questions d'égalité entre les sexes, l'analyse des conflits aux fins de la consolidation de la paix et de la prévention, la facilitation des processus de dialogue, l'observation des élections, la réforme législative et les élections et l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle (734 300 dollars);

d) D'autres services, tels que le nettoyage et le gardiennage des locaux, la blanchisserie, le ramassage des ordures, l'entretien des équipements de conditionnement physique, les services de messagerie et la lutte contre les insectes et les animaux nuisibles (2 526 100);

e) Les dépenses de représentation (50 000 dollars), les assurances générales (50 000 dollars), les frais bancaires (60 000 dollars), les frais divers (8 900 dollars), le fret (602 000 dollars) et l'eau en bouteille (341 900 dollars).

306. La variation entre le montant des crédits demandés pour 2015 et celui des crédits ouverts en 2014 s'explique principalement par la suppression de la gratuité de l'alimentation et du logement pour le personnel en uniforme et le personnel civil, qui s'est traduite par une réduction des ressources nécessaires au titre des rations et des services de nettoyage.

307. Le solde inutilisé escompté pour 2014 s'explique principalement par la réduction du coût des rations, du fait de la réinstallation du personnel en dehors de Bagdad en raison de la détérioration des conditions de sécurité, et par la réduction des honoraires et des fournitures associés à la formation, les formations étant dispensées dans la mesure du possible en interne plutôt qu'à l'extérieur.

V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad

308. Un fonds d'affectation spéciale de 50,8 millions de dollars a été institué pour la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, en vue d'assurer au personnel de l'Organisation présent en Iraq un cadre de vie et de travail sûr et confortable. Si la conception et la planification du complexe ont été menées à bien puis approuvées par le Comité directeur, la Mission envisage également son installation sur d'autres sites pour des raisons de sécurité. Dans l'intervalle, la mise en œuvre des projets liés à la rénovation se poursuit. Il s'agit notamment de mettre à niveau et d'installer des systèmes d'alarme incendie, de construire un réservoir d'eau, de réaménager le système actuel d'évacuation des eaux usées et de construire des locaux supplémentaires.

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité
(A/68/7/Add.10)

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des dépenses communes de personnel afférentes au personnel de la MANUA recruté sur le plan national dans le projet de budget pour 2014, augmentation qui tient au fait que ces dépenses ont été évaluées à 35 % du traitement net contre 25 % en 2013. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de 25 % était toujours largement insuffisant par rapport aux dépenses effectives. Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations sur les dépenses communes de personnel de toutes les missions. Le Comité demande que ces informations figurent dans les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2015 (par. 21).

Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas fourni suffisamment de renseignements sur les coûts et avantages du Bureau. Par exemple, certaines améliorations attribuées par le Secrétaire général à la constitution du Bureau, comme l'examen et la rationalisation des méthodes de travail et la gestion des activités en fonction d'indicateurs de résultats sont communs à tous les missions et bureaux. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une analyse complète des coûts et des avantages du Bureau dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2015 (par. 38).

Pour 2014, les montants inscrits au budget au titre des dépenses communes de personnel se sont élevés à 12,6 millions de dollars pour le personnel recruté sur le plan international, et à 3,3 millions de dollars pour le personnel recruté sur le plan national, compte tenu de l'application de taux de 37,7 % et 23,6 %, respectivement, des traitements nets. Pour 2015, les sommes inscrites au budget au titre des dépenses communes de personnel, se chiffrent à 22,3 millions de dollars pour le personnel recruté sur le plan international et à 3,3 millions de dollars pour le personnel recruté sur le plan national, compte tenu de l'application de taux de 65,2 % et 23,6 %, respectivement, des traitements nets. Pour 2015, le pourcentage de la part des dépenses communes de personnel dans le total des traitements nets a été calculé sur la base des dépenses effectives au titre des dépenses communes de personnel et des traitements nets pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2014.

Depuis le lancement officiel du Bureau d'appui commun de Koweït en décembre 2012, le regroupement progressif du personnel et des processus d'appui administratif de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) au sein d'un service unique d'appui aux deux missions s'est poursuivi. Cette action a été dirigée par le Comité directeur du Bureau d'appui commun de Koweït (composé des chefs de l'appui à la mission de la MANUA et de la MANUI et de représentants du Département de l'appui aux missions du Secrétariat) et par l'équipe de direction du Bureau d'appui. Ce dernier a également assuré la fourniture de services d'appui dans les domaines des finances et des ressources

humaines, au moyen des ressources existantes, pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

En 2015, on prévoit que l'affectation au Bureau d'appui commun de Koweït de membres du personnel recruté sur le plan international auparavant basés en Afghanistan ou en Iraq permettra à celui-ci de continuer de réaliser des économies au titre des autres dépenses de personnel, principalement du fait de la diminution des montants dus au titre de la prime de sujétion liée au lieu d'affectation et de l'absence de congé de détente, ainsi que de la baisse des montants remboursables au titre de l'indemnité pour frais d'études, des congés dans les foyers et des visites familiales. Grâce à ces réaffectations, l'Organisation devrait pouvoir réaliser chaque année des économies estimées à 1,4 million de dollars par rapport au coût qu'occasionnerait le maintien des effectifs concernés en Iraq ou en Afghanistan. Elle continuera aussi de tirer profit de la prestation de services à distance mise en place en 2013.

Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain projet de budget des informations claires concernant les postes qui font l'objet d'un partage des coûts avec des fonds et programmes ou avec des départements concernés du Secrétariat, y compris en ce qui concerne la part imputée sur le budget du Département des affaires politiques au titre de tels dispositifs (par. 91).

Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le recours à la sécurité privée, il a recommandé que les Commissions compétentes de l'Assemblée générale soient saisies de la politique de l'Organisation sur le recours aux sociétés de sécurité privées armées (A/67/624, par. 25), et rappelle également que l'Assemblée a souligné, dans la section V de sa résolution 67/254 A, qu'il importait de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter que l'Organisation ne coure des risques d'ordre juridique ou d'atteinte à sa réputation lorsqu'elle utilisait les services de sécurité armés d'entreprises privées. Dans la même résolution, l'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général d'apporter des précisions sur les critères opérationnels qui justifieraient le recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées pour les opérations de l'Organisation au Siège et sur le terrain, et d'en rendre compte dans les rapports

Les dépenses communes de sécurité inscrites au budget de 2015 comprennent des dépenses afférentes à des postes dont les coûts devraient être partagés avec l'équipe de pays des Nations Unies. Cette question fait toujours l'objet de discussions avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes.

La MANUI n'a pas recours aux services de sociétés de sécurité privées pour assurer la sécurité de ses installations. Seuls les groupes de garde des Nations Unies de Fidji et du Népal sont armés. Les deux sociétés de sécurité privées auxquelles il est fait appel à Erbil et au Koweït ne fournissent pas de gardes armés.

pertinents qui lui sont destinés. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur le recours aux sociétés de sécurité privées dans tous ses futurs budgets des missions politiques spéciales. En outre, compte tenu du fait que l'appellation « gardes des Nations Unies » est utilisée en référence à du personnel mis à disposition par des pays qui fournissent des contingents et des forces de police, le Comité estime que l'expression « gardes armés internationaux » ne convient pas pour parler d'agents de sécurité privés. À cet égard, le Comité compte que le Secrétaire général établira une distinction claire dans les projets de budget, s'il y a lieu, entre les crédits demandés pour des gardes armés fournis par les pays qui fournissent des contingents et des forces de police et pour ceux obtenus auprès de sociétés de sécurité privées (voir également les observations formulées par le Comité au chapitre III ci-dessus concernant l'utilisation de gardes des Nations Unies dans les missions politiques spéciales) (par. 180).

Le Comité consultatif rappelle ses précédentes observations relatives au Bureau d'appui commun de Koweït (voir A/66/7/Add.12, par. 204 à 207) et recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire général de rechercher le meilleur endroit à partir duquel les auditeurs résidents pourraient desservir au mieux les missions de la région et d'en rendre compte dans le cadre du budget de 2015 pour les missions politiques spéciales (par. 198); et

Tout en sachant que la planification du déploiement du personnel de la Mission en Iraq repose sur un certain nombre de facteurs, notamment sur la nécessité de doter le siège de la Mission de moyens spécialisés et la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité, le Comité consultatif considère que le transfert de certains moyens dont disposent les auditeurs résidents du Koweït au siège de la MANUI pourrait améliorer l'efficacité de la fonction qu'exercent les auditeurs résidents au sein de la Mission et permettre de réaliser des économies au titre des voyages et dépenses connexes et de venir couvrir les bureaux régionaux de la Mission en Iraq. Notant que le Bureau des auditeurs résidents de la MANUI est établi au Koweït depuis qu'il a été créé et compte tenu de la nécessité accrue de veiller au bon déroulement des travaux de construction du siège de la Mission intégrée à Bagdad, le Comité

La Mission estime que les auditeurs résidents peuvent exercer leurs fonctions depuis le Koweït dans la mesure où leurs tâches sont essentiellement d'ordre administratif et analytique et ne nécessitent donc pas leur présence à Bagdad. Chaque fois qu'ils doivent avoir des contacts directs avec des membres du personnel, par exemple pour les interroger ou rassembler des documents pour procéder à un audit, ils peuvent toujours se rendre sur place. Ils peuvent aussi avoir recours à la vidéoconférence et à l'envoi de documents par voie électronique. Les auditeurs installés au Koweït se sont jusqu'à présent acquittés de leurs fonctions sans rencontrer de difficultés particulières. En outre la MANUI fait face à une pénurie de logements et de locaux à usage de bureaux à Bagdad. Les locaux disponibles devraient donc être réservés aux administrateurs qui sont tenus de résider dans la capitale iraquienne pour exercer leurs fonctions.

attend de la MANUI qu'elle s'évertue à affecter des auditeurs résidents en Iraq dès que possible. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de déterminer le nombre optimal d'auditeurs résidents qu'il est possible d'affecter à la MANUI et de lui en rendre compte dans le cadre de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2015 (par. 225).

Au sujet des propositions de création de postes et de transfert de postes existants à la MANUI, le Comité consultatif réaffirme son opinion selon laquelle le Secrétaire général devrait passer régulièrement en revue les postes afin de déterminer si les fonctions qui y sont attachées restent indispensables et que, par ailleurs, les postes devenus inutiles devraient être supprimés et toute création de poste dûment justifiée (A/67/604, par. 28). À cet égard, le Comité estime que certaines des propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectifs de la MANUI ne sont pas suffisamment bien justifiées et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation exhaustive des besoins en effectifs de la Mission, y compris de son organigramme et du nombre et de la classe des postes de fonctionnaire de rang supérieur, compte tenu de l'évolution de son mandat en vue de faire figurer les résultats dans le projet de budget de 2015 (par. 222); et

Si le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la modification de l'organigramme proposée par le Secrétaire général au sujet de la création du Groupe conjoint de l'analyse, il estime cependant que le panachage des ressources actuelles en personnel au sein du nouveau groupe pourrait permettre d'en réduire le tableau global des effectifs. Le Comité compte que la dotation en effectifs du Groupe sera examinée dans le cadre de l'évaluation globale des besoins en personnel de la Mission (voir par. 222 ci-dessus) (par. 228).

Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de transférer un poste d'assistant aux services linguistiques de Bagdad à Amman et recommande donc que ce poste d'agent local ne soit pas transféré. Le Comité ne voit pas d'objection à ce qu'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et un poste d'assistant administratif (agent local) soient transférés, comme le propose le Secrétaire général, du Bureau des affaires politiques de

L'examen des effectifs civils a eu lieu du 25 au 29 mai 2014 et les recommandations auxquelles il a donné lieu, notamment la proposition de créer une nouvelle structure d'appui à la mission, ont été incluses dans le projet de budget pour 2015.

Il a été pris acte de la recommandation. Les justifications demandées figurent dans le projet de budget pour 2015.

Bagdad au Bureau d'Amman. Le Comité compte sur le Secrétaire général pour justifier pleinement la reconduction de ces deux postes à Amman, si nécessaire, dans son projet de budget pour 2015 (par. 338).

Le Comité consultatif note qu'il est proposé que deux spécialistes des affaires constitutionnelles (1 P-4, 1 P-3) en poste à Bagdad remplissent les fonctions de spécialiste des affaires politiques au sein du Bureau des affaires politiques, sans que la reconduction de ces postes ne soit justifiée précisément. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les titulaires de ces postes seraient chargés de mener à bien la réforme législative engagée, notamment par la création du Conseil de la Fédération et la promulgation d'une loi sur les minorités. Il leur incomberait, au premier chef, de travailler en concertation avec leurs homologues du Conseil des représentants pour déterminer l'assistance dont ils ont besoin et définir le rôle politique et technique de la Mission, en coopération avec des ressources externes ou internes, notamment avec les experts inscrits sur le fichier du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques au Siège de l'ONU. Le Comité consultatif note que les deux postes de spécialiste des affaires constitutionnelles ne sont plus nécessaires pour l'emploi auquel ils avaient été destinés au moment de leur création et que de nouvelles fonctions leur ont été attachées. Le Comité n'est pas convaincu que les fonctions proposées pour ces deux postes ne puissent pas être remplies par des membres du personnel déjà en poste au Bureau des affaires politiques. Il compte par conséquent sur le Secrétaire général pour justifier pleinement le maintien de ces deux postes, si nécessaire, dans son projet de budget pour 2015 (par. 239).

La reconduction des deux postes de spécialiste des affaires constitutionnelles et leur transformation en postes de spécialiste des affaires politiques sont rendues nécessaires par la nouvelle dynamique politique qui s'est créée en Iraq, ainsi que par le soutien et l'aide que la MANUI doit fournir au nouveau Gouvernement, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. En réponse à la crise menaçant l'existence même du pays qu'a provoquée l'offensive de groupes terroristes et de groupes armés associés, et compte tenu de la constitution d'un nouveau gouvernement d'union largement représentatif et résolu à répondre aux revendications et aux doléances de toutes les composantes de la société iraquienne, la Mission a modifié ses objectifs et priorités stratégiques pour l'année à venir. La création du nouveau Gouvernement, l'obligation qu'a ce dernier d'élaborer une stratégie d'ensemble pour faire face à la menace que les terroristes font peser sur sa souveraineté territoriale, la priorité qu'il accorde à la recherche de solutions aux problèmes liés à la phase de transition que traverse l'Iraq et sa volonté de faire droit aux demandes et doléances des composantes de la société irakienne marginalisées par le précédent Gouvernement devraient créer pour la MANUI de nouvelles possibilités d'intervention et d'appui à des domaines d'activité prioritaires. De son côté, le Bureau des affaires politiques sera appelé à jouer un rôle moteur en formulant des conseils et des recommandations stratégiques qui seront adressés aux hauts responsables de la Mission pour examen et suite à donner. Le Bureau devra donc élargir le champ de ses activités dans ces domaines et, parallèlement, accorder une moins grande place aux questions relatives à la révision et à la réforme de la Constitution, ainsi qu'à la prestation de conseils en matière législative, ce qui obligera ses spécialistes des affaires politiques à assumer des fonctions plus variées (communication, rédaction de textes, analyse, médiation, négociations, etc.), allant bien au-delà des compétences juridiques et techniques d'un spécialiste des affaires constitutionnelles. Du fait de la charge de travail accrue résultant des activités supplémentaires qui doivent être menées pour soutenir

Le Comité consultatif estime que les transferts de postes d'appui à la mission qui sont proposés depuis le Bureau d'Amman auraient dû donner lieu à des suppressions de postes et que toute création de postes supplémentaires dans la composante d'appui de la Mission aurait dû être pleinement justifiée. Le Comité compte que le maintien de tous les postes d'appui de la Mission sera pleinement justifié, le cas échéant, dans le cadre du projet de budget 2015 (par. 246).

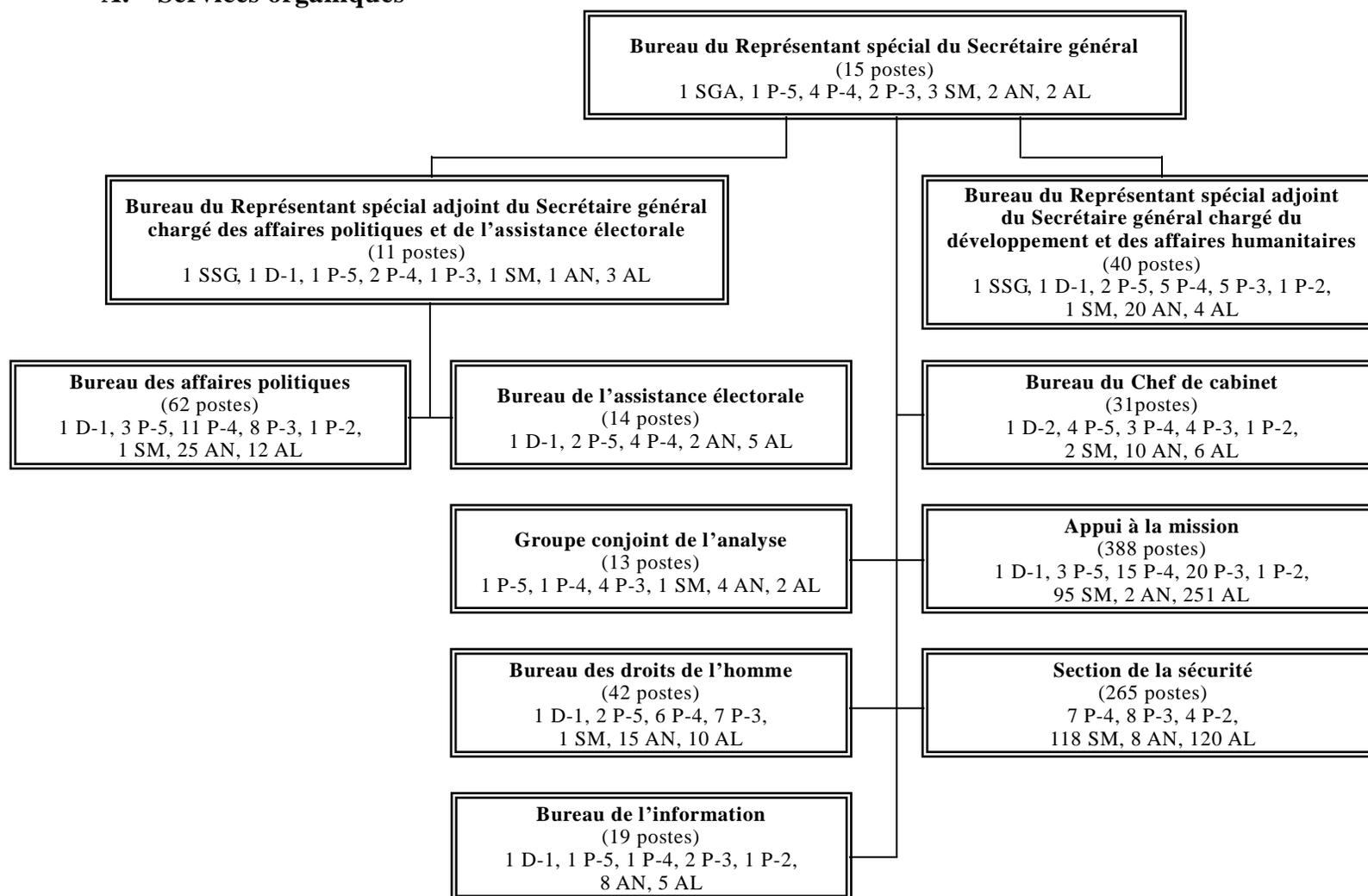
le nouveau Gouvernement, la Mission a besoin de conserver ses effectifs actuels tout en réaménageant les tâches qui leur sont assignées de façon à pouvoir faire face aux nouvelles priorités stratégiques découlant de la nouvelle dynamique politique qui s'est créée en Iraq et dans la région.

Il a été pris note de cette recommandation. Aucun poste d'appui à la mission n'est prévu à Amman dans le projet de budget pour 2015.

Annexe II

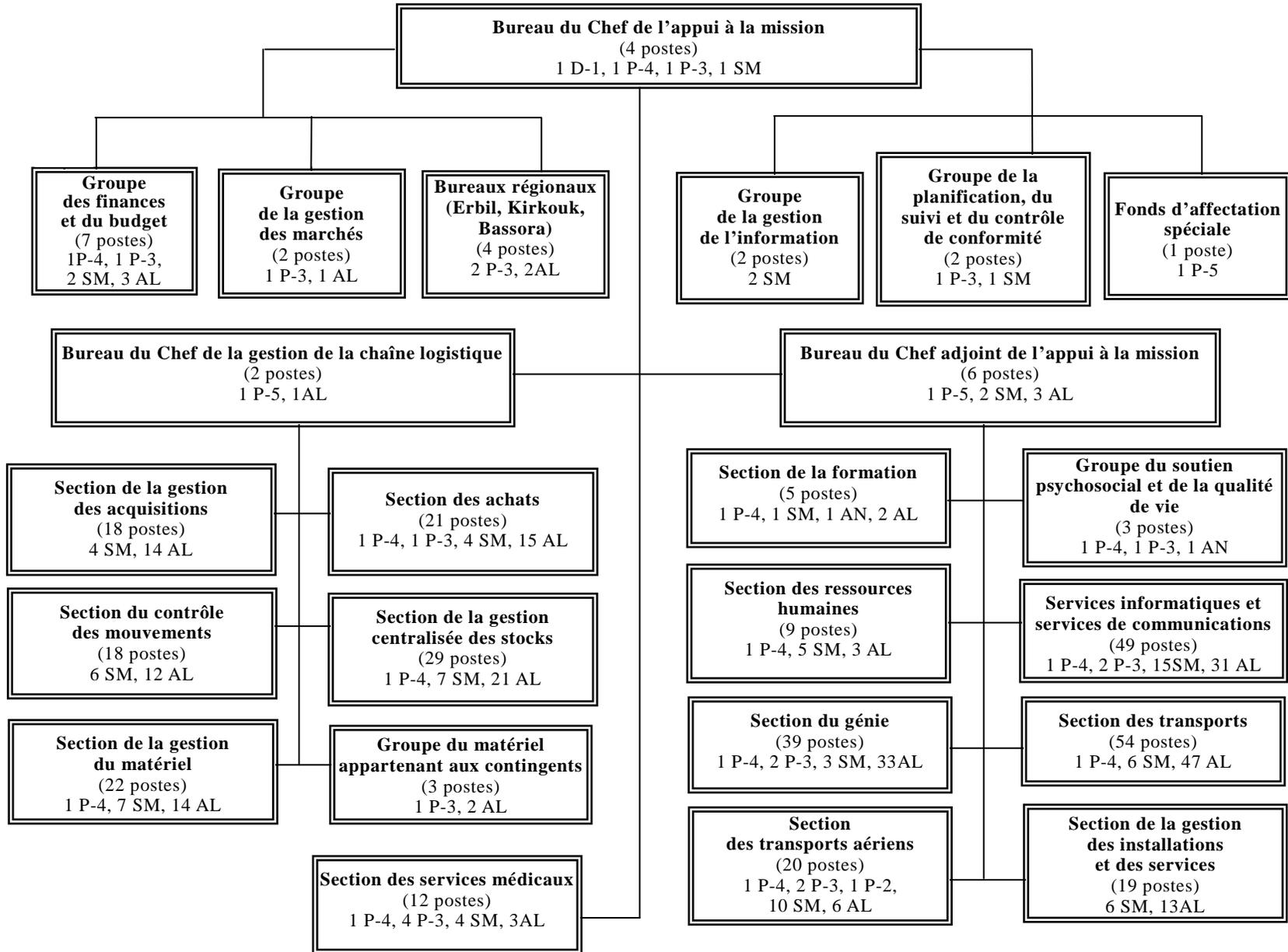
Organigrammes pour 2015*

A. Services organiques

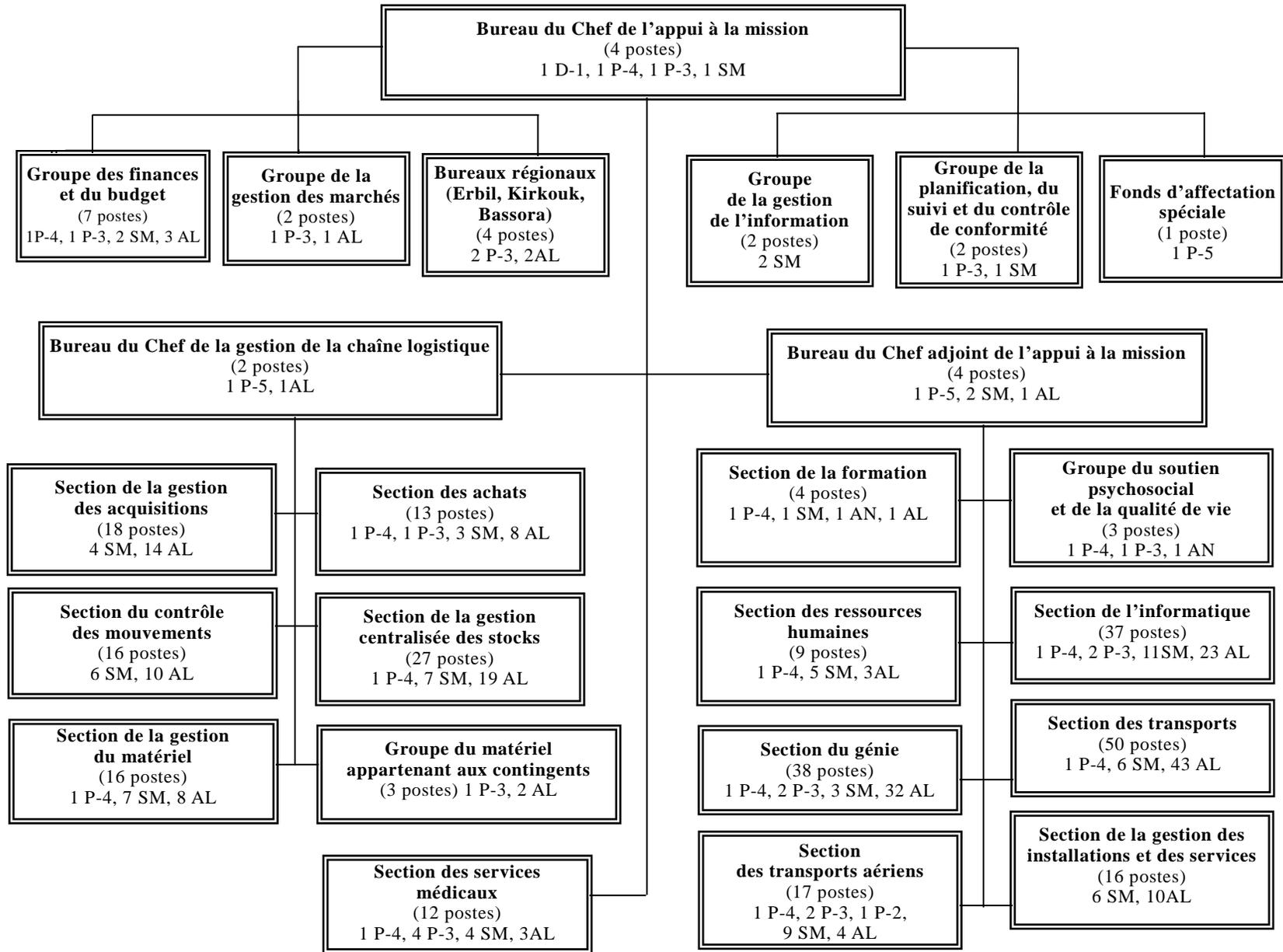


* Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

B. Services administratifs



B.1 Services administratifs (Iraq)



B.2 Services administratifs (Koweït)